

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

*Chair:*

The Honourable JIM MUNSON

---

Monday, May 15, 2017  
Thursday, May 18, 2017

---

Issue No. 18

*Ninth and tenth meetings:*

Study on the issues relating to the human rights  
of prisoners in the correctional system

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

*Président :*

L'honorable JIM MUNSON

---

Le lundi 15 mai 2017  
Le jeudi 18 mai 2017

---

Fascicule n° 18

*Neuvième et dixième réunions :*

Étude sur les questions concernant les droits de  
la personne des prisonniers dans le système correctionnel

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE  
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	McPhedran
Bernard	Ngo
Eaton	Omidvar
* Harder, P.C.	Pate
(or Bellemare)	* Smith
Hartling	(or Martin)
Martin	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Jaffer was removed from the membership of the committee, substitution pending (*May 15, 2017*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Ogilvie (*May 12, 2017*).

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Bovey (*May 11, 2017*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Hubley (*May 10, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES DROITS DE LA PERSONNE

*Président* : L'honorable Jim Munson

*Vice-présidente* : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	McPhedran
Bernard	Ngo
Eaton	Omidvar
* Harder, C.P.	Pate
(ou Bellemare)	* Smith
Hartling	(ou Martin)
Martin	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Jaffer a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 15 mai 2017*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Ogilvie (*le 12 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénatrice Bovey (*le 11 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 10 mai 2017*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

KINGSTON, Monday, May 15, 2017  
(35)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:10 p.m., in Ballroom, Delta Waterfront, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Hartling, McPhedran, Munson and Pate (4).

*In attendance:* Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Tony Spears, Chief Writer and Media Relations, Senate Communications Directorate.

*Also present:* The official reporter of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

**WITNESSES:**

*Canadian Families and Corrections Network:*

Margaret Holland, Ontario Co-ordinator, Visitor Resource Centres.

*John Howard Society of Canada:*

Catherine Latimer, Executive Director;

Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner.

*As individuals:*

Sean Ellacott, LL.B., Director, Prison Law Clinic, Faculty of Law, Queen's University;

Julie Langan;

Katheryn Wabegijig.

The chair made a statement.

It was agreed that cameras be permitted to broadcast the proceedings.

Ms. Holland, Ms. Latimer, Mr. DaSilva and Mr. Ellacott each made statements and answered questions.

At 7:23 p.m., the committee suspended.

At 7:30 p.m., the committee resumed.

Ms. Langan and Ms. Wabegijig each made statements and answered questions.

At 8:38 p.m., the committee suspended.

At 8:40 p.m., the committee resumed.

**PROCÈS-VERBAUX**

KINGSTON, le lundi 15 mai 2017  
(35)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 10, dans la salle de bal de l'hôtel Delta Waterfront, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Hartling, McPhedran, Munson et Pate (4).

*Également présents :* Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Tony Spears, chef, Rédaction et relations avec les médias, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s :*

Margaret Holland, coordonnatrice pour l'Ontario, Centres de ressources pour visiteurs.

*Société John Howard du Canada :*

Catherine Latimer directrice générale;

Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral.

*À titre personnel :*

Sean Ellacott, LL.B., directeur, Clinique juridique en droit carcéral, faculté de droit, Université Queen's;

Julie Langan;

Katheryn Wabegijig.

Le président prend la parole.

Il est convenu de permettre aux caméras de filmer les délibérations et de les diffuser.

Mmes Holland et Latimer et MM. DaSilva et Ellacott font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 19 h 23, la séance est suspendue.

À 19 h 30, la séance reprend.

Mmes Langan et Wabegijig font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 20 h 38, la séance est suspendue.

À 20 h 40, la séance reprend.

At 9:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

MONTRÉAL, Thursday, May 18, 2017  
(36)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:51 p.m., in Ovation Room, Hyatt Regency Montreal, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators McPhedran, Munson and Pate (3).

*In attendance:* Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Tony Spears, Chief Writer and Media Relations, Senate Communications Directorate.

*Also present:* The official reporter of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

*WITNESSES:*

*Relais Famille:*

Isabelle Parent, President of the Board of Directors;  
Kim Parisé, Coordinator.

*Elizabeth Fry Society of Quebec:*

Ruth Gagnon, Director General.

*DESTA Black Youth Network:*

Will Prosper;  
Pharaoh Hamid Freeman, Executive Director.

*As individuals:*

Rene Callahan-St John;  
Maggie Smith;  
Parker Finley.

The chair made a statement.

Ms. Parent, Ms. Parisé, Ms. Gagnon, Mr. Prosper and Mr. Freeman each made statements and answered questions.

At 8:35 p.m., the committee suspended.

At 8:41 p.m., the committee resumed.

Mr. Callahan-St John, Ms. Smith, and Mr. Finley, each made statements and answered questions.

À 21 h 2, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

MONTRÉAL, le jeudi 18 mai 2017  
(36)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 51, dans la salle Ovation de l'hôtel Hyatt Regency de Montréal, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs McPhedran, Munson et Pate (3).

*Également présents :* Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Tony Spears, chef, Rédaction et relations avec les médias, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Relais Famille :*

Isabelle Parent, présidente du conseil d'administration;  
Kim Parisé, coordinatrice.

*Société Elizabeth Fry du Québec :*

Ruth Gagnon, directrice générale.

*DESTA Black Youth Network :*

Will Prosper;  
Pharaoh Hamid Freeman, directeur exécutif.

*À titre personnel :*

Rene Callahan-St John;  
Maggie Smith;  
Parker Finley.

Le président prend la parole.

Mmes Parent, Parisé et Gagnon et MM. Prosper et Freeman font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 20 h 35, la séance est suspendue.

À 20 h 41, la séance reprend.

MM. Callahan-St John et Finley et Mme Smith font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

At 9:06 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 21 h 6, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Mark Palmer

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

KINGSTON, Monday, May 15, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:10 p.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

**Senator Jim Munson** (*Chair*) in the chair.

**The Chair:** Honourable senators and the public here, in the Kingston area, welcome to our public hearing. Sorry we're a little late, but we were very busy today in Brockville and at Joyceville. It's been a very fascinating and interesting experience.

We are the Senate Human Rights Committee, studying the rights of prisoners in the correctional system. For the audience today, just for background, we began this study about two months ago. We've had 23 witnesses thus far, with six hearings, all in Ottawa, and we felt that if you're going to understand the road, you have to get on the road. Brockville and Kingston are our first stops in a study that could take a couple of years.

We hope to have a report with observations in September, but we plan to visit a number of institutions and healing lodges across the country and perhaps do some international travel in countries that seem to be doing better than ourselves in taking care of the human rights of prisoners.

First of all, just some housekeeping. I would like to make a motion that if cameras arrive here to televise these hearings, they be allowed to do that.

**An Hon. Senator:** So moved.

**The Chair:** Approved, thank you.

We have with us tonight, as an individual, Sean Ellacott, LL.B., Director of the Prison Law Clinic, Faculty of Law, Queen's University. By the way, I told my new intern who just started with me two weeks ago to connect with you folks because she's coming to first-year law at Queen's.

Sean, the floor is yours. I'm sure you have an opening statement, and the senators are always curious and will have a number of questions. Welcome to the committee.

**Sean Ellacott, LL.B., Director, Prison Law Clinic, Faculty of Law, Queen's University, as an individual:** Good evening, Mr. Chair and honourable members of this committee.

**TÉMOIGNAGES**

KINGSTON, le lundi 15 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 18 h 10, pour étudier les questions de droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

**Le sénateur Jim Munson** (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président :** Honorables sénateurs et membres du public, je vous souhaite la bienvenue à notre séance publique dans la région de Kingston. Je m'excuse de notre léger retard, nous avons été très occupés aujourd'hui à Brockville et à Joyceville. Ce fut une expérience instructive et fascinante.

Nous formons le Comité sénatorial permanent des droits de la personne et nous étudions les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. Pour vous mettre en contexte aujourd'hui, nous n'avons commencé cette étude qu'il y a environ deux mois. Nous avons entendu 23 témoins jusqu'à maintenant, dans le cadre de 6 audiences qui ont toutes eu lieu à Ottawa, et nous jugeons très important, pour comprendre la situation sur le terrain, d'aller sur le terrain. Nos arrêts à Brockville et à Kingston sont les premiers dans le cadre d'une étude qui pourrait prendre quelques années.

Nous espérons déposer un rapport contenant des observations dès septembre. Nous prévoyons visiter divers établissements et pavillons de ressourcement au Canada. Nous pourrions peut-être aussi nous rendre dans quelques pays qui semblent mieux tirer leur épingle du jeu que nous pour protéger les droits de la personne des prisonniers.

Pour commencer, j'aimerais régler une petite question d'ordre administratif. J'aimerais que nous adoptions une motion pour permettre l'enregistrement de nos audiences si des gens arrivaient avec des caméras pour les téléviser.

**Une voix :** Je la propose.

**Le président :** Adoptée, merci.

Nous recevons ce soir Sean Ellacott, LL.B., directeur de la Clinique juridique en droit carcéral de la faculté de droit de l'Université Queen's. Il compare à titre personnel. Soit dit en passant, j'ai dit à ma nouvelle stagiaire, qui a commencé à travailler avec moi il y a deux semaines, d'entrer en communication avec vous, puisqu'elle commencera bientôt sa première année en droit à Queen's.

Sean, la parole est à vous. Je suis certain que vous avez préparé un exposé, et comme les sénateurs sont toujours curieux, ils auront de nombreuses questions à vous poser. Je vous souhaite la bienvenue au comité.

**Sean Ellacott, LL.B., directeur, Clinique juridique en droit carcéral, faculté de droit, Université Queen's, à titre personnel :** Bonsoir, monsieur le président, et mesdames et messieurs les honorables membres du comité.

**The Chair:** Before you do that, I have made a crucial — I wouldn't say rookie — mistake. I made a 71-year-old mistake. I didn't introduce our senators, so I'll ask them to introduce themselves.

**Senator McPhedran:** Senator Marilou McPhedran from Manitoba. Thanks to everyone for being here this evening.

**Senator Hartling:** Senator Nancy Hartling from Moncton, New Brunswick, and welcome everyone.

**Senator Pate:** Senator Kim Pate from Ontario.

**The Chair:** I'm Jim Munson from Ontario and Ottawa.

Sean, go ahead.

**Mr. Ellacott:** Thank you.

It's a privilege to be here speaking about these human rights issues because they're critical, in my view. Also, I'm grateful to this committee for undertaking this project. I'm sure you're already aware from prior hearings you've had that a lot of it's not going to be simple. There are some complex issues, but no less important issues, and I'm grateful you're doing this.

By way of background, I became Director of the Prison Law Clinic at Queen's Faculty of Law in January of this year. Prior to that, I was in private practice as a criminal lawyer and a correctional lawyer. The correctional aspect of the practice dealt during those years mainly with parole hearings but also with a lot of offences, many of which involved violence and homicides that took place within the prison system between inmates, as well as drug offences, but mainly offences involving violence that were tried in the criminal courts.

The Queen's Prison Law Clinic, which used to be called the Queen's Correctional Law Project, is almost 40 years old. Over these last four decades they have provided legal assistance in terms of parole hearings, representation before disciplinary courts inside the prisons, summary advice, assistance with grievances for all range of problems, and they've been doing it in numbers beyond, I think, any clinic of any kind in the country. Last year, we had over a thousand intakes. Obviously, Kingston is a prison-rich area.

Mainly, the assistance is brought through law students under the supervision of staff lawyers. More recently, the Prison Law Clinic has been adding a layer of litigation, and so since January

**Le président :** Avant de vous laisser continuer, je dois mentionner que j'ai fait une grave erreur, je n'oserais dire de débutant. J'ai fait une erreur de vieux de 71 ans. J'ai oublié de vous présenter nos sénateurs, donc je vais leur demander de se présenter.

**La sénatrice McPhedran :** Sénatrice Marilou McPhedran, Manitoba. Je remercie toutes les personnes qui sont parmi nous ce soir.

**La sénatrice Hartling :** Sénatrice Nancy Hartling. Je viens de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et je vous souhaite la bienvenue à tous.

**La sénatrice Pate :** Sénatrice Kim Pate, Ontario.

**Le président :** Je m'appelle Jim Munson, et je viens d'Ottawa, en Ontario.

Sean, allez-y maintenant.

**M. Ellacott :** Merci.

C'est pour moi un privilège d'aborder ces questions des droits de la personne avec vous, parce que ce sont à mon avis des questions fondamentales. Je remercie le comité d'entreprendre cette étude. Je suis certain que vous savez déjà, compte tenu des séances que vous avez déjà tenues jusqu'ici, que ces questions ne sont généralement pas simples. Ce sont des questions complexes, qui n'en demeurent pas moins importantes, et je vous suis reconnaissant de mener cette étude.

Pour vous mettre en contexte, je suis devenu directeur de la Clinique juridique en droit carcéral de la faculté de droit de Queen's en janvier 2017. J'étais auparavant criminaliste et avocat en droit correctionnel dans un cabinet privé. Pendant ces années, je me suis principalement occupé d'audiences de libération conditionnelle, mais aussi de poursuites pour diverses infractions, dont beaucoup concernaient des actes violents et des homicides commis entre détenus dans le système correctionnel. Il y avait également des infractions désignées en matière de drogue, mais la plupart des infractions qui m'étaient soumises étaient des infractions violentes jugées par des tribunaux pénaux.

La Clinique juridique en droit carcéral de Queen's, qu'on appelait auparavant le Projet correctionnel de Queen's, a presque 40 ans. Depuis 40 ans, elle offre de l'aide juridique dans les audiences de libération conditionnelle, des services de représentation devant les tribunaux disciplinaires des prisons, des conseils sommaires, de l'aide dans les cas de griefs sur toutes sortes de problèmes, et je crois qu'elle reçoit plus de demandes que toute autre clinique au pays. L'an dernier, nous avons reçu plus de 1 000 demandes. Évidemment, Kingston est une région riche en prisons.

L'aide juridique est principalement offerte par des étudiants en droit, sous la supervision des avocats employés par la clinique. Tout récemment, la Clinique juridique en droit carcéral a ajouté

we have brought a half dozen judicial reviews already. Some have actually finished already; some are various stages.

I was actually a student in that program 15 years ago. Through that process, I ended up coming across a lot more files and issues and a loose or anecdotal sense of the numbers of those issues than I did, for instance, in private practice, where you're quite focused on the granular detail of each individual case.

As I said, a lot of what I recognize this committee is going to be tackling is complex. I want to try to avoid unnecessarily repeating some of what your prior witnesses have said. I did review some of the hearing material from certain people, not all of it by any means. I already saw part of the difficulty that comes out in answering a simple question like: What is segregation?

There have been several different answers to what segregation is in practise and what it looks like in a cell. Answering questions like that, I think, is going to be part of the challenge. I do, however, think there's some low-hanging fruit that will add motivation as the committee moves along and for people to think that not everything is so difficult to overcome. I think there are some areas that are much more obvious and straightforward than others, and I hope we'll get into some of those as well as some of the larger, more complex issues.

I'm not sure if your tour today was too busy to include the prison museum, but it's about a ten-minute walk from here. The rooms of that place remind you of some of the issues you have to deal. It's divided into separate rooms. The rooms are basically a history of Correctional Service Canada culture. It's a very deep and wide culture in this area because it goes back a long way. Generations of people have worked and now work in that industry, and you'll see that represented prominently in the prison museum.

That culture is sometimes the best part of what CSC staff have to offer in terms of their prisoner care and their ability to keep security in the institutions, but it's also deep within an industry that, in my view, has had to change over time. It's hard sometimes for culture to similarly change. Sometimes having a large and deep culture like that is a strength and a weakness.

There's also a room that sets out the history of punishment in our prisons. What this room has in it are torture devices that used to be used up until different years in the system. It's a really useful reminder that in some cases, not that long ago, we still had full buy-in to practices that are not only not practised anymore but would seem absurd if they attempted to reintroduce them. Some of those devices are demonstrably torture. Some that were discontinued in the last century, for instance, are written about in books by Foucault, and they were used. You're looking at the

une corde à son arc, puisqu'elle a présenté cinq ou six demandes de révision judiciaire depuis janvier, dont certaines ont déjà abouti et d'autres en sont à divers stades du processus.

J'ai moi-même participé à ce programme comme étudiant il y a 15 ans. Il m'a permis de toucher bien plus de dossiers et de questions, de me faire une meilleure idée de l'ampleur de chaque enjeu qu'en cabinet privé, où l'on scrute chaque menu détail de chaque affaire.

Comme je l'ai dit, une grande partie des questions auxquelles le comité s'attaquera est complexe. Je voulais essayer d'éviter de répéter inutilement ce que les témoins précédents vous ont dit, si bien que j'ai épluché une partie des documents soumis par certaines personnes, mais pas toutes, loin de là. J'ai déjà eu un aperçu de la difficulté à répondre à une question toute simple comme : qu'est-ce que l'isolement?

Il y a plusieurs définitions possibles de l'isolement et de la vie dans une cellule. Je crois donc qu'une partie du défi consistera à répondre à ce genre de questions. Je crois cependant que le fruit est mûr, dans certains cas, et que la motivation grandira au fur et à mesure que le comité avancera dans son étude et constatera que les difficultés ne sont peut-être pas toutes insurmontables. Je pense qu'il y a des solutions plus simples et évidentes que d'autres, et j'espère que nous aborderons ces questions, en plus des grands enjeux plus complexes.

Je ne sais pas si votre horaire d'aujourd'hui était trop chargé pour comprendre une visite au musée des prisons, mais il se trouve à une dizaine de minutes de marche d'ici. Ses diverses salles d'exposition rappellent les enjeux sur lesquels vous devez vous pencher, parce que le musée est divisé en salles séparées. Chaque salle présente essentiellement un pan de l'histoire et de la culture du Service correctionnel du Canada. C'est une culture très vaste et profonde ici, parce qu'il y a des prisons dans la région depuis longtemps. De nombreuses générations de personnes ont travaillé et travaillent encore dans les prisons, et vous verrez que cette réalité occupe une place prépondérante dans le musée.

Cette culture est parfois la meilleure chose que le personnel du SCC puisse offrir aux prisonniers sous sa garde et son meilleur outil pour assurer la sécurité dans l'établissement, mais elle est aussi ancrée profondément dans cette industrie, qui a dû se transformer au fil du temps. Il est parfois difficile de changer une culture. C'est donc parfois une force, parfois une faiblesse que d'avoir une culture aussi vaste et profonde.

Il y a également une salle dans le musée qui présente l'histoire du châtiment dans nos prisons. On y trouve des appareils de torture utilisés jusqu'à une certaine époque dans le système. Il est très utile de nous rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, nous adhérons toujours pleinement à des façons de faire qui n'ont plus cours de nos jours et qu'il semblerait même absurde d'essayer de réintroduire. Certains de ces appareils sont clairement des outils de torture. Certains ont été discontinués au cours du dernier siècle, mais on trouve des récits à leur sujet dans des livres de

actual devices in that museum. Some are just more extreme forms of waterboarding.

You see sort of another part of our history and how it's changing and how anyone who thought that things were set back then obviously would have had to have their mind open to the fact that they're going to change. Strapping tables that were used as late as 1969 at Stony Mountain prison, where people were strapped down to tables naked and struck with huge leather straps, that's in my lifetime. It's worth including that so that people can see the arc of how a number of things have changed, but they maybe wouldn't have seemed that way at the time.

There's another room that reminds you of how difficult it is to run prisons. It's a room full of seized weapons — homemade shanks, homemade guns, crossbows fashioned out of forks, plastic and toothbrushes. It's a reminder that there's a lot of ingenuity at work behind danger — danger to other prisoners, danger to staff. These things are separated off into their own parts.

There's another room called "Hidden Talents," I think. It's a room of inmate artwork that reminds us of the human side of prison, remarkable artwork that has been accumulated. That room is probably too small because I've seen a lot, through clients of my own over time, that could have filled the entire museum. But it reminds you of a completely different inner life that's at work with human beings who are trapped in these places.

There used to be a number of exhibits that dealt with escape, and I don't think they're there anymore. It's too bad because it's a reminder of how desperate people would be for a variety of reasons to change their situation once they found themselves there.

It's clearly an incomplete history, but it's one that grounds us. This committee is looking into human rights, and these separate rooms contain all of the different challenges that you're going to be trying to bring together, I would assume, in the final report that comes out.

I'm privileged to answer whatever questions I can to help inform this process. As I say, I may have things to say that can help some of those harder processes and suggestions for the less challenging components of what I view as likely candidates for change.

**The Chair:** I was asked a moment ago about the whole farm business here in Kingston that, from my perspective, was quite successful over the many years and then was taken away. The government now has set up an advisory board to take a look at this. From my perspective, there's not much to look at. Just get on with, get back to it, because I think it's an incredible tool to enhance a prisoner's life and human right to work, even while in

Foucault, par exemple, et ils ont vraiment été utilisés. Vous pourrez voir ces appareils de vos yeux dans ce musée. Certains permettent une forme de torture extrême par l'eau.

Vous pourrez donc y découvrir une autre facette de notre histoire et de son évolution. En effet, ceux qui estimaient ces pratiques incontournables ont manifestement dû s'ouvrir l'esprit et accepter qu'elles changent. Des tables à sangles ont été utilisées jusqu'en 1969 à la prison de Stony Mountain. Elles servaient à attacher des gens nus pour les frapper avec d'énormes fouets de cuir. J'étais déjà né à cette époque. Il vaut la peine d'aller y faire un tour pour constater à quel point les choses ont changé, même si on ne l'aurait jamais cru à l'époque.

Une autre salle du musée rappelle la difficulté d'administrer les prisons. C'est une salle remplie d'armes saisies dans les prisons : des poignards et des fusils fabriqués à la main, des arbalètes faites de fourchettes, de plastique et de brosses à dent. Cette salle nous rappelle à quel point les prisonniers peuvent faire preuve d'ingéniosité devant le danger, celui que présentent les autres prisonniers comme celui qui présente le personnel. Ce sont deux choses distinctes, qui ont chacune leurs ramifications.

Il y a une autre pièce intitulée « Talents cachés ». On peut y voir des œuvres d'art de détenus, qui nous rappellent l'humanité des gens en prison. Des œuvres remarquables ont été accumulées. Cette salle est probablement trop petite, parce que j'ai moi-même vu beaucoup d'œuvres d'art produites par mes clients au fil du temps, qui auraient pu remplir la musée à elles seules. Ces œuvres rappellent la vie intérieure totalement unique qui habite un être humain enfermé entre ces murs.

Il y avait auparavant quelques pièces sur l'évasion, mais je pense qu'elles n'y sont plus. C'est dommage, parce que cette section rappelait à quel point certaines personnes veulent désespérément changer leur situation, pour diverses raisons, lorsqu'elles se retrouvent en prison.

Quoi qu'il en soit, c'est clairement une histoire incomplète, mais elle nous remet les deux pieds sur Terre et serait pertinente pour le comité dans son étude sur les droits de la personne, puisqu'elle présente les différents défis que présente le système carcéral, dans des salles séparées, les divers éléments que vous essaieriez de relier, je présume, dans le rapport final qui ressortira de votre travail.

Ce sera pour moi un honneur de répondre à toutes les questions possibles pour vous éclairer sur la question. Comme je l'ai déjà dit, je pourrais avoir des pistes de solutions à proposer sur les questions les plus difficiles comme sur les moins difficiles, qui seraient à mon avis les plus propices aux changements.

**Le président :** On m'a posé des questions il y a quelques instants sur les activités agricoles ici, à Kingston, qui ont longtemps semblé connaître un grand succès, de mon point de vue, mais qui ont cessé. Le gouvernement vient de créer un comité consultatif pour se pencher sur la question. De mon point de vue, il n'y a pas grand-chose à examiner. Il faut simplement rétablir ces activités, parce que je crois que c'est un outil formidable pour

prison. I'd like to get your view on that.

**Mr. Ellacott:** That farm in particular, the one that's behind Collins Bay but which was serviced by what was then called Frontenac Institution but is now called Collins Bay minimum security institution, as I understand — I'm not an expert on the farm issue, but as I understand it, that farm in particular was probably the most financially rewarding farm in terms of what it could produce for CSC. And that's not even counting the more intrinsic benefits, the job training benefits, which I think some people have felt as though, if you weren't going into farming, then how could that be good job training? But I think that overlooks the essence of farming, which is really problem-solving, and animal husbandry, carpentry and everything else. I had numerous clients back in private practice who were on the farm for extended periods of time. I never heard anything that wasn't glowing in terms of its impact on them.

**Senator McPhedran:** This is a supplementary to that question and it comes out of information that we were given this afternoon from some of the prisoners, who talked about how horrible the food is. We had already been informed that the food is not made on site —

**Mr. Ellacott:** Not anymore.

**Senator McPhedran:** — that it's shipped from far away. The whole notion of locally produced produce is lost. One of the points they made was that there is a gravitation away from even eating the meals.

**Mr. Ellacott:** Yes.

**Senator McPhedran:** People are buying in the canteen, which is not, in many cases, giving them anywhere close to the nutrition that would be possible if it was coming from the farm. I'm wondering if you have any further observation on that or any specific recommendations.

**Mr. Ellacott:** Well, that's coming more and more frequently to the clinic in terms of grievances, some brought from Type 2 diabetics, for instance, of which there is a larger population than ever before, saying that although it's supposedly supposed to meet certain dietary requirements, it doesn't seem to be.

I think it's a shame for a number of reasons. You would think they would have been expanding the farms at a certain point in time. The closure of those farms had an ostensible rationale that it was a competitor in a market, and yet almost everybody on the prison farm, the core members of the people who were trying to save the prison farms, were farmers. Local farmers wanted the continuation of those farms and to a large extent actually preserved the herd themselves.

améliorer la vie d'un détenu et respecter son droit fondamental de travailler, même en prison. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**M. Ellacott :** Cette ferme en particulier, celle qui se trouve derrière Collins Bay, mais qui était exploitée par ce qu'on appelait à l'époque l'établissement Frontenac, qu'on appelle aujourd'hui l'établissement à sécurité minimale de Collins Bay, si je ne me trompe pas, était probablement la ferme la plus rentable et productive pour le SCC, d'après ce que j'en sais, mais je ne suis pas un expert de la question agricole. Et l'on ne parle même pas des avantages intrinsèques du projet, de la formation professionnelle notamment, même si certains se demandaient à quel point ce pouvait être une bonne formation professionnelle si un détenu ne voulait pas se diriger vers l'agriculture. Je pense que c'est une bien piètre analyse de l'essence même de l'agriculture, qui consiste à résoudre des problèmes, à prendre soin des animaux, à bâtir des structures et tout et tout. J'ai eu de nombreux clients en pratique privée qui ont travaillé à la ferme pendant de longues années. Je n'ai entendu que de bons mots sur l'effet formidable que cela exerçait sur eux.

**La sénatrice McPhedran :** Ma question s'inscrit dans la même veine et m'a été inspirée de l'information que nous ont présentée des détenus cet après-midi, lorsqu'ils nous ont parlé de la qualité horrible des repas. On nous avait déjà dit que les repas n'étaient pas préparés sur les lieux.

**M. Ellacott :** Plus aujourd'hui.

**La sénatrice McPhedran :** Les repas sont expédiés de loin, et toute l'idée de la production locale s'est perdue. Ils nous ont dit que les gens se détournent de plus en plus des repas servis.

**M. Ellacott :** Oui.

**La sénatrice McPhedran :** Ils préfèrent acheter des choses à la cantine, ce qui est bien loin, souvent, de leur procurer tous les éléments nutritifs qu'ils pourraient tirer des produits de la ferme. Je me demande si vous avez d'autres observations ou des recommandations à faire sur la question.

**M. Ellacott :** Eh bien, c'est une question qui revient de plus en plus fréquemment dans les griefs déposés à la clinique. Il y a notamment des plaintes de diabétiques de type 2, qui sont plus nombreux que jamais, qui soutiennent que ces repas ne répondent aux normes nutritionnelles comme ils le devraient.

Je pense que c'est honteux pour bien des raisons. On se serait attendu à ce que les établissements agrandissent leurs fermes à une certaine époque. Leur fermeture a été justifiée par le fait qu'elle faisait prétendument concurrence au marché, alors que presque tous les travailleurs de la ferme pénitentiaire, les principaux défenseurs des fermes pénitentiaires, étaient des agriculteurs. Les agriculteurs locaux souhaitaient que ces fermes survivent et ce sont surtout eux qui prenaient soin du troupeau.

There's no question that nutritionally, from all the feedback we're getting, we're lacking much more than we were previously, so you'd think they would have been expanding them when they were just closing them. It's a shame.

The other end of that, though, is that there are exceptions to this. People who are trying to be realistic about release, who are trying to acquire job skills, one place is the farm and one place is something called CORCAN, where you could learn welding and heavy machinery stuff, but there are very few industries that employ as many people and are not quite as concerned with a criminal record as kitchens. It's hard work. There were people getting trained in kitchens all that time who are no longer getting trained in kitchens. So you're not training to feed yourself better when you get out and you're living in poverty, and you're not being trained to pick up another job skill that you could have picked up if you had been working in the kitchen in the last two or three years. There were a number of inmates, again clients of mine over the years, who to lose their kitchen job was a big deal. It helped people stay on track because they don't want to lose jobs through disciplinary sanctions and whatnot.

**Senator Hartling:** Thanks for being here, Sean.

**Mr. Ellacott:** A pleasure.

**Senator Hartling:** Does your law clinic keep data on grievances and calls that you get that you could share with our committee, not necessarily the names, but the kind of grievances?

**Mr. Ellacott:** Yes, I understand.

I've been there since January. As far as I know, in terms of grouping the data and being able to track grievances or even in summary advice matters, we don't have the capacity right now to look up how many of those are related to diet, to religious accommodation or to accommodating disabilities. It's just more numbers that we're supposed to be keeping track of, and it's for a different purpose, which is why they aren't itemized. It's a good idea. Given where we're situated and the number of files we can handle with the students, it would be a pretty good indicator of where things are at.

**Senator Hartling:** You've been there since January, so what common themes or common issues are you seeing?

**Mr. Ellacott:** We get a lot of disciplinary court that we help people with. So, say, last year total intakes were about 1,100, and disciplinary court was about 355 of those, "intake" meaning that it could be several intakes for one client. It's one matter for each client. The number of clients that would have been in disciplinary court were 355. There were about 60 parole hearings during that

Il ne fait aucun doute que sur le plan nutritionnel, d'après les commentaires que nous recevons, la qualité de la nourriture a beaucoup diminué, donc on se serait attendu à ce que ces fermes soient agrandies plutôt que fermées. C'est scandaleux.

Par ailleurs, il y a des exceptions à cela, parce que les gens essaient d'être réalistes quand ils pensent au moment de leur libération. Ils essaient d'acquérir des compétences professionnelles, et l'un des endroits pour le faire est la ferme, l'autre est ce qu'on appelle le CORCAN. On peut y apprendre la soudure et l'opération de machinerie lourde, mais il y a très peu d'industries qui emploient autant d'ex-détenus que les cuisines, où les gens s'inquiètent un peu de moins des antécédents criminels. C'est un travail difficile, mais il y avait constamment des personnes qui recevaient une formation en cuisine qui n'en reçoivent plus. Les détenus n'apprennent donc plus à mieux s'alimenter en vue du moment où ils sortiront et devront vivre dans la pauvreté. Ils ne peuvent plus acquérir de nouvelles compétences professionnelles comme ils pouvaient le faire quand ils travaillaient dans la cuisine au cours des deux ou trois dernières années. Il y a beaucoup de détenus, parmi mes clients encore une fois, pour qui il a été dramatique de perdre leur emploi à la cuisine. Ces emplois aidaient les gens à rester sur la bonne voie, parce qu'ils ne voulaient pas les perdre par sanction disciplinaire.

**La sénatrice Hartling :** Je vous remercie de votre présence parmi nous, Sean.

**M. Ellacott :** C'est un plaisir pour moi.

**La sénatrice Hartling :** Votre clinique juridique consigne-t-elle des données sur les griefs et les appels que vous recevez, dont vous pourriez faire part au comité, sans nécessairement nous donner de noms, mais simplement pour nous donner une idée du genre de griefs que vous recevez.

**M. Ellacott :** Oui, je comprends.

Je suis en poste depuis janvier. Est-ce que nous regroupons nos données pour pouvoir faire un suivi des tendances pour ce qui est des griefs ou des conseils sommaires? À ma connaissance, nous n'avons actuellement pas les moyens de déterminer combien portent sur l'alimentation, les accommodements religieux ou l'accommodement des personnes handicapées. Nous devons simplement faire un suivi des chiffres à des fins différentes, et c'est pourquoi on ne les divise pas en catégories. Ce serait une bonne idée. Compte tenu de l'endroit où nous sommes situés et du nombre de dossiers que nous pouvons traiter grâce à nos étudiants, ce serait un assez bon indicateur de la situation.

**La sénatrice Hartling :** Vous êtes en poste depuis janvier, donc d'après vos observations, quels seraient les thèmes ou enjeux communs qui reviennent?

**M. Ellacott :** Nous aidons beaucoup des gens devant comparaître devant un tribunal disciplinaire. Par exemple, l'an dernier, sur un total d'environ 1 100 demandes, nous en avons reçu environ 355 de personnes devant comparaître devant un tribunal disciplinaire, et quand je dis « demande », je précise qu'un même client peut en présenter plusieurs. Le mot renvoie à

period of time, and then other institutional matters, probably about 250 different inmates. So it would be useful to have a sense of the data that we track that way.

In addition to disciplinary court and parole, since I've been there I would say food is probably the one I've heard most about in the files. After that, a few different types of accommodation come up, some of which become more Human Rights Commission-type stuff or not accommodating disabilities, back problems, that kind of thing.

As I'm sure you are aware, there are a lot of older inmates now. There's a lot of figuring out that's going to have to go on as that population ages because. Just in my one private practice, I had numerous clients die of cancer while they were in federal custody. Not only are they not supported in terms of family and whatnot generally, but trying to pull off palliative care and that sort of thing, I can't imagine how difficult it was — although I know how difficult it was. Surprisingly, you'd think that if those people had been eligible for parole during those periods, it would have rendered them not much of a risk. But that actually wasn't the case with parole hearings. People who had months to live were not released on parole. I'm aware of several cases like that, where they couldn't have represented much of a risk at that point. But there are not a lot of halfway houses equipped for that. If there are, they are hard to get into.

**Senator Hartling:** So that would be something we could be mindful, looking at the aging population and the health issues that come with that.

**Mr. Ellacott:** Yes, end-of-life care, I think, is going to be a bigger one.

Age wears differently on a federal inmate. Closing in on 50 tends to be kind of older. They live a different life.

Dr. Fedoroff, a forensic psychiatrist at the Royal Ottawa, has been an expert at dangerous offender hearings that I conducted. One of the things that he would tell people who were being asked to go on chemical castration drugs like Lupron — one of the concerns is they give you a bone density scan, and people are worried that their bone density will decline because of the Lupron. He would tell them that a lot of studies show that incarceration itself actually causes a decline in bone density

chaque question soumise par chaque client, mais le nombre de clients devant comparaître devant un tribunal disciplinaire s'élevait à 355. Pendant la même période, nous avons répondu à 60 demandes concernant des audiences de libération conditionnelle, et environ 250 détenus différents nous ont soumis d'autres questions institutionnelles. Il nous serait donc bien utile d'avoir une meilleure représentation des données dont nous faisons le suivi.

Outre les demandes liées aux tribunaux disciplinaires et à la libération conditionnelle, je dirais que depuis que je suis en poste, la question de la nourriture est probablement celle que je vois revenir le plus souvent. Ensuite, il y a différentes formes d'accommodements, dont certaines relèvent davantage la Commission des droits de la personne. Cela comprend les refus de mesures d'adaptation pour les personnes ayant un handicap, des maux de dos ou d'autres choses du genre.

Comme vous le savez sans doute, il y a beaucoup de détenus âgés dans la population carcérale. Il faudra donc réfléchir à la façon de s'occuper de la population vieillissante. J'ai vu dans ma pratique privée de nombreux clients mourir du cancer dans un pénitencier de ressort fédéral. Non seulement ces personnes ne bénéficient-elles pas de l'aide de leur famille et de leur entourage en général, mais je ne peux imaginer à quel point il peut leur être difficile d'avoir accès à des soins palliatifs, même si j'en ai une bonne idée. On s'attendrait à ce que les détenus, s'ils deviennent admissibles à une libération conditionnelle pendant cette période, soient considérés moins à risque, mais étonnamment, ce n'est pas ce qui s'observe dans les audiences de libération conditionnelle. Des personnes à qui il ne restait que quelques mois à vivre se sont vues refuser une libération conditionnelle. J'en ai vu plusieurs exemples, alors que ces personnes ne pouvaient pas représenter de grand risque à ce stade. Mais il n'y a pas beaucoup de maisons de transition outillées pour répondre à ce besoin. Et il est difficile d'y avoir une place.

**La sénatrice Hartling :** Ce serait donc une chose à garder en tête : il faut tenir compte du vieillissement de la population et des problèmes de santé connexes.

**M. Ellacott :** Oui, je crois que les soins de fin de vie seront un grand enjeu.

L'âge revêt un sens particulier pour les détenus sous responsabilité fédérale. Un détenu à l'aube de la cinquantaine y est un peu plus vieux en général que s'il vivait en liberté. La vie est prison est singulière.

Le Dr Fedoroff, un psychiatre judiciaire à l'hôpital Royal Ottawa, a témoigné à titre d'expert lors d'audiences sur des délinquants dangereux auxquelles j'ai participé. Il disait aux personnes à qui on demandait de prendre des produits de castration chimique comme le Lupron... Lorsqu'une personne prend ce médicament, elle doit subir une scintigraphie de la densité osseuse, et les gens craignent que le Lupron fasse diminuer leur densité osseuse. Or, il leur disait que beaucoup d'études

because of the lack of movement, probably more than the Lupron would in most people.

Some people are on Lupron even though they're not in the community. They're trying to show that they will go on Lupron and that they could be better candidates for release. People are going through a lot of health changes that are accelerated because of federal custody.

**Senator Pate:** Welcome to the committee.

**Senator Pate:** I have two questions.

First, you mentioned there are six judicial reviews you've been doing, just since you've started. I would be interested in not the names but the details of what you're looking at.

Second, I want any examples where you've used sections 29 or 81 to get prisoners out into appropriate community-based settings — indigenous prisoners, or mental health or aging — and into medical options.

**Mr. Ellacott:** I'll do the second one first because it's a shorter answer.

I'm not aware of any since I've been there in January. It could be that the review counsel has a couple in front of her right now that have not come up in conversation, but I'm personally not aware of any that are under way, at least through the few people I was supervising directly or through one of the other review counsel. I actually asked them that in anticipation of coming here.

I know that in other contexts — and I'm thinking of, say, section 29 in particular — it seems like the situation with mentally ill inmates screams out for more of that. In my experience, in a lot of different areas, half the difficulty, even if CSC were onsite — and I'm not saying people shouldn't be trying this — is getting the hospitals onsite.

I don't know how often it's going on with female prisoners because Grand Valley is not really within our — I've had clients at Grand Valley but not clinic clients, obviously, at Grand Valley. I don't know if it happens differently for female inmates or not, but it's hard to get certain types of offenders, mentally ill federal male offenders, into hospitals, who have a choice about who they take or don't take.

That's the case with dangerous offender hearings. It used to be that people who had applications against them to be designated dangerous offenders would go to a psychiatric hospital to be assessed before the hearing. I can't think of a case where that's

montrent que l'incarcération elle-même cause une baisse de la densité osseuse en raison d'une immobilité accrue, probablement plus encore que le Lupron chez la plupart des sujets.

Certains détenus prennent du Lupron même s'ils sont incarcérés. Ils essaient de montrer qu'ils prendront du Lupron et qu'il fera d'eux de meilleurs candidats à la libération. Beaucoup de changements physiologiques s'accroissent en détention fédérale.

**La sénatrice Pate :** Je vous souhaite la bienvenue au comité.

**La sénatrice Pate :** J'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, vous avez mentionné avoir réclamé six révisions judiciaires depuis votre entrée en poste. J'aimerais connaître non pas les noms des personnes visées, mais la nature exacte des questions soulevées.

Deuxièmement, j'aimerais que vous me donniez des exemples de circonstances dans lesquelles vous avez invoqué les articles 29 ou 81 pour faire déplacer des détenus vers des établissements de soins appropriés hors du milieu carcéral : des détenus autochtones, des personnes souffrant de maladies mentales ou vieillissantes.

**M. Ellacott :** Je répondrai d'abord à votre première question parce que ma réponse sera plus courte.

Il n'y a eu aucun cas du genre depuis janvier, à ma connaissance. Il se pourrait que l'avocate responsable des révisions judiciaires soit saisie d'affaires qu'elle n'a pas mentionnées dans nos conversations, mais il n'y en a aucune en suspens, à ma connaissance, à tout le moins selon les supervisions directes que j'ai effectuées ou l'un des autres avocats responsables des révisions judiciaires. Je leur ai même posé la question en prévision de ma comparution d'aujourd'hui.

Je sais que dans d'autres contextes — et je pense à l'article 29 en particulier —, la situation de détenus souffrant de maladies mentales est tellement épouvantable qu'il crève les yeux qu'il faut en faire plus. Selon mon expérience, dans bien des cas, la difficulté consiste au moins à moitié à obtenir l'aval des hôpitaux, même quand le SCC est d'accord, mais je ne dis pas qu'il ne faut pas essayer pour autant.

Je ne sais pas à quel point c'est répandu chez les détenues, parce que Grand Valley n'est pas vraiment de notre ressort. J'ai eu des clientes à Grand Valley, mais il ne s'agissait évidemment pas de clientes de la clinique à Grand Valley. Je ne sais pas si cela se passe différemment pour les détenues, mais il est difficile d'obtenir le transfèrement de certains types de délinquants, notamment les délinquants sous responsabilité fédérale ayant des troubles mentaux, dans des hôpitaux, qui peuvent choisir les patients qu'ils admettent.

C'est le cas lors des audiences de déclaration de délinquant dangereux. Par le passé, les détenus qui étaient visés par des demandes de déclaration de délinquant dangereux se rendaient dans un hôpital psychiatrique pour y être évalués avant leur

happened in years. They come out and visit them at the jail or they drive them over for an interview and then drive them back to the provincial jail. It's a path of least resistance.

Even the inmates themselves, a lot of the people who are most seriously mentally ill aren't necessarily going to be known to be as dangerous, say, to staff. It doesn't all manifest itself in danger. However, their histories might look on paper like the sort that a hospital might want to have to be talked into.

I said "short answer"; it wasn't that short. We don't have any that I'm aware of right now.

In terms of judicial reviews, we just got a decision from the Federal Court. The decision is posted at this point, as is the name of the person. That one concerned procedural fairness within disciplinary courts, and they granted the review and quashed the conviction.

One is coming up right now, about to be heard. There's a provision under the previous government where parole reviews for dangerous offenders or lifers were every two years and were made to be every five years. That was the idea, at least. They changed the Corrections and Conditional Release Act so that if you were unsuccessful at parole, you would have to wait five years before you could apply to get back before the Parole Board.

They forgot to change the Criminal Code. The Criminal Code still says to those people who were sentenced that way that it has to be within two years. The Parole Board of Canada decided to read that as, "We're just going to go with the Corrections and Conditional Release Act, even though nobody changed the Criminal Code." That one's going to be heard soon, basically asking for a declaration from Federal Court that the code still rules. And, in fact, it can because the new provision says "within five years" and we're saying "within two years is within five years." You can actually read both of them.

The Parole Board decided on its own that it would no longer follow the Criminal Code, a provision about parole, which is remarkable. It was remarkable to us. We thought it would just take a letter. It didn't. So that's going to be heard soon.

There are a couple of other cases that the Department of Justice has conceded already and we got orders for. One of them touches on what I would call the low-hanging fruit for this committee. I don't know if this has come up yet or not, but disciplinary segregation and what I would call punitive

audience. Je n'arrive pas à me souvenir d'un cas où c'est arrivé au cours des dernières années. L'expert rencontre les détenus en prison ou les détenus sont conduits à un endroit pour leur évaluation, puis ils retournent dans la prison provinciale. C'est la solution la plus facile qui l'emporte.

Même pour ce qui est des détenus eux-mêmes, bon nombre de personnes qui ont de graves troubles mentaux ne seront pas nécessairement autant un danger, par exemple, pour le personnel. Cela ne se manifeste pas toujours ainsi. Cependant, leur historique ressemble peut-être sur papier à des cas dont il serait peut-être bon de convaincre un hôpital de s'occuper.

J'ai dit que ce serait une réponse courte; ce ne l'était pas vraiment. Nous n'avons aucun cas dont je suis actuellement au courant.

En ce qui a trait aux contrôles judiciaires, nous venons de recevoir une décision de la Cour fédérale. La décision est maintenant publiée, ainsi que le nom de la personne. Ce dossier concernait l'équité procédurale au sein des tribunaux disciplinaires, et la Cour fédérale a accueilli la requête de contrôle judiciaire et a annulé la condamnation.

Il y a un autre cas qui sera bientôt entendu. Le précédent gouvernement a modifié la disposition qui prévoyait que l'examen en vue de la libération conditionnelle pour un délinquant dangereux ou un condamné à perpétuité avait lieu tous les deux ans; c'est maintenant tous les cinq ans. C'était du moins l'idée. Le précédent gouvernement a modifié la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition pour forcer le détenu à attendre cinq ans, s'il ne réussit pas à obtenir sa libération conditionnelle, avant de pouvoir présenter une autre demande devant la Commission des libérations conditionnelles.

Cependant, les autorités ont oublié de modifier le Code criminel en conséquence, qui prévoit toujours que les personnes ainsi condamnées ont droit de le faire tous les deux ans. La Commission des libérations conditionnelles du Canada a décidé de seulement tenir compte de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, même si personne n'a modifié le Code criminel en conséquence. Ce dossier sera entendu sous peu. Nous demandons en gros à la Cour fédérale de déclarer que la disposition du Code criminel s'applique toujours. C'est en fait le cas, parce que la nouvelle disposition dit « dans les cinq ans », et nous disons que « dans les deux ans, c'est dans les cinq ans ». Vous pouvez en fait les lire.

La Commission des libérations conditionnelles a décidé de son propre chef de ne plus appliquer une disposition du Code criminel sur la libération conditionnelle, ce qui est incroyable. Nous en étions stupéfaits. Nous pensions qu'il suffirait d'une lettre, mais cela n'a pas fonctionné. Bref, ce dossier sera entendu bientôt.

Le ministère de la Justice a déjà reconnu ses torts dans d'autres dossiers, et nous avons obtenu des ordonnances des tribunaux dans ces affaires. L'un de ces dossiers porte sur ce que je qualifie d'occasion en or pour votre comité. Je ne sais pas s'il y en a déjà été question, mais l'isolement disciplinaire, ce que j'appelle

segregation as opposed to administrative segregation has been the subject of a lot of reports by the Correctional Investigator and has been discussed before this committee at some length.

There was a case where an Aboriginal inmate who battled alcohol most of his adult life had homemade brew in his cell at Collins Bay. One of our students was representing him. He got to his disciplinary court trial and was basically told, outside of his counsel's presence, that the independent chairperson — who is like a judge in these little courts inside the prisons — had decided that since he heard from others that this guy would be pleading guilty, he was willing in this case not to give him 30 days of segregation as long as he pleaded guilty on the day. The client said — it's in the transcript — that he wasn't guilty, and he wanted to run his hearing, but he was in an intensive alcohol rehabilitation program. Contrary to what some people would say, you can't continue that while you are in segregation. He didn't want to lose his place in the program and the progress that he had made. There was this last-minute offer of having 30 days in segregation suspended for 90 days, so that if he doesn't offend at all in 90 days it goes away; if he does offend, then he has to serve that segregation.

So on the eve of his trial, he is basically being offered to take that or, and I quote: "If you go to trial, that's not something that would be left on the table anymore." So he ends up wanting to stay in his alcohol rehabilitation program and continue to make progress and avoid having this opportunity for segregation.

Oddly enough, I think so that they could say they weren't going to give this person segregation, after he takes the deal, cancels his trial, pleads guilty, and gets 30 days suspended for 90, he's told during sentencing, "I would not have sent you to segregation, but I would have given you a loss of privileges," after he's openly told at the beginning that not going to segregation is off the table. This is for making brew in your cell, an alcoholic making brew.

So there was, as I said, some discussion about segregation and what that means in practice. With administrative segregation — which has been properly, in my view, criticized before this committee at some length and has to have its numbers brought down — at least some people are trying to make the point that we'd like to keep reducing it. At a baseline level, we need it to establish security in institutions for periods of time. Like they say, there's some necessity for it, that it's not about punishment; it's about security of the institution.

l'isolement punitif par opposition à l'isolement préventif, a fait l'objet de bon nombre de rapports par l'enquêteur correctionnel, et vous en avez débattu longuement au comité.

Il y a eu le cas d'un détenu autochtone qui a été aux prises avec l'alcoolisme la majorité de sa vie adulte et qui a produit de l'alcool frelaté dans sa cellule à Collins Bay. L'un de nos étudiants le représentait. Le détenu s'est présenté à son audience du tribunal disciplinaire et s'est fait dire en gros, sans la présence de son avocat, que le président indépendant — qui est l'équivalent d'un juge dans ces petits tribunaux à l'intérieur des établissements — avait accepté, étant donné qu'il avait entendu par d'autres que le détenu était prêt à plaider coupable, de ne pas le condamner à 30 jours d'isolement, à condition qu'il plaide coupable aujourd'hui. Comme la transcription le témoigne, le client a dit qu'il n'était pas coupable et qu'il voulait avoir droit à son audience, mais qu'il participait à un programme intensif de réadaptation pour les alcooliques. Contrairement à ce que certains racontent, c'est impossible de poursuivre le programme pendant que vous êtes en isolement. Il ne voulait pas perdre sa place dans le programme et jeter à l'eau les progrès qu'il avait réalisés. L'offre de la dernière chance était une condamnation avec sursis de 30 jours en isolement et une probation de 90 jours, ce qui signifie que, si le détenu ne commet aucune infraction au cours de ces 90 jours, les autorités passent l'éponge; s'il commet une infraction, il doit alors purger sa peine en isolement.

Bref, la veille de son procès, il s'est en gros fait offert d'accepter cette entente ou — et je cite — « si vous passez devant le juge, cette solution ne sera plus possible. » Le détenu souhaitait continuer de participer au programme de réadaptation pour les alcooliques et de réaliser des progrès et éviter l'isolement.

Curieusement, après que le détenu a accepté l'entente, obtenu l'annulation de son procès, plaidé coupable à l'accusation et reçu une condamnation avec sursis de 30 jours et une probation de 90 jours, je crois que le président, pour être en mesure de dire qu'il n'allait pas mettre en isolement cette personne, a dit au détenu lors de la détermination de la peine : « Je ne vous aurais pas condamné à une période en isolement, mais je vous aurais condamné à une perte de privilèges », même si le détenu s'était clairement fait dire au départ qu'il ne serait pas possible d'éviter l'isolement. Tout cela pour avoir produit de l'alcool frelaté dans une cellule : un alcoolique qui produit de l'alcool frelaté.

Comme je l'ai mentionné, des discussions ont eu lieu au sujet de l'isolement et ce que cela signifie en pratique. Dans le cas de l'isolement préventif, qui a été longuement critiqué avec raison, selon moi, devant votre comité et dont nous devons réduire le recours, des gens essaient au moins de faire valoir qu'il serait préférable de continuer à y avoir recours moins souvent. À la base, nous en avons besoin pour assurer la sécurité dans les établissements durant un certain temps. Comme nous l'entendons, l'isolement a une certaine utilité, mais ce n'est pas une pratique de nature punitive; cela vise à assurer la sécurité au sein de l'établissement.

But there's a section of the same act and descriptions of segregation as having everything available to you that you normally would, as long as you can do it through a slot and someone can do it that day, and as long as it doesn't involve any other inmates, so forget your programming. Although that says you're supposed to have a right to the programming as long as nothing involves other inmates. So your education, your programming, any group work you're doing, any addictions treatment that you're doing is not coming through that slot in the door.

The worst part of this segregation is that it only has one purpose. These people aren't a threat to the institution at that point. This is a sentence for punishment only. It's the only place in the law that has such a thing. It's just for punishment. Nobody even pretends it to be anything else. That's why they hang it over the head of an inmate to see if they'll do good, because "You don't want this to happen to you."

There are no inquiries into the mental health of inmates prior to getting punitive — I'm calling it punitive, but disciplinary segregation. It doesn't have any other purpose in fact or in spirit. Even though it's probably only about 4 per cent of the segregation admittances over the years, in my view it goes beyond just influencing disciplinary court and it goes beyond just segregating people who shouldn't be segregated. It sends a mixed message through the entire Corrections and Conditional Release Act.

You've been hearing all this evidence about whether segregation is punitive or not punitive. It's the same segregation. It's physically the same thing, and it's designed under section 44 of the CCRA to punish inmates for behaviour. It's exactly the same.

It's confusing when this subject comes up and gets discussed. If you are a guard or a classification officer, you are well familiar with disciplinary court. You would have been there many times. You would know that this segregation is being handed out or threatened or hanging over people consistently; it's part of what you do with inmates if you're following the act and the regulations.

And you don't make inquiries of mental health. You also don't make inquiries about whether you've had it done to you already in the last few months. Even though there's a maximum 30 days on it, which is a long time, that 30 days could happen two months later, and two months later, and two months later. This is probably the next area that we would like to pursue in terms of getting the whole thing declared — it ought to be unconstitutional.

Par contre, selon un article de la même loi et les définitions de l'isolement, il s'agit d'avoir à votre disposition tout ce qui le serait normalement, à condition que vous puissiez le faire au travers d'une fente, qu'une personne puisse le faire cette journée-là et que cela ne concerne pas les autres détenus; vous pouvez donc dire adieu à votre programme, même si cela prévoit que vous êtes censé avoir droit au programme tant que cela ne concerne en rien les autres détenus. La formation, le programme, tout travail de groupe ou tout programme de traitement des dépendances auquel vous participez ne pourra pas se faire au travers de la fente de la porte.

Le pire aspect de cet isolement est que cela ne vise qu'un seul objectif. Ces personnes ne sont pas une menace pour l'établissement à ce stade. Il s'agit d'une peine de nature punitive. C'est le seul endroit dans la loi où une telle chose existe. C'est uniquement de nature punitive. Personne ne prétend même que c'est autre chose. Voilà pourquoi les autorités présentent cette possibilité comme une épée de Damoclès qui plane au-dessus de la tête du détenu pour voir s'il prendra la bonne décision, parce que « vous ne voulez pas que cela vous arrive ».

Personne ne se pose des questions sur la santé mentale des détenus avant de les envoyer en isolement punitif; j'appelle l'isolement disciplinaire de l'isolement punitif. Cette mesure ne vise aucun autre objectif dans les faits et en principe. Même si cela représente probablement seulement 4 p. 100 des cas d'isolement au fil des ans, je crois que cela ne se limite pas seulement à influencer sur les tribunaux disciplinaires et à placer en isolement des détenus qui ne devraient pas l'être. Cela envoie aussi un message contradictoire concernant l'ensemble de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Vous entendez des témoignages tentant de démontrer si l'isolement est de nature punitive ou non. Cela demeure le même isolement. C'est physiquement la même chose, et c'est prévu en vertu de l'article 44 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en vue de punir des détenus qui ont un comportement répréhensible. C'est exactement la même chose.

C'est déconcertant quand la question est abordée et débattue. Si vous êtes un gardien ou un agent de classification, vous connaissez très bien les tribunaux disciplinaires, parce que vous y avez été à de nombreuses reprises. Vous savez que ces tribunaux envoient des détenus en isolement, qu'ils les menacent de les y envoyer et que cette menace plane sans cesse sur eux; cela fait partie de ce que vous faites avec les détenus si vous suivez la loi et le règlement.

Vous ne vous renseignez pas non plus sur la santé mentale des détenus. Vous ne vérifiez pas non plus si le détenu a déjà été placé en isolement au cours des derniers mois. Même si la durée maximale de l'isolement est de 30 jours, ce qui est long, cette période de 30 jours peut se reproduire tous les deux mois, encore et encore. C'est probablement le prochain aspect que nous aimerions aborder devant les tribunaux pour le faire invalider; cette pratique devrait être inconstitutionnelle.

We're realizing more and more about the effects of segregation. People could be forgiven for not knowing certain things over time. Knowledge increases, but this provision is still sitting there. We know that it causes psychological damage to a group of people who are psychologically compromised in far greater numbers than the general population. This is a recipe for producing angry and more volatile people and people who are less able to reintegrate with society later. It has no positive effect.

As I say, I think there are a lot of complex issues. I have not heard anybody defend this. I don't know; maybe they are. I don't understand why it's still in there, given that there have been 15 years of Correctional Investigator reports talking about the overuse of segregation, period.

Occasionally critics will point to disciplinary segregation like it's to be admired because there's a 30-day cap, but they ignore that it actually has not even an ostensible proper purpose. Leaving aside whether you think that administrative segregation is a necessary evil or an unnecessary evil, it doesn't matter which camp you're in — that's the only purpose behind inflicting psychological damage on people. That's what I would say is the low-hanging fruit, in my opinion.

Several cases have been conceded already by the Department of Justice, so they're not going to get litigated. This one here got conceded, so it's now not going to have a hearing.

Most of the ones so far, other than the parole one that I mentioned, are disciplinary court, procedural fairness issues that we just found were coming up over and over again. We felt like we needed newer case law, specific institutions in particular, and that the institutional chair people seemed to be ignoring what we think are clear indications of procedural fairness.

**Senator Pate:** Supplementary to that, would it be possible for you to speak to your clients and, with their permission, share that documentation?

**Mr. Ellacott:** Yes.

**Senator Pate:** That would be great. Thank you.

**Mr. Ellacott:** In fact, a number of them are public documents now. The Crown has in some cases agreed with us. In other cases, they're filing their materials at Federal Court, in the Federal Court registry, so I'm able to give you the arguments as well as the counter-arguments.

**Senator Pate:** Are there non-disclosure clauses in any of the settlements?

**Mr. Ellacott:** I don't think so.

**Senator Pate:** All right.

Nous prenons de plus en plus conscience des effets de l'isolement. Nous ne pouvons pas en vouloir aux gens de ne pas connaître certains éléments. Nos connaissances s'améliorent, mais la disposition est toujours présente. Nous savons que cette pratique cause des dommages psychologiques à un groupe d'individus qui compte beaucoup plus de membres fragiles sur le plan psychologique que la population en général. C'est la formule pour rendre une population en colère et plus versatile et avoir des personnes qui sont moins en mesure de réintégrer plus tard la société. Cette pratique n'a aucun effet positif.

Je répète que je crois qu'il y a des enjeux beaucoup plus complexes. Je n'ai entendu personne défendre cela. Je ne le sais pas; il y en a peut-être certains. Je ne comprends pas pourquoi c'est encore permis, étant donné que cela fait 15 ans que des enquêteurs correctionnels parlent dans leurs rapports du recours excessif à l'isolement.

À l'occasion, des détracteurs souligneront que l'isolement disciplinaire est louable, parce que c'est limité à 30 jours, mais ils ne tiennent pas compte que cette pratique n'a en fait aucun objectif légitime apparent. Peu importe si vous croyez que l'isolement préventif est un mal nécessaire ou non nécessaire, le camp dans lequel vous vous rangez n'a aucune importance. C'est le seul objectif, outre d'infliger des dommages psychologiques aux gens. C'est à mon avis une occasion en or.

Le ministère de la Justice a déjà reconnu ses torts dans plusieurs dossiers; ces questions ne seront donc pas contestées. Comme il l'a reconnu à cet égard, l'audience n'aura pas lieu.

Les dossiers concernent majoritairement jusqu'à présent, outre celui sur la libération conditionnelle dont j'ai parlé, les tribunaux disciplinaires et les questions d'iniquité procédurale qui reviennent sans cesse, ce que nous venons d'apprendre. Nous pensions qu'une jurisprudence plus récente était nécessaire concernant en particulier certains établissements précis et que le président en établissement ne semblait pas tenir compte de ce que nous considérons comme des indications claires en matière d'équité procédurale.

**La sénatrice Pate :** J'ai une question complémentaire. Serait-il possible de discuter avec vos clients et, avec leur permission, de nous envoyer les dossiers?

**M. Ellacott :** Oui.

**La sénatrice Pate :** Ce serait excellent. Merci.

**M. Ellacott :** En fait, dans certains cas, ce sont maintenant des documents publics. La Couronne était d'accord avec nous dans certains cas. Dans d'autres cas, elle dépose ses documents auprès du greffe de la Cour fédérale. Je suis donc en mesure de vous envoyer les mémoires ainsi que les contre-mémoires.

**La sénatrice Pate :** Les règlements incluent-ils des accords de confidentialité?

**M. Ellacott :** Je ne crois pas.

**La sénatrice Pate :** D'accord.

**Senator McPhedran:** On the point of documentation, I want to make sure I understand. You referenced over 1,100 cases, and there could be multiples of one individual over time. That was for the year 2016?

**Mr. Ellacott:** That was for 2016 and into corporate year-end, March 31, 2017.

**Senator McPhedran:** I don't want to take the time now, but hopefully we can follow up with more precise numbers on that.

Within that list, could you speak to any experiences, reports or requests for assistance of any kind on the basis of sexual orientation or gender identity? That's a more general question, but I would ask in specific terms for those who have a transgender identity.

**Mr. Ellacott:** We haven't had any since I've been there. This came up recently because students had done presentations. I gave a list of potential subjects. One of them was that subject, and a student did pursue it.

A PhD candidate from the University of Toronto is vigorously pursuing this, and he's run programs for trans inmates in different places. I met with him one day to talk about the challenges he's facing and how we might be able to help with his studies. I think that CSC's official number is about somewhere in the mid-30s. However, for obvious reasons, that number can't be accurate. It's too dangerous for certain inmates to make that number known. Who would they tell? What sense of privacy would there be? A lot of inmates do feel an antagonistic relationship towards the Correctional Service. They don't think they're going to get something better for that process.

As I understand the case law, the last time that the issue of how to accommodate this went to court, the last case you see, is about 2001. It's ancient given the issue and how much it has changed and accelerated. There were several inmates after that who brought either judicial reviews or some kind of action for accommodation in other places, and all of those were settled. So there's no precedent for that.

As I understand what CSC is doing now — and I'm not an expert on what they're about to do — is that their process is going to try to mirror what's happening in both British Columbia and Ontario at a provincial level. That's what I'm told loosely through a student's research into that. Those two provinces seem to be ahead of the other provinces, as I understand it.

**Senator McPhedran:** And what are they doing?

**Mr. Ellacott:** I wish I had brought her assignment with me.

**La sénatrice McPhedran :** En ce qui a trait aux documents, je tiens à m'assurer de bien comprendre le tout. Vous avez dit qu'il y a eu plus de 1 100 cas et qu'un même détenu peut avoir plus d'un cas le concernant. Est-ce pour 2016?

**M. Ellacott :** C'était pour 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2017.

**La sénatrice McPhedran :** Je ne veux pas prendre le temps de le faire maintenant, mais j'espère que nous pourrions assurer un suivi pour avoir des données plus précises à cet égard.

Parmi ces cas, pouvez-vous nous parler d'expériences, de signalements ou de demandes d'aide quelconque ayant trait à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre? C'est une question de nature plus générale, mais je m'intéresse tout particulièrement à la question des transgenres.

**M. Ellacott :** Nous n'en avons eu aucun depuis que je suis là. Cette question a récemment été soulevée, parce que les étudiants ont fait des présentations. J'ai remis une liste de sujets possibles, dont cet enjeu, et une étudiante s'est penchée sur cette question.

Un candidat au doctorat de l'Université de Toronto réalise activement des recherches sur cet aspect et s'occupe de programmes pour les détenus transgenres dans divers établissements. Je l'ai rencontré un jour pour discuter des problèmes qu'il doit surmonter et de la manière dont nous pouvons l'aider dans ses études. Je crois que le SCC dit qu'il y a officiellement environ une bonne trentaine de détenus transgenres. Cependant, pour des raisons évidentes, cela ne correspond pas à la réalité. C'est trop dangereux pour certains détenus de le faire savoir. Pourquoi se manifesteraient-ils? Leurs renseignements personnels seraient-ils protégés? Bon nombre de détenus entretiennent des relations conflictuelles avec le Service correctionnel Canada et ne croient pas qu'ils pourraient en tirer quelque chose de mieux.

Selon ma compréhension de la jurisprudence, la dernière fois que les tribunaux se sont penchés sur les mesures d'adaptation en la matière, c'est environ en 2001. C'est le dernier cas. Cela fait longtemps, compte tenu de l'enjeu et de son évolution rapide. Après coup, plusieurs détenus ont demandé des contrôles judiciaires ou des mesures d'adaptation dans d'autres établissements, et toutes ces demandes ont été réglées. Il n'y a donc aucun précédent en la matière.

Selon ce que je comprends de ce que fait actuellement le SCC — je ne suis pas spécialiste dans ce que les autorités ont l'intention de faire —, son processus essaiera de reproduire ce qui se passe à l'échelle provinciale en Colombie-Britannique et en Ontario. C'est ce dont j'ai eu vent par l'entremise des travaux d'une étudiante sur la question. Ces deux provinces semblent avoir une longueur d'avance sur les autres; c'est ce que j'en comprends.

**La sénatrice McPhedran :** Que font-elles?

**M. Ellacott :** Je regrette de ne pas avoir apporté son travail.

There was a ] list of changes: obviously placement itself; funding of either hormonal and/or surgical procedures, whether on the pharmaceutical side or otherwise, because there's some confusion between the provinces and the feds over what's covered and what ought to be covered. I can't remember all of what's covered. It's certainly not my area of expertise. As I understand it, I think that's coming within the next year, a revision of this, and I think probably it was under serviced by the fact that settlements were offered to people and no one ever came to know what they got. This is a spread-out Correctional Service. If you're in Renous and a lot of those settlements take place in, say, British Columbia, you have no idea what is even available to you, and you live your private problem with that over time.

It's certainly one that we're going to be looking out for, which is why I put it on the list for someone to research and put a little packet together for future students to access and why I was meeting with this gentleman from U of T as well.

**Senator McPhedran:** Thank you.

**The Chair:** You talked about that segregation issue and made a very compelling argument in that regard. I'm wondering if you're aware of any accommodations that are available for federally sentenced persons with — we talked about mental health issues — also intellectual disabilities, autism, for example. Are any accommodations made for them during parole hearings? Do you have any concerns with respect to the ability of these individuals to obtain parole?

**Mr. Ellacott:** Well, autism is one that hasn't come through the clinic, but if I was still in private practice, I would be in the middle of an argument about whether or not a specific client could even be incarcerated. The psychological evidence for that person was that it would be manifestly unbearable, I mean literally unbearable for that person — the enclosure. The physical meetings with people in authority are often a problem.

I'm not aware of accommodations that are awaiting these people, but this is another area where the incidence of autism appears to be rising according to what one reads. It also seems to be coming up in computer-related crimes, which is why I think it will be a Correctional Service problem.

A lot of more severely autistic people may be less likely to get involved in certain crimes of violence because of sensitivity toward personal space, but a lot of people that I'm seeing in the criminal justice system that you feel like you wouldn't have seen in the past, it's related to computer use, where a lot of people are much more adept at computer use. It's where you find

Il y avait une série de changements. Il y avait évidemment le placement en soi des détenus ainsi que le financement du traitement hormonal ou chirurgical en ce qui a trait notamment aux médicaments, parce qu'une certaine confusion règne entre les autorités provinciales et fédérales au sujet de ce qui est couvert et de ce qui devrait l'être. Je ne me rappelle pas tout ce qui est couvert; ce n'est pas du tout mon champ d'expertise. Selon ce que j'en comprends, je crois qu'une révision à ce sujet est prévue d'ici l'année prochaine, et je crois qu'il y avait probablement un manque de services parce que des règlements étaient offerts aux détenus et que personne n'était au courant de ce qu'ils avaient obtenu. Cela touche l'ensemble du SCC. Si vous êtes détenu à Renous et qu'un grand nombre de ces règlements surviennent, par exemple, en Colombie-Britannique, vous n'avez aucune idée de ce qu'il vous est même possible de demander, et vous passez votre vie avec ce problème personnel.

Il s'agit certainement d'un enjeu sur lequel nous nous pencherons; voilà pourquoi je l'ai inscrit sur la liste pour qu'une personne fouille le dossier et prépare un document d'information que pourront consulter les prochains étudiants, et c'est aussi la raison pour laquelle j'ai rencontré le candidat au doctorat de l'Université de Toronto.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**Le président :** Vous avez parlé de la question de l'isolement et avez présenté des arguments très convaincants à cet égard. Savez-vous si des mesures d'adaptation sont possibles pour les détenus sous responsabilité fédérale — nous avons parlé des problèmes de santé mentale — qui ont des déficiences intellectuelles ou qui sont autistes, par exemple? Des mesures d'adaptation sont-elles prises pour eux lors des audiences de libération conditionnelle? La capacité de ces personnes d'obtenir leur libération conditionnelle vous inquiète-t-elle?

**M. Ellacott :** Eh bien, nous n'avons pas encore eu de cas d'autistes à la clinique. Toutefois, si j'exerçais encore dans le secteur privé, je serais en train de faire valoir des arguments pour remettre en question l'incarcération même d'un client. La preuve psychologique relativement à cette personne est que l'incarcération serait manifestement insoutenable; le confinement serait littéralement insoutenable pour cette personne. Les rencontres en personne avec des figures d'autorité sont souvent un problème.

Je ne suis pas au courant de mesures d'adaptation possibles pour ces personnes, mais c'est un autre domaine où le nombre de détenus autistes semble être en hausse, d'après ce que nous pouvons lire. Cela semble aussi être le cas relativement aux crimes informatiques, et c'est la raison pour laquelle je crois que ce sera un problème pour le Service correctionnel Canada.

Les personnes plus lourdement atteintes d'autisme sont peut-être moins susceptibles d'être impliquées dans certains crimes violents en raison de leur sensibilité à l'égard de leur espace personnel. Cependant, je vois un grand nombre de personnes dans le système de justice pénale que nous n'aurions probablement pas vues dans le système par le passé, et ces personnes y sont pour des

communities that don't rely on interpersonal awareness. It plays to their strengths in a lot of ways, but sometimes that can also get people involved in the wrong places and then they end up before the courts.

In private practice, I briefly researched how things could play out for a client, and the people that I consulted with had no good answer to questions. That was within the provincial system and in the federal system, and I was speaking to higher-placed people in that case.

**The Chair:** I have a general question, and then we'll go back to Senator Pate. We're going to Millhaven tomorrow, and we're going to go to the Bath institution. If you were with us and were to be asking questions of prisoners or of the warden or of those who are there, what would you be asking? What would you be looking for?

And I mentioned earlier, this is the beginning of our committee hearings on the road. What we've learned today is that these two institutions will be extremely important to what we're going to see in Quebec and Atlantic Canada and the rest of the country.

**Mr. Ellacott:** There's a regional treatment centre inside Millhaven now. It's sort of out the back, after the loading dock.

**The Chair:** Yes. We're going to be there.

**Mr. Ellacott:** So I would go there.

I'm not sure how much prison changes when a group of senators arrive at the prison. This is a tough fact-finding project that you have embarked on, in my view, and I don't say this in a sinister sense. I just think the reality is that there are people in a relationship who can be antagonistic towards each other, say inmates and staff.

One doesn't hear about a lot of whistle-blowing within CSC. The most famous segregation case in the news right now is the Adam Capay case, which you can link back to one single whistle-blower who sent a tweet out about Adam Capay, who was a guard at that institution in Thunder Bay.

I'm not saying there's a big thing everybody's sitting on. I just find that I'm not sure in terms of the questions and how to arrange people to feel sort of freed-up. I'm sure there's a process that you've thought through already, but that would be part of it.

When you do criminal cases that deal with prisons, what you find is — this is my own opinion, not the Queen's opinion. I found that things like statistics are not always what they seem when you do dangerous-offender hearings. You could look up a hundred of them that used to have the same show put on by the Parole Board and Correctional Service Canada, and their idea was to show the court that dangerous offenders, they get out on parole when

crimes informatiques, parce que les gens sont beaucoup plus habiles en informatique. Nous avons dans ce secteur des communautés qui ne dépendent pas de l'ouverture aux autres. Cela leur permet de tirer parti de leurs forces à bien des égards, mais il arrive aussi parfois que des gens posent des gestes répréhensibles et aboutissent devant les tribunaux.

À l'époque où j'exerçais dans le secteur privé, j'ai brièvement examiné comment les choses pouvaient se dérouler pour un client, et les gens que j'ai consultés n'avaient aucune bonne réponse à mes questions. Cela visait les systèmes provinciaux et fédéral, et j'ai consulté des hauts placés dans ce dossier.

**Le président :** J'aimerais poser une question de nature générale avant de redonner la parole à la sénatrice Pate. Nous visiterons demain Millhaven, puis nous nous rendrons à l'établissement de Bath. Si vous nous accompagniez et que vous pouviez poser des questions aux détenus, au directeur de l'établissement ou aux autres personnes présentes, que leur demanderiez-vous? Que cherchiez-vous à savoir?

Comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est le début des audiences du comité à l'extérieur d'Ottawa. Nous avons appris aujourd'hui que ces deux établissements seront extrêmement importants relativement à ce que nous verrons au Québec, dans la région de l'Atlantique et ailleurs au pays.

**M. Ellacott :** Il y a maintenant un Centre régional de traitement à l'établissement de Millhaven. C'est un peu à l'arrière, près du quai de chargement.

**Le président :** Oui. Nous le visiterons.

**M. Ellacott :** Je me rendrais donc à cet endroit.

Je ne sais pas dans quelle mesure la prison prend une autre apparence lorsqu'un groupe de sénateurs y met les pieds. Selon moi, vous avez entrepris une mission d'étude difficile, et je ne le dis pas au sens péjoratif. Je pense seulement que la réalité demeure que des gens entretiennent des relations conflictuelles entre eux; par exemple, c'est le cas entre les détenus et le personnel.

Il n'y a pas énormément de lanceurs d'alerte au sein du SCC. Le cas d'isolement le plus médiatisé actuellement est celui d'Adam Capay; nous pouvons lier ce dossier à un lanceur d'alerte qui a publié un message sur Twitter au sujet d'Adam Capay et qui était un garde à cet établissement de Thunder Bay.

Je ne suis pas en train de dire que c'est un grand secret que tout le monde protège. J'ai seulement de la difficulté à trouver les bonnes questions et le bon environnement pour que les gens se sentent libres de s'exprimer. Je suis persuadé que vous avez déjà réfléchi au processus à employer, mais cela en ferait partie.

Je vais vous donner mon opinion; ce n'est pas l'opinion de la Couronne. Lorsque vous traitez d'affaires criminelles ayant trait au milieu carcéral, vous constatez que les statistiques, par exemple, ne sont pas toujours ce qu'elles semblent être lorsqu'il est question des audiences de déclaration de délinquant dangereux. Vous pouvez épilucher une centaine d'affaires au cours desquelles le même manège a été employé par la

they're ready. The numbers were never right. You had the ability to cross-examine them, and they were not even close to being right on those issues. They just stopped using them in hearings where I would give notice that I was going to be asking for the source of those numbers.

When you go to the V and C, or the visits and correspondence rooms in prisons, almost all the tables around you are mic'd so that people can be listened to while they're talking to their spouse or loved ones or what have you. So you're in the visiting room. Now, if you get a case where you have found that either of those tables — in order to listen to people, you're supposed to get authorization from a warden in writing. You're also supposed to get authorization from a warden in order to, in a sense, wire-tap or tap into the phones and intercept communications between inmates.

There's not much privacy in prison, so what's left of it takes on a greater importance. But it's a rare criminal case where, when you actually get the ability to say, "And now could I have disclosure of the authorization that is in this document saying that we got authorization to do this," you never get it.

I would be asking if anybody tracks things like that. Does a system that allows you to listen to phone calls and listen to private communications in visiting rooms with your loved ones — it's physically a button to press to listen — does it track that? Is there a chip? Is there something in that system that can say how many times a month is somebody listening, and how does that correlate with how many written authorizations to listen there are?

Anecdotally, this came up in two or three cases, but it's not good so far. The evidence doesn't seem to be that those match up very well at all. So I feel like there are these auditable areas of prison.

Also, their ability to retain videotape of incidents seems to be just — maybe they just had a bad contract. I really don't know what it is, but most things are on video now. If an inmate is about to be involuntarily transferred to a higher level of security, a lot of times the answer is on a videotape.

It happens in disciplinary court, too. Inmates say, "Please get the tape; please get the tape" because they want what's on the tape; there's no tape. Somewhere it got lost, or the machine wasn't on, or that kind of thing. I don't know how much that comes up in other areas. I've read about it occasionally in Correctional Investigator reports and stuff like that. I would be curious to

Commission des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada. Les autorités essayaient de démontrer à la cour que les délinquants dangereux obtiennent leur libération conditionnelle lorsqu'ils sont prêts. Les chiffres n'étaient jamais bons. Vous pouviez les contre-vérifier, mais les chiffres n'étaient même pas près de la réalité dans ces dossiers. Les autorités arrêtaient de les utiliser lors des audiences lorsque je les informais que je leur demanderais la source de ces chiffres.

Dans l'aire des visites et de la correspondance dans les établissements, pratiquement toutes les tables autour de vous ont des micros pour que les gens puissent écouter les discussions entre les détenus et leur épouse, leurs proches et d'autres visiteurs. Vous êtes donc dans l'aire des visites. Si vous découvrez qu'à l'une ou l'autre de ces tables... Pour écouter les gens, vous êtes censé obtenir l'autorisation écrite du directeur de l'établissement. Vous êtes également censé obtenir son autorisation pour en gros mettre sur écoute des personnes ou une ligne téléphonique et intercepter des communications entre les détenus.

Il n'y a pas vraiment de vie privée dans les établissements carcéraux. Par conséquent, le peu que les détenus ont revêt une grande importance. Cependant, c'est rare dans une affaire criminelle de pouvoir dire : « Pourrais-je maintenant obtenir l'autorisation qui est dans ce document qui atteste que nous avons obtenu l'autorisation de le faire? » Nous ne l'obtenons jamais.

Je demanderais si une personne surveille ce genre de choses. Le système qui vous permet d'écouter les appels téléphoniques et les conversations privées dans l'aire des visites entre les détenus et leurs proches vous permet-il d'en surveiller l'utilisation? Il suffit d'appuyer sur un bouton pour écouter. Y a-t-il une puce? Y a-t-il un élément dans le système qui vous permet de savoir combien de fois par mois quelqu'un écoute les conversations et cela correspond-il au nombre d'autorisations écrites pour ce faire?

Soit dit en passant, cette question a été soulevée dans deux ou trois affaires, mais ce n'est pas bon signe pour l'instant. Les données probantes ne semblent pas indiquer que ces chiffres correspondent parfaitement. Bref, je crois que ces secteurs des établissements carcéraux pourraient faire l'objet d'audits.

Par ailleurs, la capacité des autorités de conserver les enregistrements des incidents semble tout simplement... Les établissements ont peut-être seulement eu un mauvais contrat. Je ne sais vraiment pas ce qu'est le problème, mais la majorité de ce qui se passe est maintenant enregistrée. Si un détenu est sur le point de l'objet d'un transfèrement non sollicité vers un établissement à sécurité plus élevée, la réponse se trouve très souvent sur l'enregistrement.

Cela survient également devant les tribunaux disciplinaires. Les détenus diront : « Veuillez obtenir l'enregistrement; veuillez obtenir l'enregistrement », parce qu'ils veulent ce qui s'y trouve; il n'y a aucun enregistrement. Il a malencontreusement été perdu, ou le système n'était pas en fonction, par exemple. Je ne sais pas si cela se produit souvent dans d'autres secteurs, mais je sais qu'il en

know how often they're having breakdowns in terms of that kind of thing.

This may seem arcane, but in terms of getting due process for people who have transfers at stake, higher security levels, potentially criminal charges that could be resolved just with the use of that tape — because you do see them show up when they're bad. They tend to provide damning evidence of odd things happening.

I saw one the other day with a drone dropping a package and somebody was standing right where that package landed. This is a whole new area we're getting into.

It's a hard question to answer without being there. I would talk to people who are the heads of inmate committees because they've already established themselves as a little more willing to be seen. A lot of people just follow this general advice: Be the kind of inmate who no one notices when you're gone; you stay out of trouble. And other people take on leadership roles, even though that's not always a great thing to do if you don't want to incur wrath and stuff like that. So those people I would think generally will feel more comfortable speaking their truth.

**The Chair:** Well, we may not see everything we want to see, but we'll try.

**Senator Pate:** Picking up on a couple of things you mentioned and alluded to, how often are you seeing third-party information used as a basis for disciplinary charges as well as for breaches of parole?

We were at Joyceville and we will be at Millhaven tomorrow, where they both have assessment unit components. The number of breaches coming in was something that was discussed. We haven't had a lot of evidence about the types of breaches and what the basis for those breaches are, but I know you've had experience with those.

**Mr. Ellacott:** You mean like post-suspension breaches?

**Senator Pate:** And disciplinary charges based on third-party information.

**Mr. Ellacott:** Not much third-party. Do you mean outside the prison or inside the prison?

**Senator Pate:** Inside the prison.

**Mr. Ellacott:** Oh, well, often the investigations that lead to, say, getting authorization to do an exceptional search of someone's cell, almost all of those are based on so-called reliable information.

**Senator Pate:** And have you had an opportunity to test that information?

est question à l'occasion notamment dans les rapports de l'enquêteur correctionnel. Je serais curieux de connaître la fréquence à laquelle de tels problèmes techniques surviennent.

Cela peut vous sembler bizarre, mais ces enregistrements sont utiles pour obtenir une application régulière de la loi pour les personnes dont le transfèrement vers des établissements à sécurité plus élevée est en jeu; nous pourrions faire tomber des accusations criminelles tout simplement en montrant ces enregistrements, parce que ces enregistrements sont déposés lorsqu'ils sont négatifs. Les enregistrements ont tendance à fournir des preuves accablantes sur des comportements étranges.

J'ai vu un enregistrement l'autre jour. Il s'agissait d'un drone qui larguait un colis, et une personne se tenait directement à l'endroit où le colis a atterri. C'est un tout nouveau domaine.

C'est difficile de vous répondre sans y être. Je parlerais aux dirigeants des comités de détenus parce que nous pouvons déjà établir qu'ils sont un peu plus disposés à se faire voir. Beaucoup de gens suivent seulement le conseil général suivant. Soyez le détenu que personne ne remarque lorsqu'il n'est plus là et tenez-vous tranquille. Il y en a d'autres qui assument des rôles de dirigeant, même si ce n'est pas toujours une excellente chose à faire si vous ne voulez pas vous attirer les foudres des autres. Bref, je crois que ces détenus se sentiraient généralement plus à l'aise de raconter la vérité.

**Le président :** Eh bien, nous ne verrons peut-être pas tout ce que nous voulons voir, mais nous essaierons.

**La sénatrice Pate :** J'aimerais revenir sur certains éléments que vous avez mentionnés ou auxquels vous avez fait allusion. Vous arrive-t-il souvent de voir des renseignements provenant de tiers servir de fondement pour des accusations d'infraction disciplinaire ou des manquements aux conditions de libération conditionnelle?

Nous avons visité Joyceville et nous irons demain à Millhaven, soit deux établissements qui ont une unité d'évaluation. Nous avons discuté du nombre de manquements aux conditions. Nous n'avons pas eu beaucoup de données probantes concernant les types de manquements et leur fondement, mais je sais que vous avez de l'expérience en la matière.

**M. Ellacott :** Parlez-vous de manquements postsuspension?

**La sénatrice Pate :** Et d'accusations d'infraction disciplinaire se fondant sur des renseignements provenant de tiers.

**M. Ellacott :** Pas vraiment de tiers. Voulez-vous dire de l'extérieur ou de l'intérieur de l'établissement?

**La sénatrice Pate :** De l'intérieur de l'établissement.

**M. Ellacott :** Eh bien, les enquêtes qui visent à obtenir, par exemple, l'autorisation de réaliser une fouille exceptionnelle de la cellule d'un détenu se fondent pratiquement toutes sur de prétendus renseignements fiables.

**La sénatrice Pate :** Avez-vous eu l'occasion de vérifier ces renseignements?

**Mr. Ellacott:** Very rarely in the prison context. You get the gist, as the old case says, and that's about it. In criminal court, in my prior practice, we would push for — and these are drug cases where something's found in a cell and maybe two people live in that cell — at least enough information that could allow you to establish that your client could be seen not on a video in the appropriate place and time, but that tends to be an uphill slog to get at that.

That's why I feel like technology doesn't seem to be keeping up with it. It could help them establish all kinds of things that inmates — it's not just for one side. It's for everybody, but in terms of the fairness issue, it seems like it's fallen and is way behind where it could be right now. But there is a lot of third-party information in those situations.

I haven't personally done many recent post-suspension hearings. There are a number in the clinic right now. I think a lot of those come from urinalysis. Maybe someone doesn't show up for their urinalysis, doesn't phone in or doesn't introduce new people they've met. There may be stipulations that they need to — say you have a new intimate partner and you didn't tell your parole officer early enough in the process. There are a lot of breaches along those lines.

**Senator McPhedran:** This is a question that you might consider too impressionistic, so feel free if it is so. I'm wondering what your impression is over the years that you've been involved in the clinic at Queen's Law and, in particular, whether you are seeing more or less bias directed to obvious minority prisoners. I've already asked a question about transgender prisoners, but let me take it to racialized prisoners, to prisoners with obvious challenges of mental health and/or developmental capacity, the kind of prisoners that one might assume, perhaps not correctly, would be more prone or easier to prey upon, easier to discriminate against and perhaps easier to punish. Does any of this resonate with you in terms of your experiences?

**Mr. Ellacott:** My time directing the clinic is really just the last several months. I'm in Kingston and am aware of the people who have worked at the clinic over the years. I was in it as a student. Because of only being director for a few months, I really couldn't tell you accurately as to whether there are increasing numbers.

I think certain systemic issues, whether they're increasing or not, are still there. I think there's a problem with that. There's a case that's about to go to the Supreme Court called *Ewert*, and it deals with the use of actuarial measures on a First Nations inmate on the argument, which has so far been successful, that these actuarials haven't been validated.

**M. Ellacott :** Dans le contexte carcéral, c'est très rare. Vous en comprenez l'essentiel, pour le dire ainsi, mais c'est tout. À l'époque où je pratiquais dans le secteur privé, nous exerçons des pressions devant le tribunal criminel pour au moins avoir suffisamment d'information pour établir que le client ne pouvait pas être vu sur un enregistrement au moment et à l'endroit mentionnés, mais il fallait généralement trimer dur pour ce faire. Ce sont des affaires impliquant des drogues qui ont été trouvées dans une cellule que se partagent peut-être deux détenus.

Voilà pourquoi j'ai l'impression que la technologie semble accusée du retard. Cela pourrait nous aider à établir divers éléments concernant des détenus; ce n'est pas à sens unique. Tout le monde est gagnant. Cependant, en ce qui a trait à l'équité, nous avons l'impression que la technologie accuse un énorme retard par rapport à ce qu'elle pourrait être actuellement, mais il y a beaucoup de renseignements provenant de tiers dans de telles situations.

Personnellement, je n'ai pas participé récemment à un grand nombre d'audiences postsuspension, mais la clinique juridique est actuellement saisie de certains dossiers. Je crois que bon nombre d'entre eux concernent les analyses d'urine. Il se peut qu'un individu ne se soit pas présenté pour son analyse d'urine, qu'il n'ait pas appelé ou qu'il n'ait pas parlé des nouvelles personnes qu'il a rencontrées. Il se peut qu'un individu doive se plier à certaines conditions. Par exemple, vous avez un nouveau partenaire et vous ne l'avez pas dit suffisamment tôt dans le processus à votre agent de libération conditionnelle. Il y a de nombreux manquements qui vont en ce sens.

**La sénatrice McPhedran :** Vous considérerez peut-être que ma prochaine question s'appuie trop sur vos impressions; sentez-vous libre, si c'est le cas. J'aimerais connaître vos impressions au fil de vos années à la clinique de la faculté de droit de l'Université Queen's et, en particulier, j'aimerais savoir si vous sentez plus ou moins d'impartialité évidente à l'égard des détenus issus de minorités. J'ai déjà posé une question sur les détenus transgenres, mais j'aimerais maintenant parler des détenus issus de minorités ou des détenus qui ont des troubles évidents de santé mentale ou du développement; nous pourrions croire, peut-être à tort, que ces détenus sont plus susceptibles d'être victimes d'abus et de discrimination et plus faciles à punir. Avez-vous été témoin de l'un ou l'autre de ces éléments au cours de votre carrière?

**M. Ellacott :** Je suis vraiment à la tête de la clinique depuis seulement quelques mois. Je suis à Kingston et je connais les personnes qui y ont travaillé au fil des ans. J'y étais à titre d'étudiant. Étant donné que j'en suis le directeur depuis seulement quelques mois, je ne pourrais pas vraiment vous dire précisément si cela augmente.

À mon avis, que cela augmente ou non, certains problèmes systémiques sont toujours bien présents. Je crois que c'est un problème. L'affaire *Ewert* sera bientôt entendue par la Cour suprême et porte sur l'utilisation des tests actuariels à l'égard d'un détenu autochtone au cours des plaidoiries. Il a jusqu'à présent été démontré avec succès que la validité de ces tests n'a pas été démontrée.

Between doing a lot of dangerous-offender hearings in criminal court and doing prison law and a lot of those, my own thoughts over time have been that CSC is way too slavish in their following of actuarial measures; it just takes too much priority. And a lot of these are based on static factors, so they can't change. The person's score really can't change because the dynamics, which are the changeable factors — you can improve your education; you can reduce your addiction, the level to which you are addicted to things; you do attenuate, according to the literature, in terms of your violence as you grow older. All things change, but a lot of the actuarials don't change with them in my opinion and in the opinion a lot of forensic psychologists who don't work for CSC.

So I've always thought they were overused. They're over-relied on, in my view, by the Parole Board because they provide what looks like a numerical probability. It doesn't really work that way. The groups that were used for the two main ones that come out of Ontario, though they're used all over the place, are called — and I don't know if this is going too far technically — called VRAGs and SORAGs, and they're supposed to predict whether or not you're going to reoffend violently or as a sex offender in the future.

The original sample of people were Penetanguishene people who had been let out over time, and that group, because of the time that they were in Penetanguishene, the nature of that hospital — which means that none of those people would have been on parole, which is what most of these people are going to be on — nobody took down the stats on how many of them were Caucasian, First Nations, African-Canadian. There are no statistics on those groups, and so a lot of people would say those aren't validated for other racialized communities either.

*Ewert*, although it's good that it's going to the Supreme Court, the trial-level record in *Ewert* is not great. It's too bad that a case with a larger record that you could say more about wasn't available or wasn't at the stage that *Ewert* is at right now, but I think the people who are on it are looking to make as much as they can out of what they have. It's just that the record could be better.

If you read the trial level, the experts called by the Correctional Service in that case, I mean, the remarks are scathing by the judge in terms of unstated bias. So it may not be prime for that reason, but why would CSC, which employs a lot of very qualified clinicians and people who have written articles about all kinds of these things — these aren't the people who were being called to just substantiate that these old scales work. In fact, the unstated bias issue in *Ewert* was that one of the others of those scales was the expert for CSC and didn't state it.

Je me suis beaucoup occupé d'audiences de déclaration de délinquant dangereux devant les tribunaux criminels, j'ai exercé le droit carcéral et j'ai fait bien d'autres choses, et je me suis dit au fil des ans que le SCC s'appuie beaucoup trop aveuglément sur les tests actuariels et qu'il y accorde tout simplement une trop grande priorité. Bon nombre de ces tests se fondent sur des facteurs fixes qui ne peuvent pas changer. Le résultat de la personne ne peut pas vraiment changer en raison des aspects dynamiques, soit les facteurs qui évoluent. Vous pouvez améliorer votre formation; vous pouvez réduire votre degré de dépendance à diverses substances; selon la documentation, plus vous vieillissez et plus votre violence s'atténue. Tout change, mais les tests actuariels ne suivent pas cette évolution. C'est mon opinion et c'est également l'opinion d'un grand nombre de psychologues judiciaires qui ne travaillent pas pour le SCC.

Alors j'ai toujours pensé que ces mesures étaient surutilisées. J'estime que la commission des libérations conditionnelles se fie trop à elles, car elles peuvent fournir ce qui semble être une probabilité numérique. Ce n'est pas exactement ainsi que cela fonctionne. Les deux mesures principales qui sont ressorties de l'Ontario, bien qu'elles soient utilisées partout, s'appellent — et je ne sais pas si c'est trop technique — les GERV et les GERDS; elles sont censées prédire si un délinquant est susceptible de récidiver avec violence ou de commettre une nouvelle agression sexuelle.

L'échantillon original de personnes visées se composait de gens qu'on avait laissé sortir de l'hôpital Penetanguishene au fil du temps; en raison de la nature de cette institution — aucune de ces personnes n'aurait été mise en liberté conditionnelle, et la plupart d'entre elles le seront — personne n'a établi de statistiques sur le nombre de caucasiens, de Premières Nations ou de Canadiens d'origine africaine parmi eux. On ne dispose d'aucunes statistiques sur ces groupes, alors bien des gens diraient qu'elles ne sont pas validées pour d'autres groupes ethniques non plus.

Bien que ce soit une bonne chose que l'affaire *Ewert* soit portée devant la Cour suprême, son dossier d'instruction n'est pas génial. Il est dommage qu'on n'ait pas disposé d'une affaire avec un dossier plus substantiel dont il aurait été possible de tirer plus d'informations ou qu'elle ne se soit pas trouvée au stade auquel se trouve actuellement l'affaire *Ewert*, mais je pense que les gens qui y travaillent essaient de tirer le meilleur parti possible de ce qu'ils ont. C'est simplement que le dossier d'instruction pourrait être meilleur.

Si vous lisez le dossier d'instruction, vous verrez que les remarques du juge sont cinglantes à l'égard du parti pris non déclaré des experts appelés à témoigner par le Service correctionnel dans cette affaire. Alors ce n'est peut-être pas principalement pour cette raison, mais pourquoi SCC, qui emploie nombre de cliniciens très qualifiés et de personnes qui ont rédigé des articles sur une gamme de ces sujets, n'a pas fait appel à ces personnes pour simplement montrer que ces vieilles échelles fonctionnent? En fait, la question du parti pris non

**Senator McPhedran:** In the late 1970s, early 1980s, Ontario went through a massive decanting of psychiatric patients into communities across the province, including in this area. This morning we were at a facility, part of the Royal group, and 10 times the number of people were in that facility prior to the mandatory release of psychiatric patients. We have lots of problems that we can attribute to the way that was done, but can you envision a Kingston area where the vast majority of people who are currently incarcerated are no longer incarcerated? Do you see it as feasible, desirable, to actually move to close facilities and have people released?

**Mr. Ellacott:** I think there are a number of reasons why there should be a lot fewer people incarcerated, and one of them is that I think the rate of people being released on conditional release has gone up slightly in the last year and a half. It seems to have changed since the last election.

One of the advantages of more people getting out on parole is that almost everybody is getting out at some point, and there are lower recidivism rates for people who have been out on longer terms of conditional release where someone could not just oversee their behaviour but point them in the direction of programs that are paid for as well. If it's some kind of maintenance program for whatever ails that particular inmate — it could be substance abuse, anger management — a parole officer will know where they all are and can get somebody enrolled in that.

Once you're warrant expiry date comes, that's not going to happen anymore, and most of that time of programming, unless you're a residential, in-hospital person for some reason or other, it's going to be private. It's really hard to get people residential treatment for addiction and that kind of thing who don't have money, and a lot of money. I've tried to do it in private practice with accused people. So you want people to have longer conditional release because you will generally produce fewer victims down the road.

I don't totally follow what you mean by "the area." Let's say that 20 per cent more people were released. Would I be a little unnerved by that? Is that what you mean?

**Senator McPhedran:** My question is partly in response to the context of Ontario moving to a "mincome" plan for the province and also to the idea of deinstitutionalization of significant numbers of people — decarceration on a much larger scale as a conscious policy.

And, no, it wasn't a leading question about whether you'd be nervous. It was a question about what you would envision, given opening comments about the industry, if you will, of prisons in this area.

déclaré dans l'affaire *Ewert* était qu'un des autres promoteurs de ces échelles était l'expert de SCC et qu'il ne l'a pas déclaré.

**La sénatrice McPhedran :** À la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'Ontario a laissé partir un nombre énorme de patients en psychiatrie dans des collectivités à la grandeur de la province, y compris dans cette région. Ce matin, nous étions dans une installation faisant partie du groupe Royal, qui accueillait 10 fois le nombre de patients avant la libération obligatoire des patients en psychiatrie. Nous avons de nombreux problèmes attribuables à la façon dont cela a été fait, mais pouvez-vous envisager une région de Kingston où la vaste majorité des gens qui sont actuellement incarcérés ne le sont plus? Voyez-vous comme quelque chose de réalisable, de souhaitable, la fermeture de ces installations et la libération de ces gens?

**M. Ellacott :** Je pense qu'il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles beaucoup moins de personnes devraient être incarcérées, et l'une d'elles, selon moi, est que le taux de personnes mises en liberté conditionnelle a augmenté légèrement au cours de la dernière année et demie. Cela semble avoir changé depuis les dernières élections.

Un des avantages d'une hausse des libérations conditionnelles est que presque tout le monde sort à un moment donné, et les taux de récidive sont moins élevés chez les gens qui ont été libérés sous condition pour de plus longues périodes pendant lesquelles quelqu'un pouvait non seulement surveiller leur comportement, mais aussi les aiguiller vers des programmes payés. S'il s'agit d'un type de programme de suivi adapté aux problèmes d'un détenu en particulier — il pourrait s'agir de toxicomanie, de gestion de la colère — un agent de libération conditionnelle saura où il est offert et pourra l'y inscrire.

Une fois que votre mandat sera arrivé à échéance, cela ne se produira plus, et les gens devront se tourner vers des programmes privés à moins d'être hospitalisés pour une raison ou une autre. Il est très difficile pour les gens d'obtenir des traitements en établissement pour les dépendances et ces types de choses s'ils n'ont pas d'argent — beaucoup d'argent. J'ai essayé de le faire en pratique privée avec des accusés. Alors vous voulez que l'on rallonge les périodes de liberté conditionnelle, car on fera généralement moins de victimes au bout du compte.

Je ne comprends pas entièrement ce que vous entendez par « cette région ». Disons que 20 p. 100 de personnes de plus étaient libérées. Est-ce que je trouverais cela un peu troublant? C'est ce que vous voulez dire?

**La sénatrice McPhedran :** Je pose ma question en partie en réaction au fait que l'Ontario est en train d'opter pour un plan « Mincome » pour la province et aussi à l'idée de la désinstitutionalisation de nombres considérables de personnes — d'une politique délibérée de décarcération à beaucoup plus grande échelle.

Et non, ce n'était pas une question tendancieuse pour savoir si vous seriez nerveux, mais plutôt une question concernant ce que vous envisageriez, compte tenu des remarques liminaires au sujet de l'industrie, si vous voulez, des prisons dans cette région.

**Mr. Ellacott:** Well, I think there would be a lot of pluses to it. Again, you're getting back to technology in a lot of cases. But when you get a client in private practice who has the funds to do this and you're trying to get the person out on bail, for instance, you realize that ankle monitoring now is at a totally different level than it was even five years ago. Obviously there's GPS on those ankles now. A lot of the concern with certain people on parole is where they go, for different reasons, but where they go might be the big issue. So you'll have a GPS that can tell you where the person has gone, recreate their days, et cetera.

I'm not looking for a surveillance state, but there are other ones that actually go off and send an alert because they sense if there's alcohol in your bloodstream — totally reliable. There are companies out there now that you can set clients up with and they come to bail court for this stuff.

Over the years you hear about CSC pilot projects of different kinds that then stopped. Like, "Oh, some guy is in Toronto on the subway and the signal wasn't being sent out as well," like things like that. Then you never hear about that program again.

It's surprising, though, because it's easy to do it privately. If a client has money and you need to do that stuff, they're out there, and the prices are coming way down on most of it. The only reason it was more expensive before is because there was the one leading company who started it. Now there are two or three. The prices are a lot lower. I mean, you could have a lot of people out working, going to school, getting service provided outside of an adversarial relationship. It would be hugely advantageous.

**The Chair:** All right. We appreciate your testimony, professor.

Senator Hartling.

**Senator Hartling:** Has the law clinic experienced any pushback from CSC in terms of communicating with prisoners and accessing clients there? Has it been a pretty smooth back and forth?

**Mr. Ellacott:** They've developed a pretty good relationship generally. I've found over the years that it's institution to institution.

**Senator Hartling:** Okay.

**Mr. Ellacott:** And it doesn't really relate to security level. It is something about a critical mass at certain institutions that are more difficult to deal with in terms of legal, access to counsel issues.

**M. Ellacott :** Je pense que cela procurerait de nombreux avantages. Encore une fois, on en revient à la technologie dans bien des cas. Cependant, lorsque vous avez un client en pratique privée qui a les moyens de le faire et que vous essayez d'obtenir sa liberté sous caution, par exemple, vous prenez conscience du fait que les dispositifs de surveillance à la cheville sont à un niveau totalement différent de celui d'il y a cinq ans. Manifestement, ces dispositifs sont maintenant munis d'un GPS intégré. Un des points dont on se préoccupe le plus en ce qui concerne certaines personnes en liberté conditionnelle est de savoir où elles vont, pour différentes raisons, mais les endroits où elles vont peuvent être le principal problème. Ainsi, vous disposerez d'un GPS capable de vous dire où la personne est allée et de vous permettre de recréer son emploi du temps, et cetera.

Je ne cherche pas un état de surveillance, mais il y en a d'autres qui se déclenchent et sonnent une alerte s'ils sentent la présence d'alcool dans votre sang — et qui sont entièrement fiables. Il existe maintenant des entreprises avec lesquelles vous pouvez jumeler les clients et qui envoient des représentants à la séance de libération sous caution pour s'occuper de ces détails.

Au fil des ans, vous entendez parler de projets pilotes en tout genre de SCC auxquels on a ensuite mis fin. On soulève des arguments du genre : « Oh, un type se trouvait dans le métro de Toronto et on ne recevait plus aussi bien le signal ». Ensuite, il n'est plus jamais question de ce programme.

C'est surprenant, par contre, car c'est facile à faire au privé. Si un client a de l'argent et que vous avez besoin de ces technologies, elles existent et leur prix baisse considérablement dans la plupart des cas. Si c'était plus cher auparavant, c'est que la seule à les offrir était la société chef de file de départ. Maintenant, elles sont deux ou trois à le faire. Les prix ont beaucoup baissé. Vous pourriez avoir beaucoup de personnes qui vont au travail, qui vont à l'école, qui reçoivent des services dans le contexte d'une relation non conflictuelle. Ce serait extrêmement avantageux.

**Le président :** D'accord. Nous vous savons gré de votre témoignage, professeur.

Sénatrice Hartling.

**La sénatrice Hartling :** Les intervenants de la clinique d'aide juridique ont-ils senti de la résistance de la part de SCC pour ce qui est de communiquer avec les détenus et d'avoir accès aux clients là-bas? Les échanges se sont-ils généralement faits en douceur?

**M. Ellacott :** Ils ont généralement tissé une très bonne relation. J'ai constaté au fil des ans qu'il s'agissait d'une relation d'institution à institution.

**La sénatrice Hartling :** D'accord.

**M. Ellacott :** Et ce n'est pas vraiment au niveau de la sécurité que cela se passe; dans certaines institutions, il existe une masse critique plus difficile à gérer en ce qui concerne les questions d'accès à un avocat.

The clinic sends students out in person all the time, so very little of it is taking place over the telephone other than an initial call, and then we send someone out.

In private practice it can be somewhat frustrating to be legal counsel to people at certain institutions. If you drive out to Bath, your morning is gone, and you can sit in V and C for an hour and a half and nobody will actually tell your client that you're there. In fact, they won't tell your client that you're there because they say, "Well, we put it on a board out there and they have to look themselves." And you'll find out later it was not on a board, and clients will call you, frustrated, thinking you didn't show up.

So for certain institutions, any prison lawyer in this town — and there's a whole group of them — would be able to guess exactly the same institutions for access-to-counsel issues.

**Senator Hartling:** Thank you.

**Senator Pate:** It was your response to Senator McPhedran that caused me to want to ask this question. You mentioned that when you had paying clients, when you were defence counsel, they could get things like electronic monitoring.

But all of the research, including research that the Department of Public Safety has done, has shown that in fact all that does is likely increase the breaches that might happen and doesn't increase the potential for support in the community.

I want to ensure that we're hearing you clearly. Those are options that could be available when there are a few resources, but would you agree that the preferable situation is to have actual treatment programs and services that provide that kind of dynamic human intervention as opposed to static security measures?

**Mr. Ellacott:** What I would envision is that for a certain type of offender that is a more conservative outlook on whether that person should be released or whether they represent a manageable risk. I just feel like most of the problems could be much more easily resolved with technology that's a lot of cheaper than having somebody in a prison.

Now, there's no question that there's a net-widening problem with this kind of thing. Every time you suggest a way to get around a certain problem, all of a sudden people who no one would have envisioned electronic monitoring on are going to have electronic monitoring. That's what happened with conditional sentences and everything else.

On the other hand, let's say I'm an inmate and I have those choices. I can be in prison or I can be near my family. I can be near treatment that's in a more confidential, less an antagonistic, atmosphere, and I feel like I can choose from among treatments.

La clinique juridique envoie des étudiants en personne sans arrêt, alors très peu d'échanges se passent au téléphone à part l'appel initial. Ensuite, nous envoyons quelqu'un sur place.

Dans le contexte d'une pratique privée, il peut, en quelque sorte, être difficile d'être l'avocat de personnes dans certaines institutions. Si vous vous rendez en voiture jusqu'à Bath, vous venez de perdre votre avant-midi, et vous pouvez attendre dans la salle des visiteurs pendant une heure et demie sans qu'on avertisse votre client que vous êtes là. En fait, ils ne l'informeront pas de votre présence, car ils se disent qu'ils affichent l'information sur un babillard et que c'est à eux de regarder. Ensuite, vous apprendrez que l'information n'a jamais été affichée, et les clients vous appelleront, frustrés, car ils penseront que vous ne vous êtes pas présenté.

En conséquence, tous les avocats spécialisés en droit carcéral — et ils sont tout un groupe — pourraient citer exactement les mêmes institutions lorsqu'il est question de problèmes d'accès à un avocat.

**La sénatrice Hartling :** Merci.

**La sénatrice Pate :** C'est votre réponse à la sénatrice McPhedran qui m'a donné envie de vous poser cette question. Vous avez mentionné que, lorsque vous étiez avocat de la défense, vous aviez des clients payeurs qui pouvaient obtenir des choses comme des dispositifs de surveillance électronique.

Mais toute cette recherche, y compris les travaux menés par le ministère de la Sécurité publique, a montré, en fait, que l'effet probable de ces choses est simplement d'accroître les violations possibles et non le potentiel d'offrir du soutien dans la collectivité.

Je veux m'assurer que nous vous comprenons bien. Ce sont des options qui pourraient être offertes quand on dispose de quelques ressources, mais êtes-vous d'accord pour dire qu'il est préférable d'offrir de vrais programmes de traitements et services qui supposent ce type d'intervention humaine dynamique plutôt que des mesures de sécurité statiques?

**M. Ellacott :** J'envisagerais que pour un certain type de délinquant, on adopte un point de vue plus prudent afin de déterminer si cette personne devrait être remise en liberté ou si elle représente un risque gérable. J'estime simplement que la majorité des problèmes pourraient être plus facilement réglés avec une technologie qui coûte beaucoup moins cher que l'incarcération.

Il est indéniable que ce type de chose a un effet d'élargissement du filet. Chaque fois que vous suggérez une façon de contourner un certain problème, soudainement, les gens pour lesquels personne n'aurait envisagé la surveillance électronique seront munis de dispositifs. C'est ce qui s'est produit avec les peines d'emprisonnement avec sursis et tout le reste.

Par contre, disons que je suis un détenu et que j'ai ces choix. Je peux rester en prison ou être près de ma famille. Je peux être près d'un centre de traitement où je pourrai recevoir des soins dans une atmosphère moins hostile et plus confidentielle, et je sens que j'ai

If, say, it's for substance abuse and you're not really a 12-step sort of person, you're a different type of treatment module, you have more options. There's just a lot more options.

Although I'm mindful of a net-widening, I still think it's better to be out than in. I think there are a lot of people who don't need any electronic monitoring who are inside right now.

Not everybody sees risk the same way. If you do parole hearings and you see these different files being assessed, there is going to be a whole band of inmates. It's going to be a big number, because the thickest part of that curve are people that some would say ought to be releasable into the community to pick up different things. It could be skill sets. It could be all kinds of things. It could be just day-parole-type living in a halfway house, so at nighttime you're in and in the daytime you're out.

I do think that, however you look at it, that choice still — you should give people the ability to — they may feel like they're not a risk.

You're talking about studies I'm not aware of, but I don't know of that many people who breach electronic monitoring when it's set up in the bail context. I don't know many at all. I had one, but he literally left.

The other ones, I don't know that much about. I'd have to see what the monitoring was and what the study was because you're going to be more aware than me on at least that, among other things.

**The Chair:** Well, professor, thank you very much for your testimony tonight. It is very important for us. We learned a lot, and we'll try to follow up on your suggestions tomorrow as well.

**Mr. Ellacott:** Thank you.

**The Chair:** The work that you do with your students is extremely important. We appreciate it. Thank you very much for coming.

Senators, we have just heard fascinating and strong testimony from Sean Ellacott, professor at Queen's University. Our next guest is Catherine Latimer, Executive Director of the John Howard Society of Canada.

Great to see you again.

**Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada:** Thank you.

**The Chair:** The last time we saw each other was with your passionate testimony to the Liberal Senate open caucus, and that's where this idea of our committee started. We want to thank you for that.

We also have with us Lawrence DaSilva.

un choix de traitements. Si je suis toxicomane et que j'ai besoin d'autre chose que des programmes en 12 étapes parce qu'ils ne me conviennent pas vraiment, alors j'ai plus d'options, tout simplement.

Bien que je sois attentif à l'élargissement du filet, je continue de penser qu'il est préférable d'être à l'extérieur qu'à l'intérieur. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes actuellement incarcérées qui n'ont pas besoin de dispositifs de surveillance électronique.

Tout le monde ne voit pas les risques du même œil. Si vous tenez des audiences de libération conditionnelle et vous voyez que différents dossiers font l'objet d'examen, vous constaterez qu'il y aura tout un groupe de détenus. Le nombre sera élevé, car la partie la plus importante de cette courbe est composée de personnes dont certains diraient qu'elles devraient être remises en liberté dans la collectivité pour apprendre différentes choses. Il pourrait s'agir, entre autres, de compétences ou simplement d'une semi-liberté dans une maison de transition qui permettrait au détenu de passer ses nuits en prison et ses journées dehors.

Je pense que, quel que soit votre point de vue, vous devriez donner aux gens la possibilité de choisir, et ils pourraient estimer ne pas poser de risque.

Vous parlez d'études dont je ne suis pas au courant, mais je ne connais pas bien des personnes qui contreviennent à la surveillance électronique lorsqu'elle est fixée lors des audiences sur la mise en liberté sous caution. Je n'en connais vraiment pas beaucoup. J'ai eu un cas semblable, mais il est littéralement parti.

Je ne connais pas grand-chose des autres. Il faudrait que je vois de quel type de surveillance il s'agissait et que je connaisse la teneur de l'étude, car vous allez être mieux informé que moi au moins sur ce point, entre autres.

**Le président :** Merci beaucoup de votre témoignage de ce soir, professeur. Il compte beaucoup pour nous. Nous avons beaucoup appris, et nous allons aussi tenter de donner suite à vos suggestions demain.

**M. Ellacott :** Merci.

**Le président :** Le travail que vous faites avec vos étudiants est extrêmement important. Nous vous en savons gré. Merci beaucoup d'être venu.

Honorables sénateurs, nous venons d'entendre le témoignage fascinant et éloquent de Sean Ellacott, professeur à l'Université Queen's. Notre prochain témoin est Catherine Latimer, directrice générale de la Société John Howard du Canada.

C'est un plaisir de vous revoir.

**Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada :** Merci.

**Le président :** La dernière fois que nous nous sommes rencontrés a été à l'occasion de votre témoignage passionné devant le caucus ouvert des sénateurs libéraux, et c'est de là qu'est née l'idée de notre comité. Nous tenons à vous en remercier.

Nous accueillons aussi Lawrence DaSilva.

We saw you in Ottawa.

**Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner, John Howard Society of Canada:** Yes, sir.

**The Chair:** Great, passionate testimony.

And from the Canadian Families and Corrections Network, Margaret Holland, Ontario Co-ordinator, Visitor Resource Centres.

Who would like to go first? The senators will be here to ask questions. Catherine?

**Ms. Latimer:** I am happy to go first. I want to reiterate how happy we are that you're actually taking the time to go on the tour and go into some of the prisons and talk to some of the prisoners.

I think when I last had an appearance to speak to you, I gave you a list of some of the issues that really raise some human rights concerns, and I want to add a few more that tend to be a bit current and then talk to you about community corrections, which I think is part of what your agenda is for today.

One of the things that hit the news recently that raised some serious concerns was the death of Matthew Hines. I don't think we should sugar-coat what actually happened there. That was a lethal application of force by correctional officers.

Correctional officers are peace officers, so they are able to use force and they are able to use lethal force, but there needs to be a legislative framework and accountability models around the use of that kind of force.

I am concerned that the person who determines who is a peace officer is CSC and that there doesn't seem to be any individualized way of removing someone's peace officer status if it appears that they have used excessive force or in any other way abused the peace officer powers that have been bestowed on them. I'm wondering if it wouldn't be prudent to have some sort of external monitoring and accreditation and determination of who should be peace officers and who should continue to be peace officers, particularly after there is a significant incident of corporal or lethal force having been applied to prisoners.

The other thing I want to raise, and I'm quite pleased about it, is the budget indication that there are going to be additional resources for mental health concerns in the budget in Correctional Services, which is great. I do hope that part of that is used to provide alternatives to the use of administrative segregation.

We find that far too many people who are suffering from mental health issues are placed in segregation, and we will often find the correctional authorities saying that this is often the best place for them. I think it's probably the lesser of a number of evils, but I think we can do a lot better than thinking that

Nous vous avons vu à Ottawa.

**Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral, Société John Howard du Canada :** Oui, monsieur.

**Le président :** Votre témoignage était excellent et passionné.

Et du Regroupement canadien d'aide aux familles de détenu(e)s, nous recevons Margaret Holland, coordonnatrice pour l'Ontario, Centres de ressources pour visiteurs.

Qui aimerait commencer? Les sénateurs seront ici pour poser des questions. Catherine?

**Mme Latimer :** Je suis ravie de commencer. Je tiens à réitérer à quel point nous sommes heureux que vous preniez vraiment le temps de partir en mission d'étude, d'aller dans certaines des prisons et de parler à des détenus.

Je pense que la dernière fois que je suis venue témoigner devant vous, je vous ai dressé une liste de certaines des questions qui soulèvent vraiment des préoccupations sur le plan des droits de la personne, et je veux en ajouter quelques autres qui ont tendance à être un peu courantes et vous parler ensuite des services correctionnels communautaires qui, je crois, s'inscrivent à votre ordre du jour.

Une chose qui a fait la manchette récemment et qui a soulevé de sérieuses préoccupations a été la mort de Matthew Hines. Je crois que nous ne devrions pas édulcorer ce qui s'est vraiment passé : des agents correctionnels ont employé une force meurtrière.

Les agents correctionnels sont des agents de la paix, alors ils sont capables d'employer la force et même d'employer une force meurtrière, mais il nous faut un cadre législatif et des modèles de responsabilisation entourant l'utilisation de ce type de force.

Je me préoccupe du fait que c'est SCC qui détermine qui est un agent de la paix et qu'il ne semble pas y avoir de façon individualisée d'enlever à quelqu'un son statut d'agent de la paix si cette personne paraît avoir usé d'une force excessive ou d'avoir, de toute autre façon, abusé des pouvoirs d'agent de la paix qui lui ont été conférés. Je me demande s'il ne serait pas prudent de disposer d'un type de système de surveillance et d'accréditation externe pour déterminer qui devrait être agent de la paix et qui devrait continuer de l'être, en particulier après un cas majeur où une force physique ou meurtrière a été employée à l'encontre de détenus.

L'autre point que je veux soulever et dont je suis assez ravie est le fait qu'il semble que l'on consacrera des ressources supplémentaires aux questions de santé mentale dans le budget de Service correctionnel, ce qui est excellent. J'espère qu'une partie de ce financement servira à offrir d'autres options que le recours à l'isolement préventif.

Nous constatons que bien trop de personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont placées en isolement et que les responsables des services correctionnels font souvent valoir que ces cellules sont le meilleur endroit pour elles. Je pense que de plusieurs maux, c'est probablement le moindre, mais que nous

administrative segregation, which we know causes significant problems for people battling mental health issues, is the best alternative. So I'm very much looking forward to seeing some constructive use of those particular resources. I think that's a very good thing.

The other news item connected with mental health issues appeared last week, and it really had to do with the excessively high rates of PTSD among correctional officers. This is a very serious concern. Things happen in prisons that are very traumatic for people, and it affects their ability to do their job. It affects their family life. It affects all kinds of things. I do believe that they need to have that kind of trauma recognized and corrected, but I think it cannot be limited simply to correctional officers.

Prisoners are spending 24 hours a day, month after month, in correctional facilities and are also bearing witness to some pretty horrific things which will cause trauma. Many prisoners have experienced traumatic events before going into prison and they will experience traumatic events while they're there, and I think it would be beneficial to expand any kind of PTSD strategy being applied to prison guards to also include prisoners.

One other concern that I have is in relation to delays in addressing rights abuses. This is because the John Howard Society and the BC Civil Liberties Association is actively engaged in litigation to question the Charter compliance of the administrative segregation provisions and their application.

That trial was delayed for six months on the understanding that the federal government would be introducing legislation that would address some of the issue at the core of the litigation. What we're finding now is that no legislation or proposals have been introduced, and the trial is going to take place in July, but there has been a long, six-month, intervention where perhaps we could have had a declaration that that was a violation of Charter rights and had some action.

So as you're going into the prisons, I would be very interested in getting some kind of assessment of how many people have been recently subjected to prolonged segregation and whether there have been any deaths in administrative segregation recently. There are some rumours through the grapevine that a man did hang himself in Atlantic Institution after about 118 days of segregation, but we haven't had any confirmation of that. That would be a very sad perpetuation of what many of us believe is a very fundamental human rights abuse.

I want to talk a little bit now about community corrections. Your last speaker indicated that the likelihood of being released on parole has increased slightly, but it's still at a very low level. Far too many people are being denied the opportunity to be released on parole or to experience any of the other kinds of temporary absences that prepare them for release, whether they are work releases or compassionate releases or any of those kinds of things. So you find that far too many people are being released

avons de bien meilleures solutions que de penser que l'isolement, dont nous savons qu'il occasionne des problèmes importants aux personnes souffrant de maladies mentales, est la meilleure option. Je me réjouis donc beaucoup à la perspective de voir ces ressources particulières être utilisées à bon escient. Je pense que c'est une très bonne chose.

L'autre nouvelle concernant les questions de santé mentale a fait la manchette la semaine dernière et elle portait sur les taux excessivement élevés de troubles de stress post-traumatique chez les agents correctionnels. C'est très préoccupant. Il survient en prison des événements très traumatisants pour les gens, ce qui nuit à leur capacité de faire leur travail et a des répercussions sur leur vie de famille et bien d'autres choses. Je crois qu'il faut qu'on reconnaisse ce type de traumatisme et qu'on le soigne, mais j'estime qu'on ne doit pas se limiter aux agents correctionnels.

Les détenus passent 24 heures par jour, mois après mois, dans des établissements correctionnels et sont aussi témoins d'actes assez atroces et traumatisants. Nombre de détenus ont vécu des expériences traumatisantes avant d'aller en prison et en vivront d'autres pendant leur incarcération, et je pense qu'il serait bénéfique d'élargir toute stratégie de traitement du syndrome de stress post-traumatique destinée aux gardiens de prison pour englober aussi les détenus.

Une autre de mes préoccupations porte sur les délais pour remédier aux violations des droits. C'est parce que la Société John Howard et la BC Civil Liberties Association ont entamé une action en justice pour contester la conformité à la Charte des dispositions sur l'isolement et de leur application.

Ce procès a été retardé de six mois en partant du principe que le gouvernement fédéral présenterait un projet de loi qui porterait sur la question au cœur de la poursuite. Nous constatons maintenant qu'il n'a déposé ni projet de loi, ni proposition, et le procès se tiendra en juillet, mais il y a eu une longue intervention qui a duré six mois où il aurait pu publier une déclaration reconnaissant qu'il s'agit d'une violation des droits garantis par la Charte et prendre des mesures.

Alors durant vos visites des prisons, je serais très intéressée à ce que vous déterminiez, en quelque sorte, le nombre de personnes qui ont été soumises récemment à des périodes d'isolement prolongées et que vous nous disiez s'il y a eu des décès récents en isolement. On a entendu dire qu'un homme s'était pendu dans un pénitencier de l'Atlantique après environ 118 jours d'isolement, mais la rumeur ne nous a pas été confirmée. Ce serait un cas tragique de perpétuation de ce que nombre d'entre nous estimons être une violation très fondamentale des droits de la personne.

Je veux maintenant parler brièvement des services correctionnels communautaires. Votre dernier témoin a indiqué que la probabilité de se voir accorder la liberté conditionnelle a augmenté légèrement, mais le taux est toujours très bas. Bien trop de personnes se voient priver de la possibilité d'être mises en liberté conditionnelle ou de profiter de tout autre type de congé temporaire en préparation à leur libération, qu'il s'agisse de placements à l'extérieur, de libération pour raisons de compassion

at statutory release or even later than that, and that causes real concerns in terms of their preparation and, ultimately, for community safety.

The other concern I have, and I think one of the questions that Senator Pate asked alludes to this, is the likelihood that breaches are going to take place of people who are on parole, and what the standard of proof is and what the procedures around are for breaching people who are on parole.

I had someone contact my office last week. Her son had been on month-to-month, rotating-day paroles, and his parole had been revoked because the parole officer didn't get around to doing the paperwork to extend it for another month. His liberties have been greatly reduced because of administrative error, in the eyes of this mother, which doesn't make any sense at all.

Also, there is an indication that the behaviour that leads to breach has to be persuasive and credible, but I find often that particularly those that are bearing witness to the breach are saying they didn't witness any deterioration of attitude, or, particularly the soft breaches are very hard to determine and used far too easily.

I think that the longer somebody has stayed in the community crime-free and leading pro-social lives, the greater the onus is on the Parole Board to demonstrate why that parole should be breached.

I'm familiar with a case where a lifer had been in the community for 22 years and had been breached for a condition, not a new offence. I think we need to be very careful about the residual loss of liberties around that type of breach and what type of processes and procedures need to be in place.

The other thing I would mention — and in my mind this is unbelievably counterintuitive — is that CSC will take people they consider to be high risk and detain them until warrant expiry. Certainly, when we worked at reforming the youth justice system, we believed that the higher-risk people were the ones that the corrections system really need to apply their minds to and have greater support of and supervision of in the community in order to ease them into the community. But there is this notion of holding them right to the bitter end of their sentences, opening the back door of the prison, and saying, "Okay, you're on your own," or, even worse, alerting the police that someone they think is violent or dangerous is about to be released and having the police arrest the person as they're leaving the prison and bring them forward on an 810 application, which leads to essentially a peace bond being applied. The peace bond essentially imposes a bunch of conditions which can be very onerous.

ou autres choses du genre. Alors on constate que bien trop de gens sortent lorsqu'ils reçoivent leur libération d'office ou même après, ce qui occasionne de réelles préoccupations quant à leur préparation et, au bout du compte, à la sécurité communautaire.

Mon autre préoccupation, et je pense que c'était une des questions auxquelles la sénatrice Pate a fait allusion, concerne la probabilité que des personnes enfreignent les conditions de leur liberté conditionnelle, ainsi que la nature de la preuve applicable et des procédures dans ces cas-là.

Une femme a communiqué avec mon bureau la semaine dernière. Son fils était en semi-liberté au mois et sa liberté conditionnelle avait été révoquée parce que son agent de libération conditionnelle avait omis de préparer la documentation nécessaire pour qu'elle soit prolongée d'un mois. Ses libertés ont été grandement restreintes en raison, selon sa mère, d'une erreur administrative, ce qui n'a aucun sens.

En outre, certains éléments indiquent que les comportements qui mènent à un manquement doivent être persuasifs et crédibles, mais je constate souvent que, en particulier, ceux qui ont été témoins du manquement n'ont pas remarqué de détérioration de l'attitude, et que les manquements mineurs sont très difficiles à déterminer et bien trop facilement invoqués.

Je pense que plus une personne a passé de temps dans la collectivité sans commettre de crime et à mener une vie prosociale, plus il revient à la Commission des libérations conditionnelles de montrer que les conditions de sa libération conditionnelle n'ont pas été respectées.

Je connais un cas dans lequel une personne condamnée à la prison à vie avait été trouvée coupable de n'avoir pas respecté une des conditions de sa libération conditionnelle après 22 ans dans la collectivité, mais pas d'avoir commis une nouvelle infraction. Je pense que nous avons besoin de faire très attention à la perte résiduelle de libertés entourant ce type de manquement et aux types de processus et de procédures qui doivent être mis en place.

L'autre chose que je mentionnerais — et dans mon esprit, cela est incroyablement paradoxal — est que les responsables de SCC prendront des personnes qu'elles estiment être à haut risque et les garderont en détention jusqu'à l'expiration du mandat. Il est clair que lorsque nous avons travaillé à la réforme du système de justice pour la jeunesse, nous croyions que c'était aux personnes les plus à risque que le système correctionnel devait accorder la plus grande attention et offrir le plus de soutien et de supervision dans la collectivité afin de les y intégrer. Mais on a cette idée de les faire purger leur peine jusqu'au bout, d'ouvrir la porte arrière de la prison et de leur dire : « D'accord, c'est à vous de vous débrouiller » ou, pire encore, d'alerter la police pour leur dire que quelqu'un qu'ils croient violent ou dangereux est sur le point d'être libéré pour qu'elle arrête cette personne à sa sortie de prison et lui impose une ordonnance en vertu de l'article 810, ce qui mène essentiellement à une demande d'engagement à ne pas troubler l'ordre public. Cet engagement impose, en gros, une série de conditions qui peuvent être très lourdes.

The breach of those conditions can lead to a four-year term in custody. So simple breaches, like breaching a curfew or having a drink, can have very serious consequences on someone who has already ostensibly served their time. They've done their time. They have fully complied with the sentence that was imposed by the court, and CSC's failure to prepare them for the community will lead to this undermining and further deprivation of liberties, which is a really serious problem.

My last point is that when people have been in the community and have discharged their sentences and there has been a crime-free period, the fact that there has been a criminal conviction should no longer be a basis upon which to discriminate against these people.

It has been that once a pardon or a record suspension has been applied, people receive protections under human rights legislation, which is great. The difficulty is that the costs of getting a pardon — the conditions and the restraints on some people being able to apply for these record suspensions and pardons — are such that you get a very uneven protection of human rights based on who can afford the \$631, who has not had three indictables as opposed to two indictables.

There's a really strong lack of human rights protections in the unevenness with which the Criminal Records Act provisions kick in, so some of us are very keen that it should no longer be an application process but it should work as an application of law that as soon as a requisite crime-free period has passed, automatically those spent records and the people who have them should be given human rights protection to no longer be discriminated against on the basis of those criminal records.

That's really the basis of the comments that I wanted to make, and I thank you very much.

**The Chair:** Thank you very much, Catherine.

Ms. Holland?

**Margaret Holland, Ontario Co-ordinator, Visitor Resources Centre, Canadian Families and Corrections Network:** I come from a very different focus. I work for the Canadian Families and Corrections Network, so I'm coming from the position of family members who are visiting in the institutions and the experiences that they have.

Canadian Families and Corrections Network is a non-profit. It focuses on building stronger and safer communities by assisting families affected by criminal behaviour, incarceration and community reintegration. We provide confidential support to families through a toll-free line where we hear a lot of the

Le manquement à ces conditions peut mener à une peine d'emprisonnement de quatre ans. En conséquence, les manquements mineurs, comme ne pas respecter un couvre-feu ou prendre un verre, peuvent avoir des conséquences très graves sur une personne qui a déjà soi-disant purgé sa peine. Elle a payé sa dette. Elle s'est pleinement conformée à la peine que le tribunal lui a imposée, et si les responsables de SCC n'arrivent pas à la préparer à réintégrer la collectivité, ses libertés seront brimées et encore plus restreintes, ce qui pose vraiment un sérieux problème.

Mon dernier argument est que lorsque les gens ont passé du temps dans la collectivité, ont purgé leur peine et n'ont pas commis de crime pendant une période donnée, le fait qu'ils aient déjà été condamnés ne devrait plus être une base sur laquelle se fonder pour faire preuve de discrimination à leur égard.

On en est venu au point où, lorsqu'un pardon ou une suspension du casier judiciaire a été accordé, les gens jouissent de protections au titre des lois de protection des droits de la personne, ce qui est excellent. La difficulté réside dans le fait que les coûts pour obtenir un pardon — les conditions et les limites imposées aux personnes en mesure d'en faire la demande — sont tels qu'on peut se retrouver avec une protection très inégale des droits de la personne en fonction de ceux qui ont les moyens de payer les 631 \$ et qui n'ont pas commis trois actes criminels au lieu de deux.

L'inégalité avec laquelle les dispositions de la Loi sur le casier judiciaire sont appliquées mine fortement les protections des droits de la personne, si bien que certains d'entre nous souhaitent vivement qu'il ne s'agisse plus d'un processus de présentation de demande, mais plutôt d'une application de la loi qui ferait en sorte que, dès qu'une période sans perpétration de crime est passée, ces casiers dépassés et les gens qui les ont devraient automatiquement jouir de protections des droits de la personne garantissant qu'ils ne peuvent plus faire l'objet de discrimination en fonction de ces casiers judiciaires.

C'est vraiment l'essentiel des commentaires que je voulais formuler, et je vous remercie beaucoup.

**Le président :** Merci beaucoup, Catherine.

Madame Holland?

**Margaret Holland, coordonnatrice pour l'Ontario, Centres de ressources pour visiteurs, Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s :** J'apporte une perspective très différente. Je travaille pour le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, alors je parle du point de vue des familles des détenus qui leur rendent visite dans les établissements et de leurs expériences.

Le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s est un organisme sans but lucratif qui s'attache à renforcer et à sécuriser les collectivités en aidant les familles touchées par des comportements criminels, l'incarcération et la réintégration communautaire. Nous offrons un soutien confidentiel aux

concerns of families that have somebody inside.

We also represent families at a variety of tables. The CFCN has consulted on the Victims' Bills of Rights, the Criminal Code Act, the ion scanner, the electric monitoring affecting families, and we've participated in curtained criminal justice reviews.

The Office of the Criminal Investigator asked us to consult on how families receive information from inmates' deaths and critical incidents, resulting in an important report from the department in August 2016 entitled "In the Dark: An Investigation of Death in Custody Information Sharing and Disclosure Practices in Federal Corrections."

We rely on our funding from existing and new partnerships to serve families who need support. Through the funding of the Correctional Service Canada and the Mennonite Foundation, we have been able to establish five visiting resource centres inside the correctional institutions, where myself or a volunteer go into the visiting area to visit with the family members during their visits. We're able to provide them with referrals perhaps to community organizations, to give them information, some education perhaps, some interventions in terms of situations that they're in, and discuss in confidence the difficulties that they may come up with.

Families are looking for information and guidance concerning parole hearings and how we can best support that family member, and they do ensure that they don't get struggles. They struggle with security issues and procedures with the correctional system.

On Saturday, I was talking to a family member who was looking for information around: "Can I attend the parole hearing? What can I take to the parole hearing? What is the parole hearing like?" They're totally at a loss in terms of that kind of information: "If I write a letter, where will it go? What kinds of things can I do to help my family member when he's coming out into the community so that I can support his release? Where is the accountability?"

We provide games and activities to assist the families in maintaining their relationships. Families can talk for so long and then they need things to do, and often these games and activities can create further interaction.

Children are a very significant focus of this initiative, and the policy is that a visit with a child is a visit for a child. The focus is on ensuring that the child is having a family-focused visit.

familles par l'intermédiaire d'une ligne sans frais où les familles dont un membre est incarcéré nous font part de nombre de leurs préoccupations.

Nous représentons aussi les familles à diverses tables de discussion. Le Regroupement a participé aux consultations sur la Charte des droits des victimes, la Loi sur le Code criminel, le scanner à ions, la surveillance électronique qui influe sur les familles, et il a pris part à des examens du système de justice criminel comportant diverses facettes.

Le personnel du Bureau de l'enquêteur correctionnel nous a demandé de tenir des consultations pour savoir comment les familles sont informées des décès de détenus et des accidents graves, consultations qui se sont soldées par la publication, en août 2016, d'un rapport important du ministère intitulé : « Laissés dans le noir : Enquête sur les pratiques relatives à l'échange et à la divulgation d'information sur les décès en établissement dans le système correctionnel fédéral ».

Nous dépendons du financement que nous recevons de nouveaux partenariats et de partenariats actuels pour aider les familles qui en ont besoin. Grâce au financement de Service correctionnel du Canada et de la Mennonite Foundation, nous avons été en mesure de mettre en place cinq centres de ressources pour visiteurs à l'intérieur des établissements correctionnels où un bénévole — moi ou un autre — se rend dans l'aire des visites avec les membres de la famille. Nous sommes en mesure de leur donner des recommandations d'éventuels organismes communautaires, de leur fournir des renseignements, de peut-être les sensibiliser, d'intervenir dans leurs situations et de discuter confidentiellement avec elles des difficultés qu'elles peuvent éprouver.

Les familles cherchent à obtenir des renseignements et des conseils concernant les audiences de libération conditionnelle et la meilleure façon pour nous de soutenir ce membre de la famille, et elles s'assurent que celui-ci n'éprouve pas de difficultés. Elles ont du mal avec les questions et les procédures de sécurité au sein du système correctionnel.

Samedi, j'ai discuté avec le membre d'une famille qui voulait savoir s'il lui était possible d'assister à l'audience de libération conditionnelle, ce qu'il était possible d'y apporter et comment elle se déroulait. Les membres des familles sont complètement perplexes en ce qui concerne ces types de renseignements : « Si j'écris une lettre, où ira-t-elle? Quels genres de choses puis-je faire pour aider le membre de ma famille lorsqu'il sera libéré dans la collectivité? À qui doit-on rendre des comptes? »

Nous offrons des jeux et des activités pour aider les familles à entretenir leurs relations. Les familles finissent par avoir épuisé les sujets de conversation et ont besoin de choses à faire, et il arrive souvent que ces jeux et activités créent une interaction supplémentaire.

L'initiative se concentre beaucoup sur les enfants, et la politique vise à ce qu'une visite avec un enfant gravite autour de lui. On s'attache à ce que la visite de l'enfant soit axée sur la famille.

On one occasion a child said to me, "Having a father in jail is really hard." I asked, "What's hard about it?" She said, "Talking to my friends." I said, "Well, what do you tell your friends?" "Oh, it's okay; I just tell them he's overseas." You may teach your children not to lie, and this child is learning that lying is the best way in her life situation. So *Telling the Children* is a pamphlet that we've created that I'll chat about further later.

Research has shown that family is a strong piece of successful reintegration. By assisting families, children, and in building a healthy connections, we are supporting safer communities.

Families need our help in the communities, and we facilitate a family support group within the Toronto area. We've been strong in terms of supporting the mom's group that runs in the Ottawa area. We have a database on our web page that tells people of the support groups that we learn of across Canada, and we also have a booklet that we've created on how to set up a support group.

Through the Correctional Service Canada and the Mennonite Central Committee in the Maritimes, CFCN has provided a family liaison in the Nova Institution, which supports the mother-child program, parenting classes and addressing women's reintegration issues.

The partnership with the Mennonite Central Committee, Maritimes Division, has enabled us to mail packages to CFCN resources across the Atlantic in rural areas for non-profits and organizations to help the working capacity with families.

Through our partnership with Movember, in the last year we were able to expand a training module for incarcerated dads. Using the resource from the previous funding of Dad Central, we were able to expand our knowledge by connecting with several institutions, consulting with incarcerated dads, their fathers and supporting organizations on what incarcerated dads need.

The seven-month contract offered us an opportunity to focus on parenting strength, the introspection of the fathers, and a chance to increase the parent-child contact and strengthen the bonds for reintegration. We are very excited that Movember has recently provided us with a two-year contract to bring parenting training into the institutions for incarcerated fathers.

We have a partnership with Sesame Street, and they have provided us with a DVD video called "Little Children, Big Challenges: Incarceration," a toolkit. When we got this, we were inspired to seek various funding for strengthening the families through the community foundation, which provided for six events

À une occasion, une enfant m'a dit : « C'est très difficile d'avoir un père en prison. » Je lui ai demandé ce qui était difficile, et elle m'a répondu que c'était d'en parler à ses amis. Je lui ai ensuite demandé ce qu'elle leur disait et elle m'a répondu : « Ça va, je leur dis simplement qu'il est à l'étranger. » Peut-être que vous apprenez à vos enfants à ne pas mentir, et cette fillette apprend que le mensonge est pour elle la meilleure façon de procéder dans sa situation. Nous avons donc rédigé un dépliant intitulé *Telling the Children* sur lequel je reviendrai plus tard.

Les travaux de recherche ont révélé que la famille constitue un élément important d'une bonne réintégration. En aidant les familles et les enfants, et en tissant des liens sains, nous favorisons la sécurité des collectivités.

Les familles ont besoin de notre aide dans les collectivités, et nous offrons un groupe de soutien aux familles dans la région de Toronto. Nous avons fermement appuyé le groupe de mères qui existe dans la région d'Ottawa. Notre page web contient une base de données qui informe les gens des groupes de soutien dont nous entendons parler à la grandeur du Canada, et nous avons aussi rédigé un livret sur la façon de créer un groupe du genre.

Par l'intermédiaire de Service correctionnel du Canada et du Comité central mennonite dans les Maritimes, le Regroupement sert de liaison aux familles dans l'établissement Nova, il appuie le programme mère-enfant, il offre des cours sur les compétences parentales et il traite les questions de réintégration des femmes.

Le partenariat avec le Comité central mennonite des Maritimes nous a permis de poster des paquets aux centres de ressources du Regroupement dans les régions rurales à la grandeur de l'Atlantique pour donner la possibilité aux organismes sans but lucratif et autres de venir en aide aux familles.

En partenariat avec la Fondation Movember, au cours de la dernière année, nous avons été en mesure d'élaborer un module de formation pour les pères incarcérés. En nous servant des ressources tirées du dernier financement de Réseau Papa, nous avons pu accroître nos connaissances en établissant des liens avec un certain nombre d'établissements et en consultant des papas incarcérés, leurs pères et des organismes de soutien pour connaître les besoins des principaux intéressés.

Ce contrat de sept mois nous a donné l'occasion de nous concentrer sur les forces parentales et l'introspection des pères, et nous a permis de rehausser le contact parent-enfant ainsi que de renforcer les liens en vue de la réintégration. Nous sommes vraiment ravis que la Fondation Movember nous ait récemment accordé un contrat de deux ans pour offrir des formations sur les habiletés parentales dans les établissements où des pères sont incarcérés.

Nous travaillons en partenariat avec Sesame Street, qui nous a fourni un DVD ayant pour titre « Little Children, Big Challenges : Incarceration ». Lorsque nous avons reçu cette trousse éducative, nous avons été motivés à chercher diverses formes de financement pour renforcer les familles par

across Canada where we educated family members and community organizations on what it is to have a family visiting inside and connected with crime.

One of the experiences that we had through this was that there was a mother who was weeping in the aisles of a library, and we discovered through conversation that her husband was going to trial and was likely to be incarcerated. That experience provided us an opportunity to connect with this woman, provide her support going to the trial, and also to connect her with other services in the area.

One of the comments that I got at some of the events that I was able to attend was, “I had no idea that families were affected by crime.” They’re not even seen as part of the scenario.

We have several written resources that we provide to families, and I’ve brought them for viewing. The initial one is *Time Together*, which is a survival guide for families. It talks about what it is like to walk into the institution. It gives families a lot of information around security. It has some notes from other family members in it that are useful. It’s a really good resource in terms of backup information.

I don’t know if any of you are familiar with Shannon Moroney, but she, in her experience, provided us with a booklet on what she would like to do, how her life was reshaped by crime. It is another useful book for family members.

We also are very interested in reintegration, and it’s an area that I think needs a lot of work. I’ve heard a lot of talk about it. We have two things that we provide to families on that, both covering the seven dynamic factors of what it is for family members and also for the offenders. I encourage the offenders to write down the kinds of things that they want to have at the end of a parole hearing and to also share with their families those goals and objectives so they can be better prepared for reintegration, strengthening that relationship.

I did mention *Telling the Children*, and we have it in five different languages. It basically is a support and a knowledge base on how to talk to your children about the incarceration so that the children won’t get some of the stories. It’s a very difficult discussion. I say to families, “This is a suggestion box. You know what you need to do in your family,” but it’s better to have something that’s useful.

From a mental health project that we did, we were able to create a booklet called *Coping Over Time*. Many of the excerpts in it are from family members who have talked of what it is to have

l’intermédiaire de la fondation communautaire, qui a versé du financement permettant la tenue de six événements à la grandeur du Canada dans le cadre desquels nous avons sensibilisé les membres des familles et les organismes communautaires à la réalité des familles qui visitent des proches en prison et qui ont des liens avec la criminalité.

Dans le cadre d’une de ces activités, nous avons rencontré une mère qui pleurait dans les allées d’une bibliothèque. En bavardant avec elle, nous avons appris que son mari subirait un procès et qu’il finirait probablement en prison. Cette expérience nous a donné l’occasion de tisser des liens avec cette femme, de lui offrir du soutien en vue du procès et aussi de la mettre en contact avec d’autres services dans la région.

Un des commentaires que j’ai entendus dans le cadre d’un de ces événements auquel j’ai pu assister a été « je n’avais pas la moindre idée que les familles étaient touchées par la criminalité ». On ne les voit même pas comme un élément de ce scénario.

Nous offrons un certain nombre de ressources écrites aux familles, et je les ai apportées pour que vous y jetiez un coup d’œil. La publication initiale est un guide de survie pour les familles intitulé *Time Together*, qui explique la réalité d’entrer dans un établissement. Cet outil donne aux familles beaucoup de renseignements concernant la sécurité. Il contient aussi des notes utiles provenant d’autres membres de la famille. C’est vraiment un bon document d’appoint.

J’ignore si l’un d’entre vous connaît Shannon Moroney, mais elle nous a fourni un livret dans lequel elle explique ce qu’elle aimerait faire et comment la criminalité a changé sa vie. Il s’agit d’une autre ressource utile pour les membres de la famille.

Nous nous intéressons aussi vivement à la réintégration, secteur dans lequel, selon moi, il y a fort à faire. J’en ai beaucoup entendu parler. À cet égard, nous offrons aux familles deux choses qui couvrent les sept facteurs dynamiques permettant de comprendre ce que la situation représente pour les membres de la famille, mais aussi les contrevenants. J’encourage les contrevenants à noter les types de choses qu’ils veulent avoir à la fin d’une audience de libération conditionnelle et de faire aussi part de ces objectifs à leurs familles pour qu’elles soient mieux préparées au moment de la réintégration, ce qui renforce cette relation.

J’ai déjà mentionné le dépliant *Telling the Children*, qui est publié dans cinq langues. Il s’agit essentiellement d’une ressource et d’une base de connaissances sur la façon de parler aux enfants au sujet de l’incarcération afin qu’ils ne prêtent pas oreille à certaines des histoires. C’est une discussion très difficile. Je dis aux familles : « Ceci est une boîte à suggestions. Vous savez quoi faire dans votre famille. » Cependant, il est préférable d’avoir quelque chose d’utile.

À partir d’un projet que nous avons mené sur la santé mentale, nous avons pu créer un ouvrage intitulé *Faire face au fil du temps*. Bon nombre des passages ont été tirés des discussions avec des

walked in and out of the institution and the challenges they have. And we've also created a reintegration book for women called *The New Times*.

So those are the resources.

We have two books about "Jeffrey." One is he's going in; one is he's coming out. The going in is: "My daddy is a good daddy; he made a big mistake; he's having a time-out." It talks about the security issues that the children are walking through.

The second one is: "Daddy's coming out." It basically focuses on the parole hearing, what it is like for family members to go through the parole hearing, that it's not sort of daddy's out, so he's coming home, and everything will be back like it was before.

In order to maintain the connections of fathers, we've created an envelope of 24 activity sheets that fathers can use and mail back and forth to their children or use in the visiting area so that they can help build on the relationship. They are very age-appropriate in terms of the growing of the child. So it gives them another resource.

Thank you very much for the opportunity to share about CFCN. I think it's a very valuable program and a piece that we really need to focus on.

**The Chair:** Thank you very much. Our clerk will certainly take all of your pamphlets and books, and we'll take them cross the country.

How many families do you think you've affected?

**Ms. Holland:** Unfortunately, I didn't bring the stats. I realized too late.

**The Chair:** Do you have an idea?

**Ms. Holland:** Probably over a thousand and more a year.

**The Chair:** A thousand?

**Ms. Holland:** Yes. One, two, maybe three thousand. We have a toll-free line, and then I meet up with a good thousand or more in the visiting areas over the year.

**The Chair:** And the idea came from here, from Kingston?

**Ms. Holland:** We're 25 years old. I've been doing this now for 17 years.

**The Chair:** Thank you.

Lawrence, did you have a few words you would like to say before we get questions?

**Mr. DaSilva:** Yes. I just really wanted to offer again, like I said the first time, my file, which is very extensive.

membres de la famille qui ont parlé de leur expérience concernant l'incarcération et la mise en liberté, ainsi que des défis auxquels ils font face. Nous avons également produit un ouvrage sur la réinsertion sociale des femmes, intitulé *Un nouvel envol*.

Voilà donc les ressources.

Nous avons deux livres sur « Jeffrey ». Le premier porte sur son incarcération et le second, sur sa libération. Dans le premier, on dit : « Mon père est une bonne personne, mais il a commis une grave erreur; il est maintenant en punition. » On y parle aussi des procédures de sécurité auxquelles les enfants sont soumis lors des visites.

Le message dans le deuxième, c'est : « Mon père s'en vient. » Le thème central est l'audience de libération conditionnelle : on y explique à quoi peuvent s'attendre les membres de la famille qui assistent à l'audience de libération conditionnelle, que cela ne signifie pas que le père est libéré sur-le-champ, mais qu'il reviendra à la maison et que tout redeviendra comme avant.

Afin de maintenir la liaison avec les pères, nous avons créé une trousse de 24 fiches d'activités qu'ils peuvent remplir et renvoyer par la poste à leurs enfants ou qu'ils peuvent utiliser dans l'aire des visites afin de renforcer leurs relations. Ces activités sont très adaptées à l'âge, à mesure que l'enfant grandit. C'est donc une autre ressource mise à leur disposition.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de vous parler du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s. Je crois qu'il s'agit d'un très précieux programme sur lequel nous devrions vraiment nous concentrer.

**Le président :** Merci beaucoup. Notre greffier ne manquera pas de recueillir tous vos dépliants et vos livres, et nous les emporterons avec nous partout au pays.

Combien de familles pensez-vous avoir aidées?

**Mme Holland :** Malheureusement, je n'ai pas apporté de statistiques. Je m'en suis aperçue trop tard.

**Le président :** En avez-vous une idée?

**Mme Holland :** Probablement plus d'un millier par année.

**Le président :** Un millier?

**Mme Holland :** Oui. Un, deux ou même trois milliers. Nous avons une ligne sans frais, et je rencontre aussi au moins un bon millier de familles dans les aires des visites chaque année.

**Le président :** Et l'idée est née ici, à Kingston?

**Mme Holland :** Notre organisme existe depuis 25 ans. Je fais ce travail depuis maintenant 17 ans.

**Le président :** Merci.

Lawrence, voulez-vous dire quelques mots avant que nous passions aux questions?

**M. DaSilva :** Oui. Je tenais à vous offrir une fois de plus, comme je l'ai dit la première fois, mon dossier, qui est très détaillé.

I listened to the previous speaker before we came up here, and I would encourage your questions to revolve around those warrants and other things that you've already asked so that we can catch up and continue.

But, first, I would like to give acknowledgement to those who have passed away and those that we are about to speak of: Ashley Smith, Laurence Stocking, Eddie Snowshoe, and Matthew Hines. The most relevant one that is my case right now, we are still waiting for the news of the death that happened in custody, segregation for 108 days, approximately.

First of all, I would like to point some acknowledgement to section 10 of the CCRA which gives that peace officer status and which is authorized by the commissioner. There is a complete disconnect with that acknowledgement of there being the peace officer status and then it actualizing within a legal format, like we spoke of the first time when I met this committee. It continues to allow violations of the law to be on a massive level, especially with problematic inmates such as myself, Ashley Smith, Laurence Stocking, Eddie Snowshoe and Mr. Hines. These are issues of sometimes confrontational inmates who suffer from mental illnesses and are not being treated. They are in that aggressive state already — that's how they deal with each other; that's how they're trying to cope. It is then just misunderstood by staff and these incidents take place.

If we turn to these incidents, I challenge everybody in the room to say, "Did CSC ever openly speak about Ashley Smith, Laurence Stocking, Eddie Snowshoe or Mr. Hines, or did they say there was no comment?" There is a disconnect between CSC's mission statement and what it's actualizing. These things are being held back.

When I say they're being held back, I refer to the findings of the Correctional Investigator that just came out concerning Mr. Hines. I won't go over all of them, but I'll go over the ones that I believe are most important when we're talking about openness, effectiveness, integrity and accountability.

When we look at the report findings, number 1 states:

Multiple uses of unnecessary inappropriate force contributing to ensuing medical emergencies and death.

So when we speak of the police officer's status and there being the disconnect between a legal format of how this is supposed to happen and is actualized, it's not happening.

We see number 2:

Lack of sufficient controls and accountability for the use of inflammatory agents in federal penitentiaries.

J'ai écouté le témoin précédent avant que nous prenions place, et je vous encourage à concentrer vos questions sur ces mandats et les autres sujets sur lesquels vous vous êtes déjà penchés pour que nous puissions faire le point et aller de l'avant.

Mais je voudrais d'abord reconnaître ceux qui ont perdu la vie et ceux dont nous allons parler : Ashley Smith, Laurence Stocking, Eddie Snowshoe et Matthew Hines. Mon propre cas en dit long, d'autant plus que nous attendons encore des nouvelles sur le décès en établissement après environ 108 jours en isolement.

Pour commencer, j'aimerais parler de l'article 10 de la Loi sur le système correctionnel qui prévoit le statut d'agent de la paix, autorisé par le commissaire. Il y a un décalage complet entre le statut d'agent de la paix et son actualisation dans un cadre juridique, comme nous en avons parlé lors de ma première comparution devant le comité. Cette situation continue de permettre des infractions à la loi, et ce, à très grande échelle, surtout dans le cas de détenus problématiques comme moi-même, Ashley Smith, Laurence Stocking, Eddie Snowshoe et M. Hines. Il y a parfois des détenus qui cherchent la confrontation parce qu'ils souffrent de maladies mentales, mais ils ne sont pas traités. Ils se trouvent déjà dans un état agressif — c'est ainsi qu'ils interagissent avec les autres et qu'ils essaient de faire face aux problèmes. Leurs comportements sont ensuite mal interprétés par le personnel, et c'est ce qui donne lieu à ce genre d'incidents.

En ce qui concerne ces incidents, j'invite tout le monde ici présent à se poser la question suivante : « Le Service correctionnel du Canada a-t-il parlé ouvertement des cas d'Ashley Smith, de Laurence Stocking, d'Eddie Snowshoe ou de M. Hines, ou a-t-il préféré ne pas faire de commentaires? » Il y a un décalage entre l'énoncé de mission du Service correctionnel du Canada et ce qui se passe en réalité. Ces choses ne sont pas divulguées.

Je fais allusion par là aux conclusions de l'enquêteur correctionnel sur l'affaire de M. Hines, conclusions qui viennent d'être publiées. Je ne vais pas toutes les passer en revue, mais je vais parler de celles que je considère comme les plus importantes sur le plan de l'ouverture, de l'efficacité, de l'intégrité et de la reddition de comptes.

Quand on examine les conclusions du rapport, voici ce qu'on peut lire au numéro 1 :

De multiples recours à la force inutiles et inappropriés ont contribué à l'urgence médicale subséquente et au décès.

C'est donc dire que, relativement au statut d'agent de police, on constate un écart entre la procédure prévue par la loi et ce qui se passe en réalité; il n'y a pas de concordance.

Voyons le numéro 2 :

L'absence de mesures de contrôle suffisantes et d'une obligation de rendre compte en ce qui a trait à l'utilisation d'agents inflammatoires dans les pénitenciers fédéraux.

When I came before the committee the first time, I spoke of there being a lot of uses of force against myself. I had experienced these “instruments” intimately on more than one occasion, which brings disturbing trends to there being no way of monitoring how CSC is using these weapons.

If I was to use this weapon in the commission of a crime in the free world, this would be an assault with a weapon, but it's not, nor is it investigated on the inside because there is no control or statistic that can produce the quantity of which is being discharged from these weapons — weapons, okay?

Moving on to number 3:

The need for a separate and distinct intervention and management model to assist front-line staff in recognizing, responding and addressing medical and/or mental health emergencies.

When you look at the format of what happened to Mr. Hines, this was a 30-second encounter where three direct orders were given and then this happened.

When we talk about these being peace officers, we hopefully are citizens, like-minded individuals, saying these people are meant to protect us, so when these incidents are happening, these individuals should be the ones who are supposed to be trained and ready to deal with these incidents that happen as they happen because they're front-line staff. And if they're not happening, then we're asking ourselves, why up until now is this not in place and is still being dragged out? Because the use of force can happen tomorrow. It could have happened already today and something bad could have resulted directly from the police using that kind of force, in some cases resulting in death.

There are questions of quality, about timeliness and adequacy of health care response. When these events are happening, usually if there is a code pushed, the alarm sounds on a range where there is an incident. My experience is that healthcare staff immediately hear the alarm and start preparing gloves and a kit to get down to that area, where there is supposed to be video footage running.

When we speak of the video footage and the retention time, it is appalling because the commissioner's directive specifically allows only four days of retention time for those videos. It is literally impossible for us as inmates when these things happen to us, the use of force, to think, “Hey, we should be able to report this; let me access information.”

My file continues to show, like I continue to offer, that the number of requests to have this video footage given back to us. It was never given and neither were the documents. They were always redacted to a point of there being no transparency. Like, you're blank.

Lorsque j'ai témoigné devant le comité la première fois, j'ai dit qu'on avait beaucoup eu recours à la force contre ma personne. Je connais bien ces « instruments » pour en avoir subi les effets à plusieurs reprises. Ce qui est troublant, c'est qu'il n'y a aucun moyen de surveiller comment le Service correctionnel du Canada utilise ces armes.

Si je devais utiliser cette arme pour commettre un crime dans le monde libre, ce serait une agression armée, mais ce n'est pas le cas en prison, où de tels actes ne font pas l'objet d'une enquête parce qu'il n'y a aucune mesure de contrôle ni statistique pour faire état de la quantité de produit qui est dégagé par ces armes — des armes, d'accord?

Passons au numéro 3 :

La nécessité d'établir un modèle de gestion et d'intervention indépendant et distinct pour aider le personnel de première ligne à reconnaître les situations d'urgence en matière de soins de santé physique ou mentale et à intervenir.

Quand on tient compte de ce qui s'est passé à M. Hines, on s'aperçoit qu'il s'agissait d'une interaction de 30 secondes où trois ordres directs ont été donnés, et voilà le résultat.

Parlons maintenant des agents de la paix. Nous sommes, espérons-le, des citoyens, des individus aux vues similaires, qui estiment que ces gens sont censés nous protéger; donc, lorsque de tels incidents éclatent, ces individus sont censés avoir la formation nécessaire et être prêts à intervenir parce qu'ils font partie du personnel de première ligne. Si ce n'est pas le cas, nous nous demandons pourquoi, jusqu'à présent, rien n'a été fait en ce sens et pourquoi on se traîne encore les pieds. Parce qu'il pourrait y avoir, demain, un autre cas de recours à la force. Cela aurait pu s'être déjà produit aujourd'hui, et quelque chose de mal aurait pu résulter directement de ce genre de recours à la force par la police, pouvant causer la mort dans certains cas.

À cela s'ajoutent des questions concernant la qualité, la diligence et la pertinence des interventions en matière de santé. Lorsque de tels incidents surviennent, habituellement, si on appuie sur un bouton, l'alarme retentit sur une certaine distance. D'après mon expérience, dès que les membres du personnel de santé entendent l'alarme, ils sortent des gants et préparent une trousse pour se rendre dans la zone, où le tout est censé être enregistré sur bande vidéo.

En ce qui a trait aux enregistrements vidéo et à leur délai de conservation, c'est consternant puisque, selon la directive du commissaire, ces séquences vidéo ne sont conservées que pendant quatre jours. En cas de recours à la force, il est pratiquement impossible pour nous, les détenus, de penser : « Hé, on devrait être en mesure de signaler cela; je vais faire une demande d'accès à l'information. »

Je continue de vous offrir mon dossier, et j'ai fait plusieurs demandes pour qu'on nous remette cette séquence vidéo. On ne l'a jamais fait, et on n'a jamais remis les documents non plus. Ils ont toujours été caviardés à tel point qu'il y a un manque total de transparence. C'est presque vide.

Another major issue is the inaccurate, inadequate sharing of information with the designated family members following an in-custody death. When we're talking about someone's loved one being in prison, this is the time when accountability and everything else needs to effectively come into play, because there is someone's loved one who has been sent to prison to protect society, and not to be murdered in prison — not an accident, not an incident that resulted in death. No, not to be murdered in prison. The dismantlement of the warden's negotiator is the direct result of this.

Moving on, CSC's own investigation found that there were 21 violations. It says:

#### **Areas of Non-Compliance**

The Board of Investigation report identifies 21 areas of policy non-compliance and/or gaps in policy. The more serious policy violations identified by the Board include:

1. Failure to continuously assess and reassess security interventions and staff response.
2. Failure to protect a person handcuffed from behind from injury.
3. Failure of any one responding staff member to assume a leadership role.
4. "Inappropriate" uses of inflammatory spray.
5. Failure to adequately control and account for inflammatory agents.
6. Failure to maintain and control the integrity of a potential crime scene.
7. Failure to provide emergency healthcare.

With those things being said, I'm just going to close with this. I was also affected by detention, so I encourage your questions. I also am affected right now, as we speak. Tomorrow I will be closing the acceptance on the only best deal I could take from what CSC has forced onto me, which is the closure of an 810, which is the agreement to sign on to a year to be monitored. I've been monitored since I've been out, without charge. The effects of this and not being prepared have been extremely hard, and had I not had the assistance and endurance to stand this far, there would have been an immediate relapse because there is a disconnect between preparing these men for the street.

With that being said, I thank you for your time.

**The Chair:** Thank you very much.

Senator Pate?

Un autre problème important, c'est la teneur inexacte et insuffisante des renseignements échangés avec les membres désignés de la famille à la suite d'un décès en établissement. Quand l'être cher de quelqu'un est en prison, c'est le moment de favoriser la responsabilisation et tout le reste parce que cet individu est envoyé en prison pour qu'on puisse protéger la société. Il n'est pas envoyé en prison pour y être assassiné — on ne s'attend pas à un accident ou à un incident entraînant la mort. Non, ce n'est pas pour être tué en prison. Voilà le résultat direct du démantèlement du poste de négociateur du directeur d'établissement.

Passons au point suivant. Dans le cadre de son enquête, le Service correctionnel du Canada a lui-même déposé 21 infractions. Voici un extrait du rapport :

#### **Actes de non-conformité**

Le Comité d'enquête a relevé dans son rapport 21 actes de non-conformité aux politiques, ou lacunes dans celles-ci. Suivent les infractions les plus graves qu'il a relevées :

1. Ne pas avoir constamment évalué et réévalué les interventions en matière de sécurité et les mesures prises par le personnel.
2. Ne pas avoir protégé contre les blessures une personne menottée dans le dos.
3. Ne pas avoir pris la situation en main (un agent aurait dû prendre le leadership).
4. Avoir utilisé le gaz poivré de façon « inappropriée ».
5. Ne pas avoir contrôlé les agents inflammatoires ni en avoir tenu compte de façon adéquate.
6. Ne pas avoir préservé l'intégrité d'une scène de crime possible.
7. Ne pas avoir fourni de soins de santé d'urgence.

Cela dit, j'aimerais terminer par l'observation suivante. J'ai moi-même connu la détention, alors je vous encourage à poser des questions. J'en subis les conséquences encore aujourd'hui, au moment même où l'on se parle. Demain, je vais signer la seule entente valable que j'aie pu obtenir de la part du Service correctionnel du Canada, parmi ce qui m'a été imposé, à savoir l'acceptation d'une ordonnance aux termes de l'article 810 pour être sous surveillance pendant un an. En fait, je suis sous surveillance depuis ma sortie de prison, sans mise en accusation. Les effets ont été extrêmement difficiles, d'autant plus que je n'y étais pas préparé. Si je n'avais pas l'assistance et la ténacité nécessaires pour continuer jusqu'ici, il y aurait eu une rechute immédiate parce qu'on ne prépare pas bien les détenus à la réintégration sociale.

Voilà qui met fin à mon exposé. Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci beaucoup.

Sénatrice Pate?

**Senator Pate:** I want to start first with Catherine. You mentioned stories in the news.

Another story in the news this last week is the commencement finally of the inquest into the death of Kinew James, an indigenous woman with significant mental health issues who died in the Regional Psychiatric Centre and whose death appears to have been caused by a diabetes-induced heart attack and the heart condition in diabetes. Both were assessed as something that could be managed in the community had she had access to appropriate recreation and diet. So the fact that she spent so much time in segregation is one of the issues being looked at.

I just want to clarify something. You mentioned that, in the budget, monies have been allocated for mental health services in prisons, but you also said that mental health services need to be in the community.

Dr. Livesley is an expert who has been hired by corrections to train staff. He's one of what Mr. Ellacott would have referred to as non-CSC-employed, in terms of doing their assessments. He has essentially said that the best therapeutic interventions need to be in the community, and only if someone can't be released to the community for some reason, whether it's sentence, should they have access then to community-based services.

I'm wondering if you could comment on that because some are interpreting the new resources as meaning we should increase mental health services in the prisons. Others — and I think you know my bias — are saying that that will actually increase the number of people who will likely be criminalized and incarcerated, because increasingly the only place to have mental health services will be perceived to be in prison, and we've already seen that trajectory.

**Ms. Latimer:** I think you're absolutely right. The provision of healthcare services both inside the prison and in the community needs really to be rethought.

There's no question that the international human rights bodies argue or state that those responsible for healthcare should be the ministries and the departments that are responsible for healthcare and not the corrections authorities.

Kinew James is a very tragic example of what you see often, which is that security interests trump medical conditions. The management of chronic diseases like diabetes in the prisons is terrible. I was talking to one fellow, and he was saying they just let his blood sugar run really high. They don't care that there may be complications down the road; this is the way you manage it over the short term.

**La sénatrice Pate :** Je voudrais commencer par Catherine. Vous avez parlé des histoires dont on entend parler dans les nouvelles.

Justement, la semaine dernière, les médias ont révélé qu'on allait enfin commencer l'enquête sur le décès de Kinew James, une femme autochtone souffrant de graves problèmes de santé mentale, qui est morte au Centre psychiatrique régional à la suite, semble-t-il, d'une crise cardiaque provoquée par le diabète et les problèmes cardiaques connexes. On a évalué que ces deux problèmes de santé auraient pu être gérés dans la collectivité si elle avait eu accès à un niveau suffisant d'exercice physique et à un régime alimentaire approprié. Elle a passé beaucoup trop de temps en isolement, et c'est l'une des questions que l'on examine actuellement.

Je tiens à préciser un point. Vous avez mentionné que, dans le budget, des fonds ont été alloués aux services de santé mentale dans les prisons, mais vous avez également dit qu'il faut fournir des services de santé mentale dans la collectivité.

Le Dr Livesley est un expert qui a été embauché par le Service correctionnel du Canada pour former le personnel. Il est un de ceux que M. Ellacott aurait qualifiés d'employés ne faisant pas partie du Service correctionnel du Canada et chargés de mener des évaluations. Il a dit, en somme, que les meilleures interventions thérapeutiques doivent être offertes dans la collectivité et qu'un détenu ne devrait avoir accès à des services communautaires que s'il ne peut pas être mis en liberté dans la collectivité pour une raison quelconque, notamment en raison de la peine imposée.

Je me demande si vous pouvez nous faire part de vos observations à ce sujet parce que, selon certains, la disponibilité de nouvelles ressources signifie que nous devons accroître les services de santé mentale dans les prisons. Selon d'autres — et je pense que vous connaissez ma position —, cela augmentera le nombre de personnes qui seront probablement criminalisées et incarcérées puisque la prison sera de plus en plus perçue comme le seul endroit où obtenir des services de santé mentale, et nous avons déjà vu où cela peut mener.

**Mme Latimer :** Je crois que vous avez tout à fait raison. Il faut vraiment repenser la prestation de services de santé dans les pénitenciers et dans la collectivité.

Il ne fait aucun doute que les organismes internationaux de défense des droits de la personne soutiennent que la prestation des soins de santé devrait relever des ministères qui en sont responsables, et non pas des autorités correctionnelles.

Kinew James est un exemple très tragique de cas que l'on voit souvent, c'est-à-dire des cas où les intérêts en matière de sécurité l'emportent sur les problèmes de santé. La gestion des maladies chroniques, comme le diabète, dans les prisons est épouvantable. Je parlais à un type, et il me disait qu'on avait tout simplement laissé son taux de sucre dans le sang monter à un niveau élevé. Le personnel ne se soucie pas des éventuelles complications qui

So I really think that in order to have that continuity of care it's very important that the healthcare services be the same quality and likely the delivery mechanism as people in the community have.

I agree with you absolutely that mental health provision and physical healthcare should be a community standard. Often the security lens is just too strong in the prisons to really deal well with someone with a serious medical issue. I think they can put Band-Aids on it, but, if it's serious, it's not the quality that you would want your loved one to have.

**Senator Pate:** Supplementary to that, section 29 of the CCRA allows that to happen now, but I would say it is not used; if it is used, I'm not familiar with many instances.

Are either you or Lawrence or Margaret familiar with examples of where that kind of treatment option has been put in place so that people with mental health issues or even addiction issues have been able to go into the community under section 29 type transfers?

**Mr. DaSilva:** Yes, section 29 is a format to do so, but in the 19 years that I spent in federal prison, I did not see anywhere close to what should have been taking place, even on a compassionate basis. So, with these people's families dying, and then still be denied access to temporary releases for those vital reasons, it's not actualized. It did not happen; there is no statistic base for it.

It's demographic if it does happen, meaning it will happen only at the minimum level, and I don't think barely even at the medium levels because the temporary releases in those ways have been cut and taken away.

**Senator Pate:** So section 29 can be used for people who are maximum security; it doesn't have to be minimum security.

Today the committee visited Brockville, where there are units for men. Mostly they are serving provincial sentences. There has long been an interest in developing a unit for women.

In terms of federally sentenced men, would it be your opinion that pursuing something like that through the Royal Ottawa Hospital services would be preferable in using section 29 to what's currently happening?

**Mr. DaSilva:** Most definitely, and it would be the Canadian thing to do under the protection of the Charter. Like I said in my first encounter with you and the rest of the committee, there has

pourraient se présenter plus tard; c'est ainsi qu'on gère la situation à court terme.

Donc, à mon avis, pour assurer la continuité de soins, il est très important que les services de santé et, selon toutes probabilités, leur mécanisme de prestation soient de qualité égale à ce dont jouissent les personnes dans la collectivité.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que la prestation de soins de santé mentale et physique devrait être une norme communautaire. Souvent, on met tellement l'accent sur la sécurité dans les prisons qu'on n'arrive pas à bien s'occuper d'un détenu souffrant d'un problème médical grave. Selon moi, le personnel peut mettre un pansement là-dessus, mais s'il s'agit d'un problème grave, la qualité n'est pas à la hauteur de ce qu'on souhaiterait pour un être cher.

**La sénatrice Pate :** J'ai une question complémentaire. L'article 29 de la Loi sur le système correctionnel permet maintenant une telle mesure, mais je dirais que cette disposition n'est pas invoquée; en tout cas, si elle l'est, je n'en ai pas beaucoup entendu parler.

L'un ou l'autre d'entre vous connaît-il des exemples de cas où ce genre d'option de traitement a été mis en place pour que les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou même des problèmes de toxicomanie puissent être transférés dans la collectivité en vertu de l'article 29?

**M. DaSilva :** Oui, l'article 29 prévoit cela, mais au cours des 19 ans que j'ai passés dans une prison fédérale, je n'ai rien vu de moindrement comparable à ce qui est prescrit, ne serait-ce que par compassion. Malgré le décès des êtres chers de ces familles, on refuse toujours aux détenus des libérations provisoires pour des raisons vitales; par conséquent, cet article n'est pas appliqué. Cela ne s'est pas fait, car il n'y a pas de fondement statistique.

Les fois où cette mesure est appliquée, c'est sur une base démographique; autrement dit, cela ne se produira qu'au niveau de sécurité minimale, et je crois que cela se fait très rarement au niveau de sécurité moyenne, car les libérations provisoires ont été supprimées dans ces unités.

**La sénatrice Pate :** Donc, l'article 29 peut être invoqué pour les détenus à sécurité maximale; ce n'est pas limité à la sécurité minimale.

Aujourd'hui, le comité a visité le centre de Brockville, où il y a des unités pour hommes. Ils purgent, pour la plupart, des peines de ressort provincial. D'ailleurs, on s'intéresse depuis longtemps à l'idée de créer une unité pour femmes.

Pour ce qui est des hommes purgeant une peine de ressort fédéral, êtes-vous d'avis qu'il serait préférable de procéder par l'entremise des services de l'hôpital Royal Ottawa au lieu d'invoquer l'article 29, compte tenu de ce qui se passe actuellement?

**M. DaSilva :** Tout à fait, et ce serait conforme à la façon de faire canadienne en vertu de la Charte. Comme je l'ai dit dans ma première comparution devant le comité, il doit y avoir un écart

to be a disconnect between Health Canada and CSC. What we're learning, even from what I just read to you, is that there was this disconnect between them.

On a compassionate level, as Canadian citizens you are supposed to be protected by the Charter in the sense that you should at least be assumed to be considered in that way.

And, yes, doing so would be really effective because it would save these men and women from falling deeper into a state of mental illness in which people see but are doing nothing.

**Senator Hartling:** I have a couple of questions.

I'm thinking about Matthew Hines. I heard that news just before I came back to Ottawa. Can you, for the record, tell us what happened and what could have prevented that from happening?

**Ms. Latimer:** I'll start on what I understood happened.

**Ms. Latimer:** I think Lawrence also has some views on that and how it could have been prevented.

What we understand is that Matthew Hines had some mental health issues. He was asked to return to his cell, and he didn't return to his cell, and they brought out pepper spray. He was pepper sprayed. They brought out use of force, and he was knocked to the ground.

Matthew Hines was a big man. He was 330 pounds. They continued to pepper spray him. I think he was pepper sprayed in the face maybe five times, and he hurt his head.

Apparently they were marching him backwards with his hands behind his back, so it was difficult for him to retain his balance. When they took him down to the decontamination shower, he fell backward and hit his head.

Essentially, from my perspective, they had him under control long before they stopped with the use of force. To me, it was a very unfortunate incident, and I think there probably are lots of ways to prevent something like that.

The incidence or the use of pepper spray has really gone up because correctional officers can now carry it on their belts. They used to have to go to a central part to get the pepper spray.

Do you want to talk about that?

**Mr. DaSilva:** It's called "calling for the spray." What would happen is that if there was an incident, there was a window behind you and there would be a hole in the window. They could run up to the window, bang on the control, and call for the spray. Then they would either pass out the pepper spray in the can or they

entre Santé Canada et le Service correctionnel du Canada. Ce que nous apprenons, même à la lumière des extraits que je viens de vous lire, c'est qu'il y avait un décalage entre les deux.

Du point de vue de la compassion, en tant que citoyen canadien, on est censé être protégé par la Charte, en ce sens qu'on devrait au moins être considéré comme tel.

Et, oui, une telle approche serait très efficace parce que cela empêcherait ces hommes et femmes de voir leur état de santé mentale se détériorer encore davantage, au vu et su des agents correctionnels, qui ne font rien.

**La sénatrice Hartling :** J'ai quelques questions à vous poser.

Je songe à Matthew Hines. J'ai entendu la nouvelle juste avant mon retour à Ottawa. Pouvez-vous, aux fins du compte rendu, nous dire ce qui s'est passé et ce qui aurait pu empêcher une telle situation?

**Mme Latimer :** Je vais commencer par vous expliquer le déroulement de l'incident, d'après ce que j'ai pu comprendre.

**Mme Latimer :** Je crois que Lawrence a, lui aussi, des opinions sur cet incident et les moyens qui auraient pu l'empêcher.

D'après ce que je crois comprendre, Matthew Hines avait des problèmes de santé mentale. On lui a demandé de retourner dans sa cellule, et il ne l'a pas fait. Par conséquent, les agents l'ont aspergé de gaz poivré. Ils ont eu recours à la force et l'ont projeté au sol.

Matthew Hines était un homme corpulent de 330 livres. Les agents ont continué à l'asperger de gaz poivré. Je crois qu'il a reçu du gaz poivré dans le visage peut-être à cinq reprises, et il s'est fait mal à la tête.

À ce qu'il paraît, les agents étaient en train de l'escorter à reculons, les mains menottées dans le dos; il avait donc du mal à maintenir son équilibre. Lorsqu'ils l'ont amené en bas, dans la douche de décontamination, où il est tombé à la renverse, il s'est cogné la tête.

Essentiellement, de mon point de vue, les agents l'avaient maîtrisé bien avant de cesser de recourir à la force. Selon moi, c'était un incident très malheureux, et je pense qu'il y a probablement bien des façons d'empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

La fréquence de l'utilisation du gaz poivré a beaucoup augmenté parce que les agents correctionnels peuvent maintenant le porter à leur ceinture. Avant, ils devaient se rendre dans une aire centrale pour en obtenir.

Voulez-vous en parler?

**M. DaSilva :** On appelle cela « demander le vaporisateur ». Voici comment les choses se déroulaient en cas d'incident. Il y avait, derrière vous, une vitre percée d'un trou. Les agents pouvaient alors courir vers la vitre, frapper sur le bouton de commande et demander qu'on leur donne du gaz poivré. On

would use the tear gas from the window slot if the incident was starting to get out of control.

But there is an obvious disconnect between the reports that keep coming out and how they are being delivered. I said to many people at the committee when I spoke at the round table, to Ms. Latimer after I met the committee the first time, the way that Mr. Hines was handcuffed — just to stand up for just a second, so you understand the use of force.

From the time you get sprayed in your face, you're not going to continue to look this way. It's just what happens. So, if even Mr. Hines was knocked on the floor or whether he was sprayed first and then knocked to the floor, 11 men fell on Mr. Hines and started to grab his limbs.

Once he was handcuffed to the back, repeated blows — they're called "distraction techniques." They've been used on me many times. It's when a person will stand to the side of Mr. Hines while the other individuals lay on him, and the person issuing the distracting technique or blows, will start to hit the head, face, with closed hand, open hand, whatever, whilst screaming what you should not be doing: "Stop resisting."

So if the person is not resisting the first time — the attention is to the training. The person was meant to hit, and that's what happened. He was hit many times.

Now, when he was handcuffed, he was picked up and marched down the hallway.

Now, there are conflicts between how he was marched, whether it be in the front or in the back. Usually when you're going down the long hallway, your back would be towards the front direction of where you would be walking, so you would be moonwalking with your handcuffs like this.

Now, I give you this. When you stand in this position, you're being held with one arm under and the guard holding the back of your neck. Now, we're not talking gently. We're talking grabbing the back of your neck. Now, what's going to happen is they're not going to walk you this way; they're going to start to walk you this way so, if you resist, they lift your arm, which does this and puts your head down.

When Mr. Hines went to the shower, he was tossed in, because Mr. Hines could not fall backwards with his hands behind. Mr. Hines was tossed into the shower, which is why it was so important that the coroner's inquest be very transparent, which didn't happen until I believe a month and a half after because of the CSC's red tape and bureaucracy and its restriction on that.

We're talking about a citizen here. Right?

venait alors leur porter une bonbonne de gaz poivré ou, si la situation commençait à dégénérer, on vaporisait du gaz lacrymogène à partir du trou dans la vitre.

Cependant, il existe un écart évident entre les rapports qui sont publiés et la façon dont les choses se sont réellement déroulées. J'ai expliqué à beaucoup de membres du comité durant la discussion en table ronde, ainsi qu'à Mme Latimer après ma première comparution devant le comité, la façon dont M. Hines avait été menotté. Je vais me lever un instant afin que vous compreniez le recours à la force.

Quand on reçoit du gaz poivré sur le visage, on ne va pas continuer de regarder dans cette direction. C'est un réflexe. Donc, même si M. Hines a été jeté au sol, avant ou après s'être fait asperger de gaz poivré, 11 hommes se sont rués sur lui et ont saisi ses membres.

Après avoir été menotté, les mains dans le dos, il a reçu des coups répétés — on appelle cela des « techniques de distraction ». Elles ont été utilisées sur moi à maintes reprises. C'est quand un agent correctionnel se place à côté du détenu — en l'occurrence M. Hines —, alors que les autres se mettent sur lui, et celui chargé d'appliquer la technique de distraction ou de donner les coups, commencera alors à le frapper à la tête, au visage, à coups de poing ouvert et fermé, ou peu importe, tout en lui criant quoi faire : « Arrête de résister. »

Donc, si la personne ne résiste pas la première fois... on porte l'attention sur la formation. L'agent était censé frapper, et c'est ce qui s'est passé. Il a été frappé à plusieurs reprises.

Par ailleurs, quand il était menotté, les mains dans le dos, on l'a soulevé et on l'a fait marcher le long du couloir.

À partir de là, il y a des divergences quant à la façon dont il a été forcé à marcher, notamment si c'était à reculons ou non. Habituellement, quand vous traversez le long couloir, votre dos serait dans la direction où vous vous dirigez; autrement dit, vous marchez à reculons, vos mains menottées comme ceci.

Pensez-y. Quand vous restez dans cette position, vous êtes retenu, un bras en dessous, et l'agent vous tient par la nuque. Il ne le fait pas avec douceur, entendons-nous bien. Il vous empoigne par la nuque. Là, ce qui va se passer, c'est que les agents ne vont pas vous escorter de cette façon; ils vont commencer à vous faire marcher plutôt de cette façon pour qu'ils puissent, en cas de résistance, lever votre bras — comme ceci —, ce qui fait pencher votre tête vers le bas.

Quand M. Hines est allé sous la douche, on l'a poussé à l'intérieur de la cabine parce qu'il n'aurait pas pu tomber à la renverse, les mains menottées dans le dos. On l'a lancé avec force dans la cabine de douche, et c'est pourquoi il était si important que l'enquête du coroner soit très transparente; d'ailleurs, je crois que l'enquête n'a eu lieu qu'un mois et demi après l'incident, en raison des formalités administratives et bureaucratiques du Service correctionnel du Canada et des restrictions qu'il y a imposées.

Nous parlons ici d'un citoyen, n'est-ce pas?

It's just so important that while you're meeting these men who have had force used against them and stuff like that, that you ask them the questions: How did it happen? Where did it happen?

I encourage this committee to go, through access to information — I give you the authority if you can actualize on it — to June 17, 2011, and I want you to see the real use of force. Seventeen shots of outside gas were used in a small area, I'd say from where Mr. Munson is to here, and each shot held three canisters of gas, steel pucks, that were fired in my direction because of non-compliance, which is, again, excessive force, but I'm moving on.

**Senator Hartling:** Thank you, Lawrence. Where did that happen? That was in New Brunswick, wasn't it?

**Mr. DaSilva:** Yes, that happened in New Brunswick. Yes, ma'am, I believe it was Dorchester.

**Senator Hartling:** From what I understood, his brother was pretty shocked. But the crime he committed wasn't a huge —

**Mr. DaSilva:** Ma'am, there is no place even for the question of what crime he committed.

**Senator Hartling:** No, no. I understand.

**Mr. DaSilva:** No, I'm just being transparent with you.

**Senator Hartling:** Yes.

**Mr. DaSilva:** There is no question about what crime an individual committed when he is refusing to comply with a direct order from a peace officer. There must always be a level of calm between the officer and the individual, and that's where it came from. So we're talking of an event that happened like this:

“Go back to your cell.”

“No.”

“No?”

“No.”

“Go back to your cell right now.”

“No.”

“No? Go back to your cell. Force is going to be used against you right now,” and then, boom. “No?”

“Okay, get the team; get them ready.”

That's how fast this is happening because of the warden — the loss of the warden's negotiator.

The warden's negotiator was taken away when the Conservative government was first elected. It was immediately dismantled. CSC's strategy for it was clear. CSC wanted danger

Lorsque vous rencontrez des détenus contre qui on a utilisé la force et ce genre de choses, il est très important que vous leur posiez les questions pertinentes. Comment cela s'est-il passé? Où cela s'est-il passé?

J'encourage le comité à consulter, au moyen d'une demande d'accès à l'information — je vous en donne l'autorisation si vous le faites vraiment — le dossier du 17 juin 2011, et je veux que vous voyiez l'ampleur réelle du recours à la force. Dix-sept jets de gaz lacrymogène ont été utilisés dans une petite zone — je dirais que c'était entre ici et l'endroit où se trouve M. Munson —, et chaque tir équivalait à trois contenants métalliques de gaz lacrymogène. C'est ce que l'on a vaporisé dans ma direction en raison de ma non-conformité. Il s'agit là, encore une fois, d'une force excessive, mais je n'en dirai pas plus.

**La sénatrice Hartling :** Merci, Lawrence. Où cela s'est-il passé? C'était au Nouveau-Brunswick, n'est-ce pas?

**M. DaSilva :** Oui, cela s'est passé au Nouveau-Brunswick. Oui, madame, je crois que c'était à Dorchester.

**La sénatrice Hartling :** Si j'ai bien compris, le frère de Matthew Hines a vraiment été atterré. D'autant plus que le crime commis n'était pas énorme...

**M. DaSilva :** Il n'y a même pas lieu de se demander quel type de crime avait été commis.

**La sénatrice Hartling :** Non, non. Je comprends.

**M. DaSilva :** Non, je vous dis simplement les choses avec transparence.

**La sénatrice Hartling :** Oui.

**M. DaSilva :** On ne se pose aucune question sur le type de crime commis par une personne qui refuse de se conformer à l'ordre direct d'un agent de la paix. Il faut toujours que l'agent et le détenu interagissent avec calme, et c'est ce qui explique cet incident. Le tout s'est donc déroulé ainsi :

« Rentre dans ta cellule. »

« Non. »

« Non? »

« Non. »

« Rentre tout de suite dans ta cellule. »

« Non. »

« Non? Rentre dans ta cellule. Là, on va recourir à la force. » Et puis, boum. « Non? »

« D'accord, allez chercher l'équipe; préparez-la. »

Voilà la vitesse à laquelle la situation dérape parce qu'il n'y a plus de négociateur du directeur d'établissement.

En effet, le poste de négociateur a été supprimé lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir. On l'a immédiatement démantelé. La stratégie du Service correctionnel

pay. CSC got that danger pay with the government shelling out those vests that they had to wear, mandatory now.

And you don't see, but I see: Those guards don't wear those vests. They don't want to wear those vests. Those vests are hot. The only time they're going to wear those vests is when they're around an inmate like me who was in the SHU, who they were provoking all of the time, or in the max where they were provoking all the time, both with unprofessional conduct and no adjudication for it.

So, when you talk about the levels of these incidents and how they arise, the lack of the training and compliance with the law drives those issues.

**Senator Hartling:** Thank you very much.

**The Chair:** I was just noting that Public Safety Minister Ralph Goodale said a year ago that there has to be an investigation. It was August 2015, more than a year ago. How long does it take to get answers, I wonder?

**Mr. DaSilva:** Can I just ask you this question?

**The Chair:** Yes.

**Mr. DaSilva:** You say that, and what if this was your son? When you read about the 21 violations that CSC found itself, I ask you, just as a citizen, who you want me to be? You don't want me to be a criminal any more, so I come to be rehabilitated, trying to ask you as a citizen in this new rebirth of my life: How is it possible that 21 violations are present in this and given through CSC's investigation, yet not one of these guards are charged? Not one of them is charged.

The same corruptive subculture that I talked about the first time here, with "La cosa correctional nostra," has come back to turn itself on.

**The Chair:** I have two questions for Ms. Holland.

How are family members of federally sentenced persons treated by Correctional Service Canada when they visit loved ones in prison?

**Ms. Holland:** I have huge admiration and respect for the person who can come in on a regular basis and visit because the process that they go through in terms of walking into the institution is intimidating, frequently.

Some of it from the correctional perspective is seen as necessary because there have been incidents where families have brought in contraband, but every family is swept with the same brush.

du Canada était claire. Il voulait une prime de risque. Il a fini par l'obtenir, et le gouvernement a payé les gilets des agents, dont le port est maintenant obligatoire.

Vous ne le savez pas, mais moi, oui : les agents correctionnels ne portent pas ces gilets. Ils ne veulent pas les mettre. Ils ont trop chaud quand ils les portent. La seule fois où ils vont mettre ces gilets, c'est lorsqu'ils se trouvent près d'un détenu comme moi, qui étais dans l'unité spéciale de détention et qu'ils provoquaient tout le temps, ou encore dans l'unité à sécurité maximale où ils agissaient de la même manière, faisant preuve d'une conduite non professionnelle, et ce, sans aucune justification.

Donc, quand on parle de l'ampleur et de la cause de ces incidents, c'est le manque de formation et de conformité à la loi qui est à l'origine de ces problèmes.

**La sénatrice Hartling :** Merci beaucoup.

**Le président :** Je fais remarquer que le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a dit il y a un an qu'une enquête s'impose. C'était en août 2015, donc il y a plus d'un an. Combien de temps faut-il pour obtenir des réponses, je me le demande?

**M. DaSilva :** Puis-je vous poser une question?

**Le président :** Oui.

**M. DaSilva :** Vous dites cela, mais que se passerait-il si c'était votre fils? Quand vous lisez sur les 21 infractions que le Service correctionnel du Canada a lui-même recensées, je vous le demande, en tant que citoyen, qui voulez-vous que je sois? Vous voulez que je ne sois plus un criminel, alors me voici réadapté, et je vous pose une question, en tant que citoyen, dans ce nouveau pan de ma vie. Comment est-il possible que l'enquête du Service correctionnel du Canada ait relevé 21 infractions et qu'aucun des gardiens n'ait pourtant été accusé? Aucun d'eux n'est inculpé.

Voilà qui met en évidence la même sous-culture de corruption, à savoir la *cosa nostra* correctionnelle, dont j'ai parlé ici lors de ma première comparution.

**Le président :** J'ai deux questions à poser à Mme Holland.

Comment les membres de la famille des personnes purgeant une peine de ressort fédéral sont-ils traités par le Service correctionnel du Canada lorsqu'ils rendent visite à leur être cher en prison?

**Mme Holland :** J'éprouve beaucoup d'admiration et de respect pour les gens qui rendent visite régulièrement à un détenu, car le processus à suivre avant de pouvoir entrer dans l'établissement est, bien souvent, intimidant.

Du point des responsables des services correctionnels, certaines de ces mesures sont jugées nécessaires parce qu'il y a eu des incidents où des familles avaient fait entrer des produits de contrebande, mais on met tout le monde dans le même panier.

Frequently they're not given answers to questions. They can go through threat-risk assessments and not be given the paperwork after. They don't know the procedures of how to advocate for themselves. And it's very humiliating and demeaning, so it's a very difficult process to go through on a regular basis.

The intensity has increased in terms of what families are going through, and it's really influenced the number of families that actually come down to visit over the year.

**The Chair:** So, with CSC, have you done anything in terms of outreach? Do they have a program to mitigate these negative consequences we're talking about?

**Ms. Holland:** Not that I'm aware of. Many of our toll-free calls may address things like: I don't know what to do now because I've come up on the ion scanner or on the dog search, and I don't do drugs and would never do drugs; I haven't had anything to do with drugs, and yet I've been put on a closed visit; or I can't have a visit for the next three months; or this is a routine that I have to go through, and I may be on restricted visits.

The automatic is that you're guilty, so that's the message. These are foolproof ways of identifying. They say "in contact"; it's not "having." We can be in contact by handling money. Often guards have said, "Don't put your ID down on the counter because I don't know what else has been there. I can't scan your ID if it's on the counter." The family gets the message that they're guilty and they're going to have certain restrictions on their visits due to that.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator McPhedran:** This may be too specific a question, but it does follow directly on Senator Munson's question and your answer just now.

We heard today that the trailers that had been used for some period of time for family and conjugal visits have been closed and are not used currently at Joyceville. There have been requests to make them available and they are not being made available to those who are there for assessment. However, the nature of the assessment process seems to have changed so that now there are prisoners resident for almost a year who are not being allowed these visits.

An example was given by an individual prisoner of the fact that therefore the only visits that are possible, even after families travel a very long way, are behind glass, no touching allowed.

Souvent, on ne fournit pas de réponses à leurs questions. Ces gens peuvent être soumis à des évaluations des menaces et des risques, mais ils ne reçoivent pas les documents après coup. Ils ne connaissent pas les procédures pour se défendre. C'est très humiliant et très avilissant; il s'agit donc d'un processus très difficile à subir régulièrement.

D'ailleurs, l'intensité a augmenté pour ce qui est de déterminer quelles familles peuvent entrer, et cela a vraiment influé sur le nombre de familles qui viennent rendre visite au cours de l'année.

**Le président :** Donc, avez-vous fait quelque chose en collaboration avec le Service correctionnel du Canada sur le plan de la sensibilisation? Le Service correctionnel du Canada dispose-t-il d'un programme pour atténuer les conséquences négatives dont nous parlons?

**Mme Holland :** Pas à ma connaissance. Bon nombre des appels reçus à notre numéro sans frais portent sur des questions comme : je ne sais pas quoi faire maintenant parce que le détecteur ionique ou le chien détecteur de drogue a décelé quelque chose, mais je ne consomme pas de drogue et je n'en consommerais jamais; je n'ai rien à voir avec les drogues et pourtant, on m'a imposé une visite avec séparation; ou je n'ai droit à aucune visite pour les trois prochains mois; ou encore, c'est toujours ainsi que les choses se passent, et je pourrais être soumis à un régime de visites avec séparation.

Vous êtes automatiquement considéré comme étant coupable; voilà donc le message. Ce sont des moyens de détection à toute épreuve. On dit qu'il suffit d'être « en contact », et non « en possession ». Ainsi, nous pouvons être en contact rien qu'en manipulant de l'argent. Souvent, les gardiens disent : « Ne mettez pas votre carte d'identité sur le comptoir, car je ne sais pas ce qu'on a mis d'autre là-dessus. Je ne peux pas scanner votre carte si vous le placez sur le comptoir. » La famille reçoit le message qu'elle est coupable et qu'elle se fera imposer des restrictions lors de ses visites pour cette raison.

**Le président :** Merci beaucoup.

**La sénatrice McPhedran :** C'est peut-être une question trop précise, mais elle donne suite directement à la question du sénateur Munson et à la réponse que vous venez de donner.

Nous avons appris aujourd'hui que les remorques utilisées depuis un certain temps pour les visites familiales et conjugales ont été fermées et qu'elles ne sont pas actuellement utilisées à Joyceville. Des demandes ont été faites pour les rendre disponibles, et elles ne sont pas mises à la disposition de ceux qui sont là pour une évaluation. Toutefois, la nature du processus d'évaluation semble avoir changé, si bien qu'il y a maintenant des prisonniers qui restent là pendant presque un an sans avoir droit à des visites.

Un détenu a cité comme exemple le fait que, par conséquent, les seules visites possibles se font derrière une vitre, sans contact physique, même si les membres de la famille ont parcouru de très longues distances.

I wonder if you have further specific information on this and if you have any recommendations for us.

**Ms. Holland:** Private family visits are extremely important for family connection. I don't know exactly what they're doing at Joyceville. I understood there was a range at Joyceville where there were some open visits, that they weren't behind glass.

It falls into suit that there are no private family visits there, from what I've heard, in terms of the transitions that have taken place as far as Joyceville becoming an assessment unit, and then some ranges are actually being used now for residency.

**Senator Pate:** You are correct. I think that's what we heard, too, that there are some open visits for that one unit but no PFVs. Is that your understanding, too?

**Ms. Holland:** Yes.

**Senator Pate:** I think that's what you were asking.

**The Chair:** Senator Pate?

**Senator Pate:** I want to ask you some things about the ion scanner, but I will come back to those.

For Catherine and Lawrence, you both talked about the issue of correctional officers as peace officers. Louise Arbour, 21 years ago, made recommendations about the need for there to be sanctions of correctional officers.

A number of us, myself included, have actually urged we not go down that path, in part because of how much time and energy and money would be spent with fighting attempts to charge. Maybe it's time to rethink that.

The other recommendation that Louise Arbour made that went hand in hand with that is where Correctional Service Canada treatment of prisoners amounts to correctional interference with a lawful sentence, either by excessive use of force, by use of segregation, denial of access to programs, denial of access to family members, that in fact there should be a remedy, an ability to go back to court and have that sentence revisited. Would either of you like to comment or all three of you like to comment on that?

**Ms. Latimer:** My view is that peace officers have to have a certain standard of professionalism. One of the things that has surprised me is the extent to which the accounts of prisoners that I have heard indicate that peace officers are falling far below what you would expect.

I don't know if you're going to the regional treatment centre during your visit to Millhaven. Some of the men that I spoke to there clearly indicated that if they were feeling suicidal and they

Je me demande si vous disposez d'autres renseignements précis à cet égard et si vous avez des recommandations à nous faire.

**Mme Holland :** Les visites familiales privées jouent un rôle extrêmement important dans le maintien des liens familiaux. J'ignore ce qu'ils font exactement à l'établissement de Joyceville. J'avais cru comprendre qu'il y avait une rangée à cet établissement où certaines visites-contacts étaient autorisées, des visites qui ne se font pas derrière une vitre.

Il s'ensuit, d'après ce que j'ai entendu, qu'il n'y a pas de visites familiales privées là-bas, compte tenu des transitions qui ont été opérées pour convertir l'établissement de Joyceville en unité d'évaluation. En outre, certaines rangées servent maintenant de logements.

**La sénatrice Pate :** Vous avez raison. Je pense que nous avons aussi entendu dire que des visites-contacts ont lieu dans cette unité particulière, mais non des visites familiales privées. Est-ce aussi ce que vous avez cru comprendre?

**Mme Holland :** Oui.

**La sénatrice Pate :** Je pense que c'est ce que vous demandiez.

**Le président :** Sénatrice Pate?

**La sénatrice Pate :** Je souhaite vous poser quelques questions à propos du détecteur ionique, mais j'en reparlerai plus tard.

Catherine, Lawrence, vous avez tous deux parlé du danger de traiter les agents correctionnels comme des agents de la paix. Il y a 21 ans, Louise Arbour a fait des recommandations à propos de la nécessité de prévoir des sanctions contre les agents correctionnels.

Un certain nombre d'entre nous, y compris moi-même, ont exhorté les autorités à ne pas s'engager dans cette voie, en partie en raison du temps, de l'énergie, et de l'argent qui seraient consacrés à combattre les tentatives d'inculpation. Il est peut-être temps de réexaminer la question.

Louise Arbour a émis une autre recommandation qui allait de pair avec celle-là, à savoir que, lorsque la façon dont Service correctionnel Canada traite les détenus, en recourant à une force excessive ou à l'isolement, ou en leur refusant l'accès à des programmes ou à des membres de leur famille, équivaut à une ingérence correctionnelle dans l'application d'une peine légale, il devrait en fait y avoir un recours possible, une possibilité de retourner devant les tribunaux afin que la peine soit réexaminée. Est-ce que l'un de vous deux ou de vous trois aimerait formuler des observations à ce sujet?

**Mme Latimer :** À mon avis, les agents de la paix devraient être tenus de satisfaire à une certaine norme de professionnalisme. Ce qui m'a étonnée, entre autres, c'est la mesure dans laquelle les récits des détenus que j'ai entendus indiquent que le degré de professionnalisme de certains agents de la paix est nettement inférieur à ce à quoi vous vous attendriez.

Je ne sais pas si vous irez au Centre régional de traitement pendant votre visite de l'établissement de Millhaven, mais certains des hommes à qui j'ai parlé là-bas ont indiqué que, s'ils avaient

mentioned it to one of the guards, the guards would say, "Go ahead and commit suicide; it'll be one less person for us to look after." Counselling suicide is a criminal offence; it's not on.

Other things: interference with the mail, things like that, they shouldn't do.

The one that I find most disturbing, there is a provision in the Criminal Code that says that they cannot use misinformation in their duties. You often find — I don't know if it's often, but it's certainly some of the criminal cases that I've looked at — is that information is inaccurate and incomplete, and it is not worthy of a peace officer's professional standard.

They either need to pull their socks up and become peace officers, or they should lose the capability of defining who is a peace officer and who isn't, and turn it over to a policing authority and say let them train and certify them.

Do you really think that if a police officer did what happened to Matthew Hines there wouldn't be some sort of investigation by an external police body? These guys are investigating themselves, and they're coming up with answers like, "We need more training."

You need more training? Yes, but I think it's more than that.

It creates an atmosphere, in my mind, which is not conducive to rehabilitation because it shows you the tough guy wins: You're going to apply force and you're going to win. And that's not the modus operandi that you want.

I'm not saying all correctional officers are like that, but I think you need to weed out the ones that would be inclined to abuse force. Maybe Lawrence can comment on it, but I wouldn't be surprised if it was the same ones who are abusing force.

**Mr. DaSilva:** The Arbour report was magical in so many ways. It gave society an opening to what prisoners were being subjected to for a long time, and women prisoners for all that.

Now, I have P4W rocks still on my floor, beside a mount for these women, beside the Arbour report. The Arbour report and findings suggests a remedy to rectify those situations. It is such a beautiful thing in the sense that Madam Arbour actually gave a thoughtful opinion and consideration to the effects on these individuals, and not just women, but individuals who are being treated this way.

des pensées suicidaires et qu'ils le mentionnaient à l'un des gardes, ce garde leur disait : « Allez-y, suicidez-vous; cela nous fera une personne de moins à surveiller. » Conseiller le suicide est une infraction criminelle, et ce n'est pas acceptable.

De plus, les agents de la paix entravent la livraison du courrier, et la prestation d'autres services de ce genre, ce qu'ils ne sont pas censés faire.

Le problème que je trouve le plus troublant, c'est celui de la désinformation. Une disposition du Code criminel stipule qu'ils n'ont pas le droit d'avoir recours à la désinformation dans le cadre de leurs fonctions. Et pourtant, on trouve souvent — je ne sais pas si c'est souvent, mais c'est certainement arrivé dans certaines des affaires criminelles que j'ai examinées — des renseignements inexacts et incomplets, c'est-à-dire un travail qui n'est pas digne du professionnalisme d'un agent de la paix.

Il faudrait qu'ils mettent leurs culottes et deviennent des agents de la paix ou qu'ils perdent le pouvoir de désigner des agents de la paix, un pouvoir qu'ils confieraient à une autorité policière en lui demandant de former et d'accréditer les agents de la paix.

Pensez-vous vraiment que, si un agent de police traitait Matthew Hines de la façon dont il a été traité, une enquête d'une sorte ou d'une autre ne serait pas menée par un corps policier externe? Ces types enquêtent sur eux-mêmes et trouvent des réponses comme : « Nous avons besoin de davantage de formation. »

Vous avez besoin de davantage de formation? Oui, mais j'estime que le problème va plus loin que ça.

À mon avis, cela crée une ambiance qui n'est pas propice à la réadaptation parce qu'elle démontre que le type le plus coriace gagne : si vous employez la force, vous gagnerez. Ce n'est pas le mode de fonctionnement qu'on souhaite adopter.

Je ne prétends pas que tous les agents correctionnels se comportent de cette manière, mais je crois qu'il faut se défaire de ceux qui auraient tendance à recourir à une force excessive. Lawrence peut peut-être formuler des observations à ce sujet, mais je ne serais pas étonnée d'apprendre que ce sont les mêmes personnes qui ont recours à une force excessive.

**M. DaSilva :** Le rapport Arbour était magique à tellement d'égards. Il a donné à la société une idée des traitements que les détenus subissaient depuis longtemps, y compris les femmes incarcérées.

Il y a encore à mon étage des pierres provenant de la Prison des femmes qui se trouvent à côté d'un cadre pour ces femmes et du rapport Arbour. Le rapport Arbour et ses conclusions fournissent des solutions pour remédier à ces situations. Ce rapport est merveilleux en ce sens que, dans celui-ci, Mme Arbour prend en considération les effets que des traitements de ce genre ont sur les personnes, et pas seulement sur les femmes, et elle donne son opinion à cet égard.

If you attentively look at the Arbour report, you'll see that the majority of women filed lawsuits as well as habeas corpus. When I speak of the habeas corpus, I speak of the protection of the Charter. These women won habeas corpus after the effects of detention, after the riot in the Arbour report, and the way they were treated was still a disconnect inside of the court, giving a judgment but remitting it back to the system to take further actions against the women who had rioted in the first place.

**Senator Pate:** Well, in fact, it was found not to be a riot, even by corrections.

**Mr. DaSilva:** It was not. But in the term “riot,” I only speak for the record of what I read. We both know that it was not that and it was nowhere close to that.

The state of the mind of the women afterwards was you could sit there and talk to them. They're human beings. The Arbour report disclosed what I said, “La cosa correctional nostra.” It's a corruptive subculture that she clearly acknowledged in her report. That corruptive subculture continues to grow stronger and stronger because of the lack of attention to the Arbour report, *Justice Behind the Walls*, and the findings therein.

**Senator Pate:** Right.

One of the things Louise Arbour said — and the previous witness, Mr. Ellacott, talked about — was the fact that it's a complex system. Louise Arbour said that there are rules everywhere that make it look complex but nowhere was there the rule of law, and if the rule of law was followed, that would make it very simple.

We've heard conflicting evidence. When you were before us previously, we had just heard from Correctional Service Canada and we had a version, and then we had a version from yourself and Alia Pierini and others. Many would say, and certainly in a law court the decision would be, that the truth must be somewhere in the middle.

One of the questions I often ask and encourage law students to think about or lawyers is: Who benefits from this perspective you're being asked to accept? I don't know if any of you want to comment on that.

I would also like to ask in particular about families. I've heard many stories over the years of families that don't have enough money, but they're doing things like dry-cleaning all the clothes because of fear of the ion scanner going off, of not being given the risk-threat assessment. Maybe you can explain the two tests that are supposed to be done, then a risk-threat assessment — and it's still not supposed to end the possibility of visits.

Si vous étudiez attentivement le rapport Arbour, vous constaterez que la plupart des femmes ont intenté des poursuites et présenté des demandes d'habeas corpus. Lorsque je parle de demandes d'habeas corpus, j'ai fait allusion à la protection des droits garantis par la Charte. Ces femmes ont eu gain de cause après les effets de leur détention et l'émeute dont traite le Rapport Arbour, mais la façon dont elles ont été traitées par la suite montre que les tribunaux sont toujours déconnectés de la réalité. En effet, après avoir rendu un jugement, ils ont confié au système la tâche de prendre d'autres mesures contre les femmes qui avaient déclenché l'émeute en premier lieu.

**La sénatrice Pate :** En fait, même Service correctionnel Canada a déterminé qu'il ne s'agissait pas d'une émeute.

**M. DaSilva :** Ce n'en était pas une, mais, en utilisant le terme « émeute », j'ai fait, pour le compte rendu, allusion à ce que j'ai lu. Nous savons tous deux que c'était loin d'être une émeute.

Après l'émeute, l'état d'esprit des femmes était tel qu'il était encore possible de leur parler. Ce sont des êtres humains. Le rapport Arbour a révélé ce que j'ai appelé « la *cosa nostra* correctionnelle ». C'est une sous-culture corrompue que Mme Arbour a clairement reconnue dans son rapport. Cette sous-culture se renforce de plus en plus en raison du peu d'attention qu'on prête au rapport Arbour, au livre intitulé *Justice Behind the Walls* et aux conclusions qu'ils contiennent.

**La sénatrice Pate :** Fort bien.

L'une des observations que Louise Arbour a formulées — et le témoin précédent, M. Ellacott, en a parlé — est liée au fait que ce système est complexe. Louise Arbour a déclaré que le système était truffé de règlements qui le faisaient paraître complexe, mais que la primauté du droit n'en faisait pas partie. Si la primauté du droit avait été respectée, cela aurait grandement simplifié le système.

Nous avons entendu des témoignages contradictoires. La dernière fois que vous avez comparu devant nous, nous venions d'entendre des représentants de Service correctionnel Canada et leur version des faits. Puis nous avons obtenu votre version des faits et celle d'Alia Pierini et d'autres témoins. Bon nombre de gens diraient que la vérité se trouve quelque part au milieu, et ce serait certainement la décision rendue par un tribunal.

L'une des questions que je pose fréquemment et à laquelle je demande aux étudiants en droit et aux avocats de réfléchir est la suivante : qui bénéficie du point de vue qu'on vous demande d'accepter? Je ne sais pas si l'un d'entre vous aimerait formuler des observations à ce sujet.

J'aimerais également poser des questions en particulier à propos des familles. Au fil des ans, nous avons entendu de nombreux récits concernant des familles qui n'ont pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins, mais qui prennent des mesures comme le fait d'envoyer tous leurs vêtements chez le teinturier par crainte de déclencher le détecteur ionique, et de ne pas passer l'évaluation des risques et

And I would like any comments you have on how the freedom of a family to associate with their loved one is supported or honoured by the visits process.

**Ms. Holland:** People who are in CSC have said to me: “CSC has this policy, but they don’t walk by it. They don’t believe it.” I think they get very jaded by the process of what goes on.

When a family member comes into the institution, they have to go through the ion scanner. If they come up on the ion scanner with a rating higher than what is acceptable, then they don’t really get to go any further. They are supposed to be given, by the standards of CSC, a second opportunity. Sometimes they are and sometimes they aren’t. It can be arbitrary.

If they are given a second one and it comes up again, then they would go through a threat-risk assessment. Two or three guards at a time talk to you, one of them usually being the correctional officer, so the four-stripe, who ask you intimidating questions in a very forceful way.

One of my volunteers disclosed to me that she had had to take Percocet that morning. She said she washed her hands thoroughly before she went in. The dog actually bumped her hand, didn’t sniff it but bumped it. The guard’s comment to her was:

“So what party did you go to last night?”

She said, “I haven’t been at a party.”

“Yes, you have.”

There’s no truth piece to it in terms of “I haven’t been at a party,” which was the reality. She was eventually let in because she said exactly what had happened, but that is not always the case. Frequently it’s not the case.

If they’ve travelled a long distance, they will maybe be put in a closed visit or they may not get their visit at all. That’s totally up to the correctional officers.

If they were to go through the ion scanner and then end up having a dog sit on them, they would again go through the threat-risk assessment and possibly have their visit restricted or taken away.

I had a family member who called me this week. She was extremely upset. She’s in a professional position. She’s meeting with an inmate. She is very concerned about what it’s going to do for her professional standing if it gets out. She came up. She has absolutely no idea why she came up or what she did wrong. She

de la menace. Vous pourriez peut-être m’expliquer en quoi consistent les deux tests qui doivent être réalisés, puis l’évaluation des risques et de la menace — lesquels ne sont tout de même pas censés mettre fin aux possibilités de visite.

Et j’aimerais prendre connaissance de tous les commentaires que vous pourriez faire à propos de la façon dont la liberté d’une famille de fréquenter un être cher est appuyée et honorée par le processus des visites.

**Mme Holland :** Des gens qui travaillent à SCC m’ont dit que l’organisme avait adopté une politique, mais que ses employés ne l’appliquaient pas et n’y croyaient pas. Ils sont très désabusés par rapport au processus.

Lorsqu’un membre d’une famille arrive à l’établissement, il doit être soumis à une fouille à l’aide d’un détecteur ionique. S’il obtient un résultat supérieur à ce qui est acceptable, il n’ira pas vraiment plus loin. Selon les normes de SCC, les membres des familles sont censés bénéficier d’une deuxième chance. Parfois, c’est le cas; parfois, ce ne l’est pas. La décision peut être arbitraire.

S’ils bénéficient d’une deuxième chance et que le résultat est encore élevé, ils font l’objet d’une évaluation des risques et de la menace. Pendant cette évaluation, deux ou trois gardes vous interrogent en même temps, dont un agent correctionnel. Il s’agit donc d’un agent à quatre chevrons qui vous posent des questions intimidantes d’une façon très énergique.

Une de mes bénévoles m’a révélé qu’elle avait été forcée de prendre un comprimé de Percocet ce matin-là. Elle a mentionné s’être lavée méticuleusement les mains avant d’entrer dans l’établissement. Le chien a heurté sa main sans la renifler. Le garde lui a alors dit :

« À quelle soirée avez-vous participé hier soir? »

Elle a répondu : « Je n’ai pas participé à une soirée ».

« Oui, vous vous êtes rendue à une soirée ».

Il n’y a aucun élément de vérité manquant dans la phrase « je n’ai pas participé à une soirée », qui correspondait à la réalité. On a fini par la laisser entrer parce qu’elle a expliqué exactement ce qui s’était passé, mais ce n’est pas toujours le cas. Souvent, ce n’est pas le cas.

Si les gens ont parcouru une grande distance, on pourrait leur permettre une visite avec séparation ou leur refuser toute visite. La décision revient entièrement aux agents correctionnels.

Si les gens franchissent avec succès l’étape de la fouille à l’aide du détecteur ionique, mais qu’un chien s’assoit après les avoir flairés, ils devront faire l’objet d’une évaluation des risques et de la menace, à l’issue de laquelle ils pourraient être privés de visite ou n’avoir droit qu’à une visite restreinte.

Un membre d’une famille m’a appelée cette semaine. Elle était très contrariée. Il s’agit d’une professionnelle qui venait rencontrer un détenu. Elle s’inquiète des répercussions que cela pourrait avoir sur son statut professionnel, si on venait à l’apprendre. Elle a été signalée, mais elle n’a aucune idée de la

was told at the time that she could go in and then called a week later and told she couldn't come back. She's just at a loss as to why that would happen, that it was going through a review.

The review can be a week later or two weeks later. They're supposed to get a letter. They sometimes do and sometimes don't, so there's an inconsistency. It's a very difficult process and routine for families to go through.

I really have a huge amount of respect for those who stick it out and do it because I think they're very important to surviving the incarceration and the success of reintegration.

**Senator Pate:** Thank you.

**The Chair:** Final comments?

We're going to go to the town hall portion of our hearing because members of the public would like to say a few words.

**Ms. Latimer:** I would like to say that this work of the committee is extremely important, and I'm so glad that you're taking this opportunity to visit prisoners. If you're looking for human rights abuses, you really need to look at some of the what are defined as "problematic" prisoners. I hope that the ones that want to meet with you get the opportunity to do so.

**Mr. DaSilva:** I would just like to say thank you again for having all of us here and just having this discussion and to continue to have this discussion while we all go home and go on about our lives. Wherever they take us, I hope they take us back to each other so we can continue, because those who are left behind right now, they need voices and they need to be heard. Most importantly, their files and evidence need to be searched through.

I encourage you to continue to meet with inmates to find out what to look for because CSC is not going to tell you what to look for. Thank you.

**Ms. Holland:** I just want to make a couple of comments.

There has been a lot of focus on the violence of the institution, and it ripples right through to the family members because the offenders will sometimes call their family members.

I had a call this week where I spent a good half hour with a crying mother. She's sure her son is going to be killed inside the institution because he's calling her, panicky and upset. It ripples into our community. When it ripples into a mother, it ripples into the rest of that family and has a strong effect sociologically, so I think it's something to consider.

raison pour laquelle elle l'a été ou de ce qu'elle a fait de mal. À ce moment-là, on lui a dit qu'elle pouvait entrer, puis, une semaine plus tard, on lui a dit qu'elle ne pouvait pas revenir. Elle ne comprend pas du tout ce qui s'est passé, et sa demande fait l'objet d'un examen en ce moment.

L'examen peut avoir lieu une ou deux semaines plus tard. Les demandeurs sont censés recevoir une lettre. Parfois, ils en reçoivent une; parfois, ils n'en reçoivent pas. Il y a donc un manque d'uniformité à cet égard. C'est une routine et un processus très difficile à suivre pour les familles.

J'éprouve vraiment beaucoup de respect envers ceux qui tiennent le coup parce qu'ils estiment que ces visites jouent un rôle très important dans la survie de la personne incarcérée et dans le succès de sa réinsertion sociale.

**La sénatrice Pate :** Merci.

**Le président :** Avez-vous des observations finales à formuler?

Nous allons passer à la partie « assemblée publique » de notre audience, parce que certains membres du public aimeraient dire quelques mots.

**Mme Latimer :** J'aimerais préciser que le travail que le comité accomplit à cet égard est très important, et je suis tellement heureuse que vous profitiez de cette occasion pour visiter des détenus. Si vous recherchez des violations des droits de la personne, il faudrait vraiment que vous examiniez certains des critères utilisés pour désigner les détenus « problématiques ». J'espère que ceux qui souhaitent vous rencontrer auront l'occasion de le faire.

**M. DaSilva :** Je voudrais simplement vous remercier de nous avoir tous reçus ici, d'avoir discuté de la question et de continuer d'en débattre alors que nous retournons tous chez nous et reprenons le cours de nos vies. Peu importe où elles nous mènent, j'espère qu'elles permettront à nos chemins de se croiser de nouveau, car ceux qui restent derrière ont besoin d'une voix pour se faire entendre. Mais surtout, leurs dossiers et leurs preuves doivent faire l'objet d'un examen exhaustif.

Je vous encourage à continuer de rencontrer des prisonniers pour savoir ce qu'il faut chercher, parce que le Service correctionnel du Canada ne vous le dira pas. Merci.

**Mme Holland :** Je voulais simplement formuler quelques remarques.

On a beaucoup parlé de la violence au sein de l'établissement et de ses effets sur les membres de la famille, puisque les prisonniers les appellent parfois.

Cette semaine, j'ai passé une bonne demi-heure au téléphone avec une mère qui pleurait parce qu'elle était convaincue que son fils allait se faire tuer en prison parce qu'il l'appelait, bouleversé et en proie à la panique. La violence a des répercussions jusque dans notre communauté. Quand une mère est touchée, cela a des répercussions sur le reste de la famille, ce qui a une forte incidence

The health piece also ripples. Another call I had this week was for a family member whose son had hip surgery and whether he was really being cared for and being given the right pain killers. These are the kinds of things that also move out into the families in terms of their functioning and in the larger world.

Thank you, as well, for this inquest.

**The Chair:** Thank you very much.

As I mentioned before, we hope to have observations out in a timely manner. Normally, Senate reports take a while. Sometimes government listens to them and sometimes they don't. But it's such a timely issue that we will have observations in the fall and then we'll continue our study.

We plan to go to Atlantic Canada. We plan to go west. We plan to go north, and we hope to travel internationally to look at best practices that are happening in Scotland and Norway.

Your testimony, again Lawrence, is very compelling.

Catherine and Margaret, thank you for being here.

I'll call those in the public who showed interest in appearing before committee to make a statement. The night is getting late, but it's important to hear from those in the public, of course.

Julie Langan?

**Julie Langan, as an individual:** Yes.

**The Chair:** Appearing as an individual, you're from Kingston.

And is it Katheryn —

**Katherine Wabegijig, as an individual:** Wabegijig.

**The Chair:** You probably heard that we were in Brockville this morning around 8:00, and we have been in the Kingston area throughout the day. This is our hearing on the human rights of prisoners in the Canadian correctional system. Welcome to our committee.

Who wishes start?

**Ms. Wabegijig:** I was hesitating to actually even come here, but I met with Catherine Latimer earlier today.

My husband is actually in Millhaven Institution. He's been incarcerated since 2006 and came to Kingston Penitentiary in about 2009, I believe, through the different handling units, the assessment unit in Bath and then there.

sur la société. Je pense donc que c'est un facteur dont il faut tenir compte.

La question de la santé a également des répercussions. J'ai reçu un autre appel cette semaine d'une famille dont le fils a subi une chirurgie de la hanche. La famille s'inquiétait à savoir s'il était bien soigné et s'il recevait les bons médicaments antidouleur. Ces problèmes ont eux aussi des répercussions sur les familles, sur leur fonctionnement et sur le monde en général.

Je vous remercie donc d'effectuer cette enquête.

**Le président :** Merci beaucoup.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous espérons publier nos observations rapidement. Normalement, la publication des rapports du Sénat prend du temps. Parfois, le gouvernement en tient compte, mais ce n'est pas toujours le cas. Cependant, il s'agit d'une question qui est tellement d'actualité que nous publierons nos observations à l'automne, après quoi nous poursuivons alors notre étude.

Nous comptons nous rendre dans le Canada atlantique, dans l'Ouest canadien et dans le Nord. Nous espérons aussi voyager à l'étranger pour examiner les pratiques exemplaires en Écosse et en Norvège.

Votre témoignage, Lawrence, était fort convaincant.

Catherine et Margaret, merci d'avoir comparu.

Je demanderais aux membres du public qui ont exprimé le souhait de témoigner devant le comité de prendre la parole. Il se fait tard, mais bien entendu, il importe d'entendre les membres du public.

Julie Langan?

**Julie Langan, à titre personnel :** Oui.

**Le président :** Vous êtes de Kingston et témoignez à titre personnel.

Et voici Katheryn...

**Katherine Wabegijig, à titre personnel :** Wabegijig.

**Le président :** Vous avez probablement entendu que nous étions à Brockville ce matin vers 8 heures et que nous nous sommes rendus dans la région de Kingston au cours de la journée dans le cadre de notre étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. Bienvenue devant notre comité.

Qui souhaite commencer?

**Mme Wabegijig :** J'ai hésité à seulement venir ici, mais j'ai rencontré Catherine Latimer plus tôt aujourd'hui.

Mon mari se trouve à l'établissement de Millhaven. Il est incarcéré depuis 2006 et a été transféré au pénitencier de Kingston vers 2009, il me semble. Il est passé par diverses unités, comme l'unité d'évaluation de Bath, puis il est arrivé dans cet établissement.

I have been visiting him since 2009, so I have been travelling quite a bit. I lived here for a summer and visited quite frequently, every week for about three times a week.

I just moved back on May 1, and we're preparing for his second detention hearing. A lot of what Margaret Holland and Catherine Latimer have been saying about the detention hearing has really struck is chord with me, obviously.

So we're preparing for his second detention hearing, and what I'd like to say, my number one thing, is that when you go in there to ask the inmates, the offenders, how many times they actually get to meet with their parole officers, just on a regular basis — when preparing for a detention hearing, obviously they are trying to set up resources in the community that the inmates are asking to be released to, and if they don't have support — my husband has my full support, and I don't know a lot. I don't have a lot of resources, either. I've had to search for them and garner them all by myself, and it's a lot of work, really.

I've moved back from my home community of Sault Ste. Marie to be here for him and to attend his hearing in July or June, and we're not sure when it's going to be now. Like I said, the last one was two years ago. Even not knowing when that's going to be puts a hardship, I think, on families.

The biggest point, like I said, is the parole officers and their involvement in the community release plans and actually meeting with the offenders. He has only met with her once a month, and you'd think it would step up with the detention hearing being pretty close. He just recently found out that it would be in June instead of July, so that really puts the plans of everybody who wanted to attend in kind of an upheaval, mine as well, and his elder, who is wanting to be there for him.

In reading the CSC responsibilities of a parole officer to regularly meet and have regular contact, and in speaking with all of those institutional workers that are supposed to be there for the prisoners, some of them really are and some of them really care, but they don't meet with them as well. So his elder actually had to approach the parole officer.

One of the guards actually offered to write a support letter for my husband, which is not something that usually happens. Presenting it to the parole officer, the parole officer said that it was too late; she had already written the report. Those reports say that the CSC has to be able to update the reports upon new findings or new things being brought to them. So some of those things I'd really like attention brought to.

Je le visite depuis 2009; j'ai donc beaucoup voyagé. J'ai vécu ici le temps d'un été et je l'ai visité très fréquemment, environ trois fois par semaine, chaque semaine.

Je suis revenu le 1<sup>er</sup> mai et nous nous préparons en vue de sa deuxième audience de maintien en incarcération. De toute évidence, une bonne partie de ce que Margaret Holland et Catherine Latimer ont dit au sujet de cette audience a vraiment touché une corde sensible chez moi.

Nous nous préparons donc pour sa deuxième audience de maintien en incarcération. Ce qui me préoccupe le plus quand on va à l'institution pour voir les détenus, les délinquants, c'est le nombre de rencontres régulières qu'ils ont avec leur agent de libération conditionnelle quand ils se préparent à une audience de maintien en détention afin de tenter d'établir des ressources au sein de la communauté où ils souhaitent être libérés. S'ils ne bénéficient pas de ce soutien... mon mari a mon plein soutien, et je ne sais pas grand-chose. Je ne dispose pas de beaucoup de ressources non plus. Je dois les chercher et les réunir par moi-même, et c'est vraiment beaucoup de travail.

J'ai quitté ma communauté de Sault Ste. Marie pour être ici avec lui et pour assister à l'audience de maintien en détention prévue en juillet ou en juin. Nous ne sommes pas certains de la date de l'audience maintenant. Comme je l'ai souligné, la dernière a eu lieu il y a deux ans. Le simple fait d'ignorer quand l'audience aura lieu constitue une épreuve pour les familles, à mon avis.

Le principal point, comme je l'ai indiqué, ce sont les agents de libération conditionnelle, leur rôle quant aux plans de libération et leurs rencontres avec les détenus. Mon mari ne rencontre son agente qu'une fois par mois, et on pourrait croire que les rencontres seraient plus fréquentes alors l'audience de maintien en incarcération est imminente. Il a appris récemment que son audience aurait lieu en juin plutôt qu'en juillet. Voilà qui bouleverse les plans de tous ceux qui comptaient y assister, y compris les miens et ceux de son aîné, qui souhaite être là pour lui.

Quand on lit les responsabilités des agents de libération conditionnelle du SCC, on constate qu'ils doivent tenir régulièrement des rencontres et maintenir des rapports constants. En parlant aux employés qui travaillent dans les établissements et qui sont censés être là pour les prisonniers, on voit que certains s'occupent vraiment de ces derniers et se soucient d'eux, mais ils ne les rencontrent pas non plus. L'aîné de mon mari a même dû communiquer avec l'agente de probation.

Un des gardes a proposé de rédiger une lettre de soutien à l'intention de mon mari, ce qui n'arrive habituellement pas. Lorsque mon mari l'a présentée à son agente de libération conditionnelle, elle lui a dit qu'il était trop tard parce qu'elle avait déjà écrit le rapport. Or, le SCC doit pouvoir mettre les rapports à jour en s'appuyant sur les faits nouveaux portés à son attention. Je voudrais vraiment qu'on porte attention à ce genre de choses.

Then there is the fact that they're only basing their assessments on all of the paperwork that has been in their file and psychological assessments that might have been from 10 years previous, which, in this case, has been reviewed and they find it to be kind of the same, and then they just go along with the paperwork.

I'd also like to express my concern for that 810 application process, which I didn't ever hear about until today. I think that's really disheartening, especially being that we think that he's going to be detained until his warrant expiry. He is an alcoholic, and he doesn't get enough treatment in there, so being put out there on warrant expiry and left to his own devices — with my support, of course — really a hard road.

Speaking to the *Gladue* report, I am Native. I'm Ojibwe. My husband is as well. There has not been anything brought to my husband about the *Gladue* report or that he could actually get one done for himself. I've looked into it somewhat, and it seems to be a very hard process to go about getting for somebody. It's not very accessible.

Also, to speak to your questions about the visiting process, I was actually picked up on an ion scanner in 2011, and that directly affected our applications for PFVs, which we still have not had. This has been since 2009, since I've been visiting him. That ion scanner is actually a point that's brought up to him every single time that we apply for a PFV. It was LSD, and there is absolutely no way that I would have that.

So it does create a fear for family members to go in. Talking to other families, other wives, it's constant.

I was travelling from up north at that point, so I wasn't coming down. It affected our visiting because we were put on closed visits, so I didn't come down until I could have open visits again with him. That's really affecting things. I even hear from guards that it's not a good system.

**Senator Hartling:** Not reliable?

**Ms. Wabegijig:** Not reliable. A guard actually doesn't do it because he does not believe in it, and that's crazy to me.

**The Chair:** Thank you very much. There will be many questions, I think, on this important testimony.

Julie?

**Ms. Langan:** I'm appearing as a private person, but as my primary job, I do support people who have been released from custody.

Sachez en outre que les agents ne fondent leurs évaluations que sur les documents figurant dans leur dossier et sur des évaluations psychologiques datant peut-être de 10 ans, lesquelles, dans le cas présent, ont été examinées et jugées essentiellement identiques. Les agents se contentent de remplir la paperasse.

Je voudrais aussi vous faire part de mes préoccupations quant au processus de demande prévu à l'article 810, dont je n'avais jamais eu vent avant aujourd'hui. Je pense que c'est vraiment décourageant, d'autant plus que nous pensons que mon mari sera détenu jusqu'à l'expiration de son mandat. Il est alcoolique et ne reçoit pas suffisamment de traitement en prison. Il trouve donc très difficile d'être incarcéré jusqu'à l'expiration du mandat et d'être laissé à lui-même, avec mon soutien, bien sûr.

Pour ce qui est du rapport *Gladue*, je suis une Autochtone de la nation Ojibwe. Il en va de même pour mon mari. On ne lui a rien dit à ce sujet et on ne lui a pas proposé d'en faire préparer un pour lui. J'ai effectué quelques recherches à ce sujet, et il semble qu'il soit très difficile d'obtenir un tel rapport. Ce processus n'est pas très accessible.

En outre, en ce qui concerne vos questions sur le processus de visite, j'ai échoué au test du détecteur à ions en 2011, ce qui a eu un effet direct sur nos demandes de visites familiales privées, visites dont nous n'avons toujours pas pu bénéficier. Il en va ainsi depuis 2009, depuis que je le visite. Le détecteur à ions est en fait un point soulevé chaque fois que nous réclamons une visite familiale privée. L'appareil a détecté du LSD, une substance que jamais je n'aurais eue sur moi.

Voilà qui fait en sorte que les membres de la famille craignent de se présenter à la prison. Quand on parle avec les autres familles et aux autres conjointes, on s'aperçoit que c'est une constante.

Je descendais du Nord à ce moment-là et je ne venais pas m'installer dans le Sud. En raison de ce problème, nous n'avions plus droit qu'à des visites sans contact. Je ne suis pas venue m'installer dans le Sud jusqu'à ce que je puisse avoir de nouveau des visites avec contact avec lui. Cela a une réelle incidence. J'ai même entendu des gardes affirmer que ce n'est pas un bon système.

**La sénatrice Hartling :** Il n'est pas fiable?

**Mme Wabegijig :** Non. Un garde ne se sert pas du détecteur parce qu'il ne croit pas en son efficacité. Je trouve cela fou.

**Le président :** Merci beaucoup. À mon avis, il y aura de nombreuses questions à propos de cet important témoignage.

Julie?

**Mme Langan :** Je comparais à titre personnel, mais dans le cadre de mon principal emploi, j'aide les prisonniers libérés.

I believe it was Senator McPhedran who talked about the deinstitutionalization, the decarceration of individuals. As much as I support that idea for the appropriate people, I think the challenge when we saw that in the intellectual disability world is that those individuals ended up in jail.

We can get a lot of people who would pose low risk and would be able to be out in the community, but they still need the supports. They're going to struggle with homelessness, and that's something I see daily on a provincial level. There's just no support for individuals regarding housing.

When you look at an area like Kingston, the average bachelor apartment here costs almost \$700 a month. That's more than Ontario Works, so it's no wonder that it may be enticing for individuals to go inside over the winter and get their "three hots and a cot" and do those sorts of things because this affords them stability.

We're essentially taking individuals without support, without access to medication. That's one of the major challenges for individuals being released from federal custody. You only get two weeks' medication; no prescriptions. If you're a person who is actually prescribed any "abusable" medications while incarcerated, good luck trying to get actual medications from an emergency room or from a doctor.

You're getting something like Percocets or T3s, and then you're released with only three days of "abusables," two weeks of antipsychotics or things that. So if you don't have a family doctor, and a majority of the clients don't, they're constantly struggling with trying to put these supports in place while facing systemic barriers that are well beyond their ability to comprehend or cope with.

When we look at deinstitutionalization, it's much more complicated than opening the gates. How do we support these people in the community effectively so that there is no risk of reoffending or so they have the ability to lead a quality life?

Some of the places that individuals are released to I wouldn't let my animals live in, but that's okay because they're on warrant expiry and there's no more mandate for CSC to care for them. These things are constantly coming up for these individuals, and it's almost that once you're out of the care and control of CSC, you're a throwaway.

**The Chair:** Thank you very much for that.

I'm just reading this article in the *Kingston Whig-Standard*. It was 2014, and there was a very compelling story on the ion scanner and the unreliability of it.

**Ms. Langan:** I would encourage you guys all to be ion scanned when you go into the institution to see if somebody hits.

**The Chair:** Right. Well, in this particular story they had a story about a —

C'est la sénatrice McPhedran qui a parlé de la désinstitutionalisation, il me semble. Même si je considère que cette mesure convient pour les personnes appropriées, je pense que nous avons constaté que certaines personnes atteintes d'un handicap intellectuel se retrouvent en prison.

Un grand nombre de gens posent un faible risque et pourraient vivre au sein de la communauté, mais ils ont quand même besoin de soutien. Ils risquent de se retrouver à la rue, comme je peux le constater quotidiennement à l'échelle provinciale. Aucun soutien ne leur est offert au chapitre du logement.

Dans une région comme celle de Kingston, le studio moyen coûte près de 700 \$ par mois. C'est plus que les prestations du programme Ontario au travail. Rien d'étonnant à ce que cela encourage les gens à vivre dans la rue en hiver et à se prévaloir des services d'hébergement et de repas des refuges, puisque cela leur offre une certaine stabilité.

Il s'agit essentiellement de gens qui n'ont pas de soutien ou d'accès aux médicaments. C'est là un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les personnes libérées des pénitenciers fédéraux. Elles ne reçoivent des médicaments que pour deux semaines, sans prescription. Si une personne a reçu des médicaments peu susceptibles de causer une dépendance pendant son incarcération, il lui sera difficile d'obtenir ces médicaments dans une salle d'urgence ou auprès d'un médecin.

Ces gens reçoivent des médicaments comme des Percocets ou des Tylenol 3, puis ils sont libérés avec seulement trois jours de médicaments peu susceptibles d'entraîner une dépendance ou deux semaines d'antipsychotiques. S'ils n'ont pas de médecin de famille, comme c'est le cas pour la majorité d'entre eux, ils doivent constamment lutter pour obtenir du soutien alors qu'ils se heurtent à des obstacles systémiques qui dépassent de loin leurs capacités à les comprendre ou à les surmonter.

La désinstitutionalisation est bien plus complexe que l'ouverture des portes. Comment pouvons-nous aider efficacement les gens qui se retrouvent dans la communauté pour qu'ils ne risquent pas de récidiver ou pour leur permettre de mener une vie de qualité?

Certaines des personnes libérées restent dans des endroits où je ne voudrais pas que mes animaux vivent, mais il n'y a pas de problème, car leur mandat est échu et le SCC n'a plus à s'occuper d'eux. Ces gens sont constamment confrontés à ces problèmes. C'est comme s'ils étaient laissés à eux-mêmes une fois qu'ils ne relèvent plus des soins et du contrôle de SCC.

**Le président :** Merci beaucoup de ces explications.

Je suis en train de lire un article très convaincant paru en 2014 dans le *Kingston Whig-Standard* sur le manque de fiabilité des détecteurs à ions.

**Mme Langan :** Je vous encourage tous à passer le test du détecteur à ions pour voir si quelqu'un y échouera.

**Le président :** D'accord. Eh bien, dans cet article en particulier, il est indiqué que...

**Ms. Langan:** And touch a couple of \$20 bills before you go in.

**The Chair:** Really? Okay.

**Ms. Langan:** There is more cocaine on a \$5 bill because, honestly, they're used for drugs all the time. I have clients' families who won't even go to the bathroom at a gas station on their way or use the bathroom at the institution just in case they might hit. There are so many things.

And then they counter-indicate tools. They'll use the ion scanner, and then they'll use the dog on you, and if you hit on one but not the other, isn't it saying that one is not effective?

**The Chair:** That's what the story says.

**Ms. Langan:** Yes.

**Senator Pate:** Thank you both for coming.

There are many, many stories of the unreliability of the ion scanner, including one documented by — I think Michael Jackson is coming as a witness, so we should ask him about the ion scan when he and the two others — well, he didn't, but three lawyers who were with him all rang off on how that was dealt with.

The process, as you've heard previously, of what it's supposed to be, there is lots of documentation of it not being followed.

Katheryn, I'm going to tell you what is supposed to happen. I don't want you to disclose anything that you're uncomfortable with or that's confidential concerning your husband, but it sounds to me as though he has not had an elder assessment, which indigenous prisoners are not just entitled to but supposed to have.

The case law that has developed is that section 718.2(e), often referred to as the *Gladue* factors, are supposed to be taken into account at all stages through the system, including release and detention hearings. It sounds to me like that may not have occurred, but if I'm wrong and if you're comfortable responding to that, it would be useful to hear.

Also, is the elder from your community or is the elder in the prison?

**Ms. Wabegijig:** The institutional elder.

**Senator Pate:** Okay.

**Ms. Wabegijig:** Are you saying that the *Gladue* report is basically equal to an elder assessment?

**Senator Pate:** No, that's not what I'm saying. I'm saying that an elder assessment is supposed to be done and section 718.2(e) is supposed to be taken into account. Sometimes they look one and the same, but they can be very different.

**Mme Langan :** Et touchez quelques billets de 20 \$ avant d'y aller.

**Le président :** Vraiment? D'accord.

**Mme Langan :** Il y a plus de cocaïne sur les billets de 5 \$, parce qu'ils servent tout le temps à la consommation de stupéfiants. Des familles de clients ne vont même pas dans les toilettes des stations-service ou des établissements, par crainte de déclencher le détecteur. Tellement de facteurs peuvent faire échouer au test.

Les gardiens utilisent les outils aux fins de contre-vérification. Ils recourent au détecteur à ions, puis font appel au chien, mais si on échoue à un test, mais pas à l'autre, cela ne montre-t-il pas qu'un des deux n'est pas efficace?

**Le président :** C'est ce que l'article laisse entendre.

**Mme Langan :** Oui.

**La sénatrice Pate :** Merci à vous deux d'être venues.

Nous entendons une foule d'histoires sur le manque de fiabilité du détecteur à ions, notamment de la part de Michael Jackson, qui doit témoigner, il me semble. Nous devrions l'interroger à ce sujet, parce que lui et deux autres personnes... Enfin, pas lui, mais trois avocats qui l'accompagnaient ont échoué le test. Nous aurions ainsi le fin mot de l'histoire.

Comme vous l'avez entendu plus tôt, une bonne partie de la documentation n'est pas suivie dans le cadre du processus ou de ce qu'il est censé être.

Katheryn, je vais vous dire comment les choses sont censées se dérouler. Je ne veux pas que vous divulguiez quoi que ce soit qui vous rende mal à l'aise ou qui soit confidentiel à propos de votre mari, mais il me semble qu'il n'a pas été évalué par un aîné, une procédure dont les prisonniers autochtones peuvent non seulement se prévaloir, mais dont ils sont censés faire l'objet.

Selon la jurisprudence, l'alinéa 718.2e), où figurent ce qu'on appelle souvent les facteurs *Gladue*, est censé être pris en compte à toutes les étapes du système, y compris lors des audiences relatives à la mise en liberté et au maintien en incarcération. J'ai l'impression que ce n'est pas ce qu'il s'est passé, mais si je fais erreur et si vous vous sentez à l'aise de répondre à cette question, il nous serait utile d'avoir l'heure juste.

J'aimerais aussi savoir si l'aîné est de votre communauté ou à la prison.

**Mme Wabegijig :** Il s'agit de l'aîné de l'établissement.

**La sénatrice Pate :** D'accord.

**Mme Wabegijig :** Dites-vous que le rapport *Gladue* équivaut essentiellement à l'évaluation d'un aîné?

**La sénatrice Pate :** Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'un aîné est censé procéder à une évaluation et qu'il faut tenir compte de l'alinéa 718.2e). Parfois, ces deux mesures se ressemblent, mais elles peuvent être très différentes.

**Ms. Wabegijig:** So, yes, he's had an elder assessment. His elder has been particularly involved with him because he's been so involved in the programming, in cultural activities and in ceremonies. Yes, that's an active thing.

**Senator Pate:** You mentioned that you heard about section 810 and the use of peace bonds —

**Ms. Wabegijig:** Warrants.

**Senator Pate:** — if someone is detained. Is that the first you had heard of that?

**Ms. Wabegijig:** First I've heard of it, yes. I mentioned it to my husband before coming here, and he did say he's heard of it, but it has never been on his radar that that would actually happen. But hearing about it, it sounds quite plausible that that might happen to my husband if he were to be detained and then warrant expiry, I mean.

It would be interesting to know how many people that actually happens to. I'm not aware.

**Ms. Langan:** I've never seen a *Gladue* report as part of a community CRF assessment, so they don't give us access to any of that information.

**Senator Pate:** Just to be clear, it's not an actual *Gladue* report, but it's part of what's required to be reviewed as part of the assessment for decision; those provisions are supposed to be looked at. There are a couple of cases, so I would be happy to share those with you: the *Twins* decision and *Pelletier*. That would be helpful, probably.

**The Chair:** Well, we want to thank you very much for appearing before us, unless you have something else to offer us. To have these personal stories is important. I understand that a lot of the protocols when it comes to scanning and dogs are not being followed.

**Ms. Langan:** Yes.

**The Chair:** What can substitute for that?

**Ms. Langan:** That would be my question.

**The Chair:** I was just curious. Something has to happen, I would assume, when you're visiting.

**Ms. Langan:** There's no quality control. I visit the institutions on a regular basis, and what happens at one institution doesn't happen at another, doesn't happen with one CX-2 versus another CX-2. They'll use the same swab multiple times, which is not following procedures. They have different gloves.

Sometimes you're just worried about who's going in front of you. I'm a professional who has the higher clearance that most of the correctional officers that are scanning me. I mean, every day, I can't imagine what the families go through.

**Mme Wabegijig:** Mon mari a été évalué par un aîné. Son aîné s'est particulièrement occupé de lui parce qu'il participe beaucoup aux programmes, aux activités culturelles et aux cérémonies. Il s'occupe donc activement de lui.

**La sénatrice Pate:** Vous avez indiqué que vous avez entendu parler de l'article 810 et du recours aux engagements à ne pas troubler l'ordre public...

**Mme Wabegijig:** Aux mandats.

**La sénatrice Pate:** ... si quelqu'un est détenu. Est-ce la première fois que vous en entendiez parler?

**Mme Wabegijig:** C'est la première fois, oui. J'en ai parlé à mon mari avant de venir ici, et il a indiqué qu'il en avait entendu parler, mais qu'il n'avait jamais eu l'impression que cela pourrait arriver. Mais maintenant que j'en entends parler, il me semble qu'il est tout à fait plausible que cela lui arrive, s'il était détenu et si le mandat expirait.

Il serait intéressant de savoir à combien de gens c'est arrivé. Je l'ignore.

**Mme Langan:** Je n'ai jamais vu de rapport *Gladue* dans le cadre d'une évaluation effectuée dans un centre résidentiel communautaire. On ne nous donne donc pas accès à ces renseignements.

**La sénatrice Pate:** Pour que tout soit clair, il ne s'agit pas d'un rapport *Gladue* proprement dit; cela fait partie de ce qu'il faut examiner dans le cadre de l'évaluation aux fins de décision. Ces dispositions sont censées être prises en compte. Il existe quelques dossiers au sujet desquels je pourrais vous communiquer de l'information : il s'agit des affaires *Twins* et *Pelletier*. Cela serait probablement utile.

**Le président:** Eh bien, à moins que vous ne souhaitiez ajouter quelque chose, nous voulons vous remercier de tout cœur d'avoir témoigné devant nous. Il importe que nous entendions ces récits personnels. Je crois comprendre qu'une bonne partie des protocoles ne sont pas suivis en ce qui concerne le détecteur à ions et les chiens.

**Mme Langan:** Oui.

**Le président:** Quelles mesures peut-on prendre à la place?

**Mme Langan:** C'est bien ce que je me demande.

**Le président:** J'étais simplement curieux. Il faut faire quelque chose, je présume, quand vous effectuez une visite.

**Mme Langan:** Il n'y a pas de contrôle de la qualité. Je visite régulièrement les établissements, et les pratiques varient d'une prison ou d'un CX-2 à l'autre. Les agents utilisent le même coton-tige à plusieurs reprises, ce qui contrevient aux procédures. Ils portent également des gants différents.

Parfois, on se demande simplement à qui on aura affaire. Je suis une professionnelle qui bénéficie d'une autorisation de sécurité supérieure à celle de la plupart des agents de correction qui me soumettent au détecteur. Je ne peux imaginer ce que doivent vivre les familles quotidiennement.

**The Chair:** This has been a very insightful day. In the interest of balance, we've heard so many things that are not being done properly. To the committee, I think that we publicly have to invite Don Head again to come and testify before us, because we've heard so much in 24 hours.

This study is going to go on for a year and a half. We will have interim reports, as I mentioned. We've had people from Correctional Service Canada before us, but I think at the end of the day, to be candid, the buck stops with the boss. I think he has to come and testify before us because we are hearing one side of a large story. We are hearing individual complaints and alleged human rights abuses.

You had a moment of empathy in your testimony, saying that there are some inside the prison, that the guards were trying their best. There has to be something said on a day like this when we've heard so much about how difficult it is for you and your families, and we've heard from Lawrence, but that there are many inside the prison system who actually want to see better things done. I think it's our responsibility as senators to come up with recommendations from you and from others to have a balance in our approach to what's happening on the inside.

Senator McPhedran, go right ahead.

**Senator McPhedran:** Thank you very much for making the time and for speaking with such clarity and authenticity to us. I greatly appreciate it.

This is an optional question. Don't feel any obligation to answer it, but would either one of you be concerned about repercussions as a result of coming to speak to us this evening?

**Ms. Wabegijig:** We'll think about it, but offhand, no.

**Senator McPhedran:** May I ask, if anything does happen, would you be good enough to please let us know?

**The Chair:** With that, I'm going to close with a very mundane statement. Our bus is leaving at 8:15 tomorrow morning, so we'll proceed with another 12-hour day. Having been in the media myself for 35 years, if anybody criticizes that we don't work — I won't say anything.

This has been so insightful. Thank you sincerely very much for coming.

(The committee adjourned.)

---

**Le président :** Notre journée s'est révélée fort instructive. Nous avons entendu parler d'un grand nombre de mesures qui ne sont pas appliquées correctement. Pour être juste, je pense que le comité doit inviter publiquement Don Head à comparaître de nouveau parce que nous en avons entendu beaucoup en 24 heures.

La présente étude durera un an et demi. Nous publierons des rapports intérimaires, comme je l'ai indiqué. Nous avons entendu des représentants du Service correctionnel du Canada, mais je pense franchement, au bout du compte, c'est le patron qui a le dernier mot. Je pense qu'il doit témoigner devant nous, parce que nous n'entendons qu'une partie d'une histoire de grande envergure. Nous entendons ceux qui se plaignent et dénoncent des violations alléguées des droits de la personne.

Vous avez fait preuve d'empathie pendant un moment, soulignant que certains gardes tentaient de faire de leur mieux à l'intérieur de la prison. Un jour comme celui-ci, il vaut la peine de souligner qu'au sein du système carcéral, bien des gens souhaitent que les choses s'améliorent dans les établissements, d'autant plus que nous avons appris aujourd'hui à quel point la situation est difficile pour les familles. Nous avons notamment entendu les propos de Lawrence. Je considère qu'à titre de sénateurs, il nous incombe de formuler des recommandations inspirées de vos témoignages et de ceux d'autres personnes afin d'adopter une approche équilibrée quant à ce qui se passe à l'intérieur de prisons.

Vous avez la parole, sénatrice McPhedran.

**La sénatrice McPhedran :** Merci beaucoup d'avoir pris le temps de témoigner et de nous avoir parlé avec autant de clarté et d'authenticité. Nous vous en sommes très reconnaissants.

La question suivante est facultative; ne vous sentez donc pas obligées d'y répondre. Craignez-vous de subir des répercussions parce que vous êtes venues nous parler ce soir?

**Mme Wabegijig :** Nous allons y réfléchir, mais à première vue, non.

**La sénatrice McPhedran :** Pourrais-je vous demander de nous informer si quelque chose arrive?

**Le président :** Sur ce, je vais clore à séance sur des propos très terre à terre. Notre autobus part demain matin à 8 h 15. Une autre journée de 12 heures nous attend donc. J'ai moi-même travaillé dans les médias pendant 35 ans, alors si quelqu'un critique le fait que nous ne travaillons pas... je vais m'abstenir de faire un commentaire.

Notre séance a été fort instructive. Nous vous remercions sincèrement d'être venus.

(La séance est levée.)

---

MONTREAL, Thursday, May 18, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:51 p.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

**Senator Jim Munson** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening. We are the Senate Human Rights Committee, studying the rights of prisoners in the correctional system. For background, we've been on the road for a week. We were in Joliette today and at the Healing Lodge as well. We have been to Millhaven, Collins Bay, Bath and Joyceville, and it has opened our eyes to what is happening in our system.

The study may take a long time because we feel it's very important that we take a thorough look across the country. We've had six hearings in Ottawa with 23 witnesses, but there's nothing like being on the road and getting a reality check inside the system, to see what we have seen and hear what we have heard.

We want to thank our witnesses for being here tonight. From Relais Famille, we have Isabelle Parent, President of the Board of Directors, and Kim Parisé, Coordinator. We also have, from DESTA, Pharaoh Hamid Freeman and Will Prosper.

We will start with Isabelle. I thank you very much for coming. We're looking forward for your testimony, but before we do that, I would ask committee members to introduce themselves.

**Senator McPhedran:** Marilou McPhedran, independent senator for Manitoba.

**Senator Pate:** Kim Pate from Ontario.

**The Chair:** And I'm Jim Munson, chair of this committee.

Please go ahead.

[*Translation*]

**Isabelle Parent, President of the Board of Directors, Relais Famille:** We are a non-profit organization that is recognized and funded by the ministère de la Famille. We are the only community organization in Quebec devoted to the families and loved ones of persons whose detention is pending, persons in custody, or persons who have been released after serving their sentence. It is important to know that maintaining family relations is a crucial factor in the social reintegration of the former inmate.

There are significant differences in the rate of recidivism of inmates who have regular visits from family members. Strong family ties have an important impact on the rate of recidivism. The Parole Board of Canada and the Commission des libérations

MONTRÉAL, le jeudi 18 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 51, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

**Le sénateur Jim Munson** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étudier les droits des prisonniers dans le système correctionnel. Pour vous mettre en contexte, nous sommes en déplacement depuis une semaine. Aujourd'hui, nous étions à Joliette, ainsi qu'au Pavillon de ressourcement. Nous sommes allés à Millhaven, Collins Bay, Bath et Joyceville, et nous avons pu observer de nos propres yeux la situation dans laquelle se trouve notre système.

Notre étude pourrait se prolonger, car nous pensons qu'il est très important que nous menions un examen approfondi de la situation à l'échelle du pays. Nous avons eu six réunions à Ottawa et entendu 23 témoins, mais rien ne vaut le fait de se déplacer et de prendre contact avec la réalité dans le système, et de voir ce que nous avons vu et d'entendre ce que nous avons entendu.

[*Traduction*]

Nous entendrons d'abord Isabelle. Je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre votre témoignage, mais juste avant, j'aimerais demander aux membres du comité de se présenter.

**La sénatrice McPhedran :** Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du Manitoba.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, de l'Ontario.

**Le président :** Et je suis Jim Munson, le président du comité.

Allez-y.

[*Français*]

**Isabelle Parent, présidente du conseil d'administration, Relais Famille :** Nous sommes un organisme à but non lucratif qui est reconnu et financé par le ministère de la Famille. Nous sommes le seul organisme communautaire au Québec voué aux familles et aux proches des personnes en instance de détention, en détention ou en libération à la suite d'un emprisonnement. Il est important de savoir que le maintien des relations familiales est primordial dans la réinsertion sociale de la personne.

Il existe des différences significatives en ce qui concerne le taux de récidive des détenus qui ont des visites régulières des membres de leur famille. Des relations familiales fortes jouent un rôle important dans le taux de récidive. La Commission des libérations

conditionnelles du Québec both consider the presence of family and relatives to be a crucial element.

Relais Famille has been in existence since 1998, and our mission is to help families. We provide direct assistance to families and relatives who want to get through this difficult time without letting themselves be overcome by feelings of shame, fear, rejection, or guilt that are often provoked by their environment.

These people need to vent, to be listened to and to be given moral support. They also want to obtain information about the justice system and incarceration process, which is often an unknown quantity to them. We are there to direct them to the proper places and to help them.

We listen to their concerns and direct them to other organizations. We meet them for appointments on an individual basis. We also hold discussion groups in order to allow dialogue among people who are experiencing the same difficulties. We offer writing and art therapy workshops. We accompany the families to the court house and to the penitentiaries. We provide information on the incarceration and legal processes. We also offer recreational activities, such as community celebrations in prisons. We organize conferences on various topics to help people overcome these trials. We organize activities to help young children better understand what is happening to their parents. We obtained a subsidy from the department to create reading comprehension workshops aimed at children from zero to five years of age.

In short, our organization is there for all of the friends and relatives of offenders. We offer confidential meetings, in groups or in private. We help families to break their isolation by encouraging them to discuss their situation with other persons who are grappling with similar problems. Our objective is to support them all along the way.

So that is our organization's mission. I don't know if Kim would like to add a few comments.

**Kim Parisé, Coordinator, Relais Famille:** Yes. In fact, the conferences are often about parole, the justice system, depression, and sometimes we present personal accounts. For instance, we once had Monique Lépine as a guest. These are all people who have experienced difficult times in connection with the criminal environment. We support these people in their journey so that they do not feel alone.

This concludes our presentation. We would be pleased to listen to you and to reply to your questions. Thank you.

[English]

**The Chair:** Thank you.

conditionnelles du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Québec considèrent que la présence de la famille et des proches est un élément capital.

Relais Famille existe depuis 1998 et notre mission est d'aider les familles. Nous aidons directement les familles et les proches qui veulent surmonter une épreuve sans se laisser détruire par des sentiments de honte, de peur, de rejet ou de culpabilité provenant souvent de leur entourage.

Ces gens ont surtout besoin de ventiler, d'être écoutés, d'obtenir un soutien moral. Ils veulent également obtenir de l'information concernant les processus judiciaire et carcéral, car c'est souvent l'inconnu pour eux. Nous sommes là pour les diriger vers les bons endroits et pour les aider.

Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations et nous les dirigeons vers les autres organismes. Nous rencontrons, sur rendez-vous, des personnes de façon individuelle. Nous tenons aussi des groupes de discussion afin de permettre un échange entre les personnes qui vivent les mêmes épreuves. Nous offrons des ateliers d'écriture et d'art thérapie. Nous accompagnons les familles au palais de justice et dans les pénitenciers. Nous donnons de l'information sur les processus carcéral et judiciaire. Nous offrons aussi des activités récréatives, notamment des fêtes communautaires en milieu carcéral. Nous organisons des conférences sur divers sujets pour aider les gens dans leurs épreuves. Nous allons organiser des activités pour aider les jeunes enfants à mieux comprendre ce qui se passe avec leurs parents. Nous avons obtenu une subvention du ministère pour créer des ateliers d'éveil à la lecture destinés surtout aux enfants de zéro à cinq ans.

Bref, notre organisme est là pour tous les proches et les membres de la famille de personnes judiciairisées. Nous offrons des rencontres confidentielles en groupe ou en privé. Nous aidons les familles à briser l'isolement en les encourageant à discuter de leur situation avec d'autres personnes aux prises avec des problèmes similaires. Notre but est de les soutenir tout au long de leurs épreuves.

Alors, voilà la mission de notre organisme. Je ne sais pas si Kim aimerait ajouter quelques commentaires.

**Kim Parisé, coordinatrice, Relais Famille :** Oui. En fait, les conférences portent souvent sur les libérations conditionnelles, le système de justice, la dépression et, parfois, nous présentons des témoignages. Par exemple, nous avons déjà eu Monique Lépine comme invitée. Ce sont toutes des personnes qui ont vécu des épreuves difficiles en lien avec le milieu criminel. Nous appuyons ces personnes dans leur démarche afin qu'elles ne se sentent pas seules.

Voilà qui conclut notre présentation. Nous sommes maintenant prêtes à vous écouter et à répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

**Le président :** Merci.

We also have with us tonight Ruth Gagnon, Director General of the Elizabeth Fry Society of Quebec; and from DESTA Black Youth Network, Pharaoh Hamid Freeman and Will Prosper.

We have lots of time to have a conversation and there will be many questions, but we'll ask DESTA Black Youth Network to give us a presentation first.

**Pharaoh Hamid Freeman, DESTA Black Youth Network:** Thank you for having us.

DESTA is the Black Youth Network. We're located in Little Burgundy but we serve Montreal at large. We serve young adults between the ages of 18 and 35. We have four major pillars at DESTA dedicated to serving the needs of the disenfranchised, so people who are going through situations. We have continuing education as our first pillar, where basically we offer free tutoring. We offer a facility for learning. We have a relationship with the Eastern Township School Board where participants can come through us to get their high school diplomas. Through our relationship with New Friend, out of Frontier College, we're able to provide the students with the support they need to be able to get their high school diploma at their pace. We subsidize the cost of the materials or whatever books they need to be able to graduate.

At DESTA we make sure that we go at the pace of the participant, understanding that we have people who are coming out of incarceration. We have people who are coming to us with mental health issues, single parents, et cetera. Within our education pillar we go at the pace of our participant.

Our second pillar is mental health, wellness and personal development where we offer one-on-one counselling. We offer group counselling. We don't do clinical. Many times, if there's anything that goes beyond active listening and just general support, we have professionals that we either bring in house or that we'll bring our participants to; but we still stay involved with the professional as well as the participant, just to keep the relationship.

We also offer support to the families of those who are suffering from mental health issues and just need moral support. They have questions; we have answers, et cetera. Within the health realm we also do yoga and meditation. We have a greenhouse as well. We encourage our participants to go there, just to give them a different environment. For some of the ones who are coming out of incarceration, it's just a different world altogether. That's what we do within health and personal development.

Our third pillar is our justice pillar where we receive collect calls from inmates who are currently working with the Cowansville Institution. We have inmates who call us collect.

Nous accueillons également Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Québec, et Pharaoh Hamid Freeman et Will Prosper, de DESTA Black Youth Network.

Nous avons beaucoup de temps pour discuter et il y aura de nombreuses questions, mais nous entendrons d'abord l'exposé des représentants de DESTA Black Youth Network.

**Pharaoh Hamid Freeman, DESTA Black Youth Network :** Merci de nous avoir invités à comparaître.

DESTA est le Black Youth Network. Nous sommes situés dans la Petite-Bourgogne, mais nous desservons l'ensemble de Montréal. Nous offrons des services aux jeunes adultes de 18 à 35 ans. DESTA repose sur quatre piliers qui nous permettent de répondre aux besoins des personnes marginalisées, c'est-à-dire les personnes qui vivent des situations difficiles. Notre premier pilier concerne l'éducation permanente : nous offrons essentiellement du tutorat gratuit. Nous favorisons l'apprentissage. Nous avons établi une relation avec la Commission scolaire Eastern Township pour permettre aux participants, par notre entremise, d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Grâce aux relations que nous avons établies avec New Friend, par l'entremise de Collège Frontière, nous sommes en mesure de fournir aux étudiants le soutien dont ils ont besoin pour décrocher leur diplôme d'études secondaires à leur rythme. Nous subventionnons le coût des fournitures scolaires ou des manuels dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme.

Les intervenants de DESTA s'assurent de respecter le rythme des participants, car ils comprennent que certains d'entre eux sortent du système carcéral. En effet, nous aidons des gens qui souffrent de problèmes de santé mentale, des chefs de famille monoparentale, et cetera. Dans le cadre de notre pilier de l'éducation, nous respectons le rythme de chaque participant.

Notre deuxième pilier concerne la santé mentale, le bien-être et le développement personnel : nous offrons donc des services de consultation personnalisés. Nous offrons également des services de consultation en groupe. Par contre, nous n'offrons pas de services de clinique. Dans de nombreux cas, si l'écoute active et le soutien général ne suffisent pas, nous faisons venir des professionnels sur place ou nous leur amenons les participants, mais nous continuons de travailler avec les professionnels et les participants pour entretenir la relation.

Nous offrons également du soutien aux familles des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et qui ont simplement besoin d'un soutien moral. Ces personnes ont des questions, nous leur fournissons des réponses, et cetera. Toujours dans le domaine de la santé, nous faisons également du yoga et de la méditation. Nous avons aussi une serre. Nous encourageons nos participants à s'y rendre, afin de leur offrir un environnement différent. Pour certaines personnes qui sortent tout juste de prison, c'est un monde tout à fait différent. Ce sont donc nos activités liées à la santé et au développement personnel.

Notre troisième pilier concerne la justice. Nous recevons des appels à frais virés de prisonniers qui travaillent actuellement avec l'établissement de Cowansville. Ces prisonniers nous appellent à

We do over-the-phone counselling with them. We do advocacy to help them to get into proper halfway homes. We liaise with their parole officers, but we also give the support to their families.

The demographic that we primarily serve is within the Black community. All our services are open to everybody but the bulk of our participants are coming through to us because they're Black. We give them that additional support, as well as the support to their families.

Then the fourth pillar we have is a community resource and a directory. We have about 350 members who are dedicated to supporting these disenfranchised individuals. When we have a person coming out of incarceration, we could pool from the businesses and organizations, as well as the individuals from the community, to either offer mentorship, stages or job placements. It just gives them an opportunity where basically even though they have a criminal record they can get back into society and be able to work and support their families.

Those are our four pillars and how they all kind of work together. Obviously, as the inmates come out, we have all the different elements to give them what we call a more holistic approach to supporting them and getting back on their feet. Through the network, it just gives them access to a different environment and a different collective of people to prevent them from going back into the same circle, which is what got them into trouble to begin with.

That's our focus. DESTA is really there as a support to hold the people within the community and give them a second chance, an opportunity to reintegrate. That's DESTA.

**The Chair:** Thank you.

**Will Prosper, DESTA Black Youth Network:** Thanks for having me today.

I also work with DESTA. I'm going to try to do the best to a resumé because I was just advised, not too long ago, that this was taking place. I must apologize if there's any trouble going through this.

I used to be an RCMP officer for five years in Manitoba, working in Norway House in First Nations territory. In that time I got to see lots of involvement with the prison system, the police system and everything that was going over there. I'm also part of La Ligue des droits et libertés, the Legal of Rights and Freedoms in Quebec.

What I'm mostly doing in community-building right now is working for Hoodstock, a social incubator organization, to find alternative solution when the system is failing us. This is established in Montreal North, one of the first of such ridings not only in Montreal, not only in Quebec, but in the whole of

frais virés, car nous leur offrons des séances de consultation par téléphone. Nous les aidons à obtenir une place dans un foyer de transition approprié. Nous communiquons avec leur agent de libération conditionnelle, mais nous offrons également du soutien à leur famille.

Nous aidons surtout les gens de la communauté noire. Tout le monde peut avoir accès à nos services, mais la majorité de nos participants nous consultent parce qu'ils sont Noirs. Nous leur offrons ce soutien supplémentaire, ainsi qu'un soutien à leur famille.

Notre quatrième pilier concerne nos ressources communautaires et notre répertoire. En effet, nous avons environ 350 membres qui se dévouent pour offrir un soutien à ces personnes marginalisées. Lorsque nous accueillons une personne qui sort de prison, nous pouvons faire appel à des entreprises et à des organismes, ainsi qu'à des personnes de la communauté, pour lui offrir des services de mentorat, un stage ou un emploi. Cela permet donc à ces personnes de réintégrer la société et de pouvoir travailler et subvenir aux besoins de leur famille même si elles ont un casier judiciaire.

Voilà donc nos quatre piliers et la façon dont ils fonctionnent ensemble. Manifestement, lorsque nous accueillons des anciens prisonniers, nous utilisons différents éléments qui sont nécessaires pour leur offrir ce que nous appelons une approche plus holistique, afin de les appuyer et de les aider à se remettre sur pied. Ce réseau leur permet tout simplement d'avoir accès à un environnement et à des groupes différents, afin d'éviter qu'ils retournent dans le milieu qui leur a causé des ennuis au départ.

C'est notre objectif. DESTA existe réellement pour aider les gens à demeurer dans la communauté et pour leur donner une deuxième chance, une occasion de réintégrer la société. C'est ce que fait DESTA.

**Le président :** Merci.

**Will Prosper, DESTA Black Youth Network :** Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je travaille également pour DESTA. Je ferai mon possible pour vous livrer un exposé cohérent, car j'ai su très récemment que je participais à cette réunion. Je suis désolé si cela cause des difficultés.

J'ai été agent de la GRC pendant cinq ans au Manitoba, sur le territoire de la Première Nation Norway House. Pendant cette époque, j'ai observé de nombreuses personnes interagir avec le système carcéral, les services de police et tout le reste. Je fais également partie de la Ligue des droits et libertés, au Québec.

En ce moment, la plupart de mes travaux liés au renforcement des communautés s'effectuent à Hoodstock, un organisme d'incubation sociale, afin de trouver des solutions de rechange lorsque le système ne fonctionne pas. Cet organisme est établi à Montréal-Nord dans l'une des premières circonscriptions, non

Canada, with most of its population being of Asian, Black and Arabic descent. Lots of the population is living below poverty of course, and we are trying to combat that.

You have to understand that we are losing lots of our youth through the criminalization of our community. In 2015 a report came out of McGill University that established the primary reason for the bigger presence of police officers in cities all over Canada had nothing to do with the level of criminality but only to do with the number of people who are racialized and from First Nations.

If you have lots of racial profiling, just like you have in Toronto we had a situation also where our youths were racially profiled more often than anybody else actually. It was in Montreal North where the level rose by 126 per cent after the establishment of the anti-gang squad called Eclipse in Montreal. We had a police databank of 500 people in 2007-2008 associated with gang members. After they established this group called L'Escouade Eclipse, it rose to 8,867 persons in two years.

This increase in numbers is catastrophic for our community because it's a lack of access to jobs like being a police officer, working at customs or working in different airports because they won't have security clearance. Especially when investigating to become a police officer or any of these jobs, you have to give references. If I use Pharaoh as a reference, I don't even know if he's part of the databank associated with gang members.

Chances are more likely that I won't even get that job, so I won't be there and working in the penitentiary afterward. If I'm not working in a penitentiary, you're avoiding having people of Black descent or Afro-Canadians working there who are more sensitized to the cause of Black people being incarcerated.

You probably know about the report of the Correctional Officer Howard Sapers. The number of people being arrested from the Black communities in the past 10 years has increased by 70 per cent. I believe for First Nations it was 35 per cent. Although the crime rate for the past 30 years has always decreased, we are seeing an increase of people from our community being incarcerated. Therefore, it's the problem of the jail. We need to treat them before they get in jail because the situation right now it's catastrophic for many communities and it feels like a colonization, especially for the First Nations and for the Black youths growing up in our neighbourhoods.

If you fight the real issues, it's mostly public health issues and the fight against poverty. If we start taking a look at that, we will be diminishing the prison population. That's what we should be looking at.

seulement de Montréal et du Québec, mais de l'ensemble du Canada, dont la population est en majorité composée de gens de descendance asiatique, noire et arabe. Évidemment, une grande partie de cette population vit sous le seuil de pauvreté, et nous tentons de résoudre cette situation.

Vous devez comprendre que nous perdons un grand nombre de nos jeunes à cause de la criminalisation de notre communauté. En 2015, l'Université McGill a publié un rapport qui indique que la cause principale de la présence accrue des policiers dans certaines villes du Canada n'était pas du tout liée au taux de criminalité, mais seulement au nombre de personnes racialisées et de membres des Premières Nations.

S'il y a beaucoup de profilage racial, tout comme à Toronto, nos jeunes sont également visés par le profilage racial plus souvent que tous les autres. À Montréal-Nord, ce taux a augmenté de 126 p. 100 après la création de l'escouade antigang appelée Éclipse, à Montréal. En 2007-2008, une base de données policière contenait le nom de 500 personnes qu'on associait à un gang. Après la création du groupe appelé l'escouade Éclipse, ce nombre a augmenté à 8 867 personnes en deux ans.

Cette augmentation est catastrophique pour les gens de notre communauté, car cela signifie qu'ils ne peuvent pas avoir accès à des emplois dans les services de police, les services de douane ou les aéroports puisqu'ils ne peuvent pas obtenir une attestation de sécurité. Il faut aussi fournir des références, surtout lorsqu'on tente de devenir policier ou d'occuper un emploi similaire. Si j'utilise Pharaoh comme référence, je ne sais même pas s'il fait partie de la base de données des personnes associées à un gang.

Il est plus probable que je n'obtienne pas cet emploi, et je ne travaillerai donc pas dans un pénitencier. Si des gens comme moi ne peuvent pas travailler dans un pénitencier, on se prive de la présence d'employés de descendance noire ou d'employés afro-canadiens plus sensibilisés à la cause des prisonniers noirs.

Vous connaissez probablement le rapport de l'agent correctionnel Howard Sapers. Le nombre d'arrestations de personnes appartenant aux communautés noires a augmenté de 70 p. 100 au cours des 10 dernières années. Je crois que cette augmentation est de l'ordre de 35 p. 100 pour les membres des Premières Nations. Même si le taux de criminalité a diminué de façon constante au cours des 30 dernières années, de plus en plus de membres de notre communauté sont incarcérés. Cela devient donc le problème des prisons. Nous devons traiter ces gens avant qu'ils se retrouvent en prison, car cette situation est catastrophique pour de nombreuses communautés et elle ressemble à la colonisation, surtout pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Noirs qui grandissent dans nos quartiers.

Si vous souhaitez vous attaquer aux vrais problèmes, il faut surtout viser les enjeux liés à la santé publique et à la pauvreté. En effet, si nous commençons à nous pencher sur ces enjeux, nous pourrions diminuer le nombre de personnes qui se retrouvent en prison. Cela devrait être notre objectif.

Just to give you a rough number, also, we are still going on a prison population that is increasing for the Blacks. It's doubling for women and it's only decreasing for White males. Everybody is doing the same amount of crime in whatever community, but the reality in Quebec is that if you're a Black person you're seven times more likely to be arrested for possession of marijuana. If you're more likely to be arrested, that means you're more likely to go to jail, of course. Once you are in the jail system in Quebec, they will place you. Depending on the neighbourhood that you're from, they'll associate you with being a gang member from the Blues or the Reds. Then they'll put you in a different jail cell within a population, even though you just have a street address and don't have anything to do with gang members. They'll associate with you with gang members. Chances are you end up developing a common ground. I shouldn't say common ground, but developing an education for the wrong reasons. That is going on right now in these prisons.

Also, another reality came out in a study about three months ago that told us Black people in Quebec jails right now, because of the question of gang members and stuff like that, are put in isolation for 23 hours to 24 hours more than anybody else in Quebec. There was an increase in past years because of that. That raises the question that lots of people before they come to jail, actually 12 to 25 per cent of the male population, have visited somebody for mental health issues. This means that lots of people being arrested right now have mental health issues. If you put them in isolation, it's just going to increase the health issues of the people who are in our jail system right now.

Lots of times we don't take into consideration the trouble, the physical difficulties that people get from being isolated for 23 or 24 hours a day. We held a press conference at Concordia University with somebody who suffered that for years. There were people in Canada who were put in isolation for four years and suffer from physical trauma from being in the jail cell.

The most obvious one is something we never thought about. If you're put in a small jail cell where you're close to the wall, you lose your vision and you have to use glasses. You're losing your physical capacity to see. If human beings read lots of books over and over, then they will be close sighted. I'm looking for the word in English.

**An Hon. Senator:** Nearsighted.

**Mr. Freeman:** Nearsighted, exactly. You also develop a problem with vision because you're living in a jail cell, incarcerated for a period of 23 hours a day.

I'm going all over the place because I didn't have time to prepare.

**The Chair:** You can slow down.

Pour vous donner un aperçu, le nombre de Noirs est toujours à la hausse dans la population carcérale. De plus, le nombre de femmes incarcérées a doublé. En fait, le nombre d'individus incarcérés diminue seulement dans le cas des hommes de race blanche. Tous ces gens commettent le même nombre de crimes dans toutes les collectivités, mais la réalité au Québec, c'est que si vous êtes Noir, vous êtes sept fois plus susceptible d'être arrêté pour possession de marijuana. Si vous êtes plus susceptible d'être arrêté, cela signifie évidemment que vous êtes plus susceptible de vous retrouver en prison. Une fois que vous êtes dans le système carcéral du Québec, on se charge de vous attribuer des liens. Selon votre quartier d'origine, on déterminera que vous êtes membre du gang des Blues ou des Reds. On vous assignera une cellule différente au sein d'une population, même si vous avez seulement une adresse et aucune affiliation avec un gang. On vous associera avec les membres d'un gang. Il est probable que vous trouviez ensuite un terrain d'entente. Je ne devrais pas dire un terrain d'entente, mais vous serez renseigné pour les mauvaises raisons. C'est ce qui se produit actuellement dans les prisons.

De plus, il y a trois mois, une étude a révélé qu'en raison de la question des gangs, et cetera, les Noirs actuellement incarcérés dans les prisons québécoises sont placés en isolement de 23 à 24 heures plus souvent que tous les autres au Québec. Ce nombre a augmenté au cours des dernières années pour cette raison. Cela soulève le fait que de nombreuses personnes — de 12 à 25 p. 100 de la population masculine — ont consulté pour des problèmes de santé mentale avant de se retrouver en prison. Cela signifie qu'un grand nombre de personnes qui sont arrêtées en ce moment souffrent de problèmes de santé mentale. Si vous les placez en isolement, vous ne ferez qu'accroître les problèmes de santé mentale dont souffrent les personnes qui se trouvent actuellement dans notre système carcéral.

Souvent, nous ne tenons pas compte des difficultés physiques dont souffrent les gens qui sont en isolement 23 ou 24 heures par jour. Nous avons organisé une conférence de presse à l'Université Concordia avec une personne qui avait subi ce traitement pendant des années. Au Canada, des gens ont été placés en isolement pendant quatre ans et souffrent maintenant de traumatismes physiques en raison de leur séjour dans une cellule de prison.

La conséquence la plus évidente est celle à laquelle nous n'avions jamais pensé. En effet, si vous enfermez une personne dans une petite cellule et qu'elle se trouve près du mur, elle perd sa vision et devra utiliser des lunettes. Elle perdra sa capacité physique de voir. Lorsqu'un humain lit de nombreux livres sans arrêt, il ne peut plus voir de loin. Je ne me souviens plus du mot pour décrire cela.

**Une voix :** Myope.

**M. Freeman :** Myope, c'est cela. Une personne qui vit dans une cellule de prison pendant 23 heures par jour développera aussi des problèmes de vision.

Je ne suis pas très cohérent, car je n'ai pas eu le temps de me préparer.

**Le président :** Vous pouvez ralentir.

**Mr. Freeman:** I speak very fast; I apologize for that.

**The Chair:** No, it's okay. We all speak fast.

**Mr. Freeman:** Exactly, so I'll try to go slower. I figured that lots of people speak in English so that's why I was trying to go faster. I apologize.

Also a Black person is more likely to be beaten by prison guards. It's the same for First Nations people. That came from Correctional Officer Howard Sapers' report in 2014, I believe.

Also, something we need to talk about is that right now the number of female prisoners has doubled over 10 years. I mentioned the 12.5 per cent who had visited people that were helping them with their mental health issues. For the women it was 25 per cent. This mean that many of them are not being treated for mental health issues, but they get arrested afterward. Of course it's just going to become worse and worse and worse.

Also in the jail system right now, something that we take into consideration is the trans population. When we put trans people in our jails, there is violence against them. They are being beaten up, or even death is more present for people from the trans community. We need to find a different place for people coming from the trans community.

Also, a question was raised by a Black Lives Matter group and the Montréal Noir group here in Quebec about the rape of women when they are being searched in their personal parts by the prison system. They feel like it's an ongoing rape that the government is encouraging. It is taking place, being paid for by us and being done by the government.

I'd like to mention another story. I am talking about the story of a person who didn't want to be identified. We talked to some youth in jail or the prison system in Quebec. One of them mentioned that he had some trouble with a street gang. He was living in their neighbourhood. These people wanted to actually hurt him pretty bad. When he went to jail he said, "I don't want to be put in this block." He didn't want to be threatened. This is just one example I'm going to give you. Then the prison guard said, "We're just going to put you in isolation because there's no other place to put you. If we put you in another block, you're going to face other people that might do the same thing."

He was placed in isolation, and after four weeks he said, "I've had enough; I can't go there anymore." He just decided to go over and take a risk, and he was beaten up pretty badly. He was in the infirmary for two weeks. After that they tried to put him in a

**M. Freeman :** Je parle très rapidement. Je suis désolé.

**Le président :** Il n'y a pas de problème. Nous parlons tous rapidement.

**M. Freeman :** Exactement. Je vais tenter de ralentir. J'ai présumé que de nombreuses personnes me comprenaient, et j'ai donc tenté de parler plus vite. Je suis désolé.

De plus, une personne noire est plus susceptible d'être battue par les gardiens de prison. C'est également le cas des membres des Premières Nations. Cette information se trouve dans le rapport de l'agent correctionnel Howard Sapers publié en 2014, je crois.

De plus, nous devons parler du fait que le nombre de femmes incarcérées a doublé au cours des 10 dernières années. J'ai mentionné que 12,5 p. 100 des gens avaient consulté pour recevoir de l'aide relativement à un problème de santé mentale. Dans le cas des femmes, cette proportion est de 25 p. 100. Cela signifie qu'un grand nombre d'entre elles ne reçoivent aucun traitement pour leurs problèmes de santé mentale, et qu'elles sont arrêtées par la suite. Manifestement, la situation ne fera que s'aggraver.

Aussi, en ce moment, dans le système carcéral, il faut tenir compte de la population des personnes transgenres. En effet, lorsqu'on emprisonne des personnes transgenres, elles sont victimes de violence. Elles sont battues et le taux de mortalité est plus élevé chez les personnes de la communauté transgenre. Nous devons donc trouver un endroit différent pour ces personnes.

De plus, un groupe du mouvement Black Lives Matter et un groupe du mouvement Montréal Noir ont soulevé la question, au Québec, du viol dont sont victimes les femmes incarcérées qui subissent des fouilles jusque dans leurs parties intimes. Elles ont l'impression qu'il s'agit d'un viol continué encouragé par le gouvernement. Cela se produit, le gouvernement l'autorise et nous payons pour cela.

J'aimerais mentionner une autre histoire, celle d'une personne qui ne veut pas être identifiée. Nous avons parlé à quelques jeunes dans le système carcéral du Québec. L'un d'entre eux a mentionné qu'il avait eu des problèmes avec un gang de rue. Il vivait dans le quartier de ce gang. Les membres de ce gang voulaient le blesser gravement. Lorsqu'il a été emprisonné, il a déclaré qu'il voulait être emprisonné dans un bloc de cellules différent. Il ne voulait pas faire l'objet de menaces. C'est seulement un exemple que je vous donne. Le gardien de prison lui a répondu qu'on allait tout simplement le placer en isolement, car il n'y avait aucun autre endroit. Il lui a dit que s'il voulait être placé dans un autre bloc de cellules, il allait être confronté à d'autres gens qui pourraient faire la même chose.

Il a été placé en isolement, et après quatre semaines, il a déclaré qu'il en avait assez et qu'il ne voulait plus y aller. Il a décidé de prendre le risque d'être placé dans le bloc de cellules en question, et il a été sévèrement battu. Il a passé deux semaines à l'infirmerie.

different place, but they didn't have enough room to put him in a different place. That was taking place in the Donnacona prison.

Instead of investing in building concrete prisons, we have to take a look at what's going on in Norway and Sweden, where people are actually living in cabins. There are fewer security guards. It's very much healthier for the prison population. They have a lower level of recidivism. They manage to have a lower level because obviously people are more connected to nature than they are to a concrete block.

It's cheaper to have these different prisons. Right now we are investing, I believe, \$127,000 per inmate at the federal level. It has topped at \$210,000 for a woman in a jail cell. If we take these numbers down, we could really help these people, not to fight but to reintegrate into society.

This could be two, three or four jobs for our community. These jobs are very necessary to help everybody in the community. We will have less crime, instead of putting people in the concrete jungles that is jail right now. We need to find an alternative style.

Also in Sweden they do something that is really interesting. They have a mandatory psychological assessment, mental health assessment. They've detected that lots of people who were incarcerated had ADHD. Once their ADHD was regulated, they were less likely to commit crimes. They are really looking at what they might have in mental health issues.

This is very sensible. I'm not saying that we need to be pushing pills, but it's something we really need to be looking at to make sure that we find an alternative for what we have right now. Right now 75 per cent of the people being incarcerated in Canada are being incarcerated for soft crimes. This means it is cases of fraud, breach of probation and damage to property, but it's not the rapist everybody is afraid of. If we are incarcerating people for these minor crimes, I don't know how effective we can be as a society. It's actually the opposite. These people should be in the population, instead of spending this amount of money trying to find alternate ways to incarcerate them.

My last point is on babies being born in jail and mothers having the right to raise their children in jail. I believe a couple of years ago it was cut down by the Conservatives. The age of the babies that were able to be in jail went from four to two years. That helps mothers and children a great deal to create a strong bond. Having babies growing up in jail creates a strong bond with their parents, and not a jail that is a concrete jungle.

That is the end of this long presentation. I apologize, but there are many things to say about the prison system right now. Thank you very much.

Ensuite, on a tenté de le placer dans un endroit différent, mais il n'y avait pas suffisamment de place. Cela s'est produit dans la prison de Donnacona.

Plutôt que d'investir dans la construction de prisons de béton, il faudrait regarder ce qui se passe en Norvège et en Suède, où les gens vivent dans des pavillons. Il y a moins de gardiens de sécurité. C'est beaucoup plus sain pour la population carcérale. Le taux de récidive est moins élevé, parce qu'évidemment, les gens se sentent plus proches de la nature que d'un bloc de béton.

Ces prisons coûtent moins cher. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral investit 127 000 \$ par prisonnier, je crois. Ce montant atteint 210 000 \$ pour les femmes en prison. En réduisant ces coûts, on pourrait vraiment aider ces gens non pas à se battre, mais bien à réintégrer la société.

Cela peut vouloir dire deux, trois ou quatre emplois pour notre collectivité. Ces emplois sont nécessaires pour aider tous les membres de la collectivité. Le taux de criminalité sera moins élevé et on ne placera plus les gens dans cette jungle de béton qu'est la prison. Il faut trouver une autre façon de faire.

De plus, la Suède fait quelque chose de très intéressant : on procède à une évaluation psychologique — une évaluation de la santé mentale — obligatoire. On a constaté qu'un nombre important de personnes incarcérées vivaient avec un TDAH. Une fois celui-ci contrôlé, elles étaient beaucoup moins susceptibles de commettre un crime. On s'assure de détecter les problèmes de santé mentale.

C'est un sujet très délicat. Je ne dis pas qu'il faut donner des pilules à tous les prisonniers, mais nous devrions étudier la question afin de trouver une solution de rechange. À l'heure actuelle, 75 p. 100 des personnes incarcérées au Canada ont commis des crimes mineurs. On parle de cas de fraude, de manquement aux conditions de la probation ou de dommages matériels, mais ces gens ne sont pas les violeurs dont tout le monde a peur. Je ne crois pas que notre société puisse être efficace si elle incarcère les gens qui commettent ces crimes mineurs. On crée plutôt l'effet contraire. Au lieu de dépenser de l'argent pour trouver d'autres façons d'incarcérer ces personnes, il faudrait trouver un moyen de les garder en dehors des prisons.

Mon dernier point a trait aux bébés qui naissent en prison et au droit de la mère d'élever son enfant en prison. Je crois que les conservateurs ont fait passer de quatre à deux ans l'âge maximal des bébés pouvant rester dans la prison avec leur mère. Le temps que passent la mère et l'enfant ensemble les aident à créer des liens forts. Les enfants qui grandissent en prison forment des liens solides avec leurs parents, mais il ne faut pas qu'ils grandissent dans une jungle de béton.

Voilà qui met fin à ma longue déclaration. Vous m'excuserez, mais il y a beaucoup à dire au sujet du système carcéral d'aujourd'hui. Merci beaucoup.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Prosper. You said a lot of interesting things. We actually are going to try to take a look at the models in Norway, Sweden and Scotland as well.

We will hear next from Ruth Gagnon from the Elizabeth Fry Society. Welcome.

[Translation]

**Ruth Gagnon, Director General, Elizabeth Fry Society of Quebec:** Thank you. First I would like to thank you for this invitation.

I am here to share a few thoughts with you about women in the penal and correctional system. The mission of the Elizabeth Fry Society of Quebec is to support female offenders, exclusively. We have been helping them to reintegrate the community for 40 years. Our thoughts on the penal system are coloured by our experience and the reality and needs of the women we have helped for several decades.

To understand their situation and the issues they must face, we have to take into account the fact that women are a minority group within the penal system. History teaches us that women have always been the victims of systemic discrimination. Before anything else, everything has always been developed and thought of according to male reality. As a minority in the correctional universe, women are grappling with correctional culture and practices inherited from the male universe and the needs of the male clientele.

In Canada, between 85 per cent and 90 per cent of the population in penitentiaries or provincial prisons is male. For instance, women have inherited infrastructures with overly strict security that do not align with their needs, and are often very remote from their places of origin. Still today, they are incarcerated in facilities that can be thousands of kilometres from their homes and families.

There is only one women's prison per region in Canada. Many women serving provincial sentences are imprisoned in facilities for men that have higher security than the risk they represent would warrant, depriving them of establishments and programs that would be better adapted to their needs.

Some progress was made in the beginning of the 1990s when facilities for women were built by the federal government. Those facilities provided an incarceration model that was better adapted to women's needs, but their security level increased over the years, to the detriment of an innovative correctional approach that could have been developed.

It is difficult not to mention the impact of the Harper years, which hindered women's progress in the penal and correctional systems, and which were in part due to the increase in the number of women in prisons; there was an increase in minimum sentences;

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Prosper. Vous avez soulevé de nombreux points intéressants. Nous souhaitons examiner les modèles de la Norvège, de la Suède et de l'Écosse.

Nous allons maintenant entendre Ruth Gagnon, de la Société Elizabeth Fry. Bienvenue, madame.

[Français]

**Ruth Gagnon, directrice générale, Société Elizabeth Fry du Québec :** Merci. Je tiens d'abord à vous remercier pour l'invitation.

Je viens partager avec vous quelques éléments de réflexion sur les femmes dans le système pénal et correctionnel. La Société Elizabeth Fry du Québec a pour mission d'intervenir exclusivement auprès des femmes judiciairisées. Nous les aidons dans le cadre de leur intégration dans la communauté depuis 40 ans. Notre réflexion sur le système pénal est teintée de notre expérience et de la réalité et des besoins des femmes que nous avons aidées depuis plusieurs décennies.

Pour comprendre leur situation et les enjeux auxquels elles doivent faire face, nous devons tenir compte du fait que les femmes représentent d'abord un groupe minoritaire au sein du système pénal. L'histoire nous enseigne que les femmes ont toujours été victimes de discrimination systémique. Avant toute chose, tout a été pensé et élaboré en fonction de la réalité masculine. Minoritaires dans l'univers carcéral, les femmes sont aux prises avec une culture et des pratiques correctionnelles héritées de l'univers masculin et les besoins de la clientèle masculine.

Au Canada, entre 85 et 90 p. 100 de la population séjournant dans un pénitencier ou dans une prison provinciale est masculine. Par exemple, les femmes ont hérité d'infrastructures trop sécuritaires pour leurs besoins et souvent très éloignées de leur milieu d'origine. Elles doivent encore aujourd'hui être incarcérées dans des établissements à des milliers de kilomètres de leur résidence et de leur famille.

Il n'existe qu'un pénitencier pour femmes par région au Canada. De nombreuses femmes sous sentence provinciale sont emprisonnées dans les établissements pour hommes trop sécuritaires en fonction du risque qu'elles représentent, les privant d'infrastructures et de programmes mieux adaptés à leurs besoins.

Nous avons connu une certaine avancée avec la construction des établissements pour femmes par le gouvernement fédéral au début des années 1990. Ces établissements ont offert aux femmes un modèle d'incarcération plus adapté à leurs besoins, mais leur niveau de sécurité a augmenté au fil des années, au détriment d'une approche correctionnelle novatrice qui aurait pu se développer.

Il est difficile de ne pas souligner l'impact des années Harper qui ont nui à l'avancée des femmes dans le système correctionnel et pénal, et qui sont en partie la conséquence de l'augmentation de la présence des femmes en milieu carcéral : augmentation des

the creation of new offences; the abolition of conditional sentencing for certain offences; the advent of a correctional philosophy that favoured incarceration over parole; the repeal of the faint hope provision, which allowed a person who had been given a life sentence to ask the court for the authorization to request parole after 15 years; the mandatory remand to a maximum security facility for persons beginning a life sentence, even if they were rated for a medium or minimum security facility. Those are only a few examples of a decade of correctional policies based on an approach that emphasized security and punishment.

These paradigm shifts had an undeniable impact on the penal culture in women's facilities, where static security became more and more important, to the detriment of a mode based on dynamic security.

Women's prisons were not spared. Unnecessary security regulations were also imposed on them. And so in Quebec we inherited an expansion of the maximum security sector we did not need, in my humble opinion, an expense of several million dollars that could have been invested in services for women.

When you examine the situation of women in the penal system, you quickly understand that poverty remains the principal cause of female criminality. Here as elsewhere, we criminalize human misery. Whenever I visit a women's prison, I note the same thing: 85 per cent of incarcerated women have lived in extreme poverty. Poverty is fertile ground for the growth of social problems, and among incarcerated women the diversity of problems is important, as they are numerous and complex.

It must be recognized that incarceration has impacts on children and women, who lose their homes and their possessions. When they are released they have trouble finding jobs or a place to live. Those are only some of the consequences of incarceration.

Canada ranks fifth, as compared to European countries, regarding incarceration levels. It ranks higher than many countries on the European continent with comparable socioeconomic development.

Quebec is the province with the lowest parole rate. It has to be admitted; we incarcerate a lot, and yet paradoxically the crime rate is declining.

However, I want to emphasize that women serving federal sentences have had increased access to parole over the past few months. I can only emphasize the positive impact of this practice put in place by Correctional Service Canada, the Quebec Region Correctional Service and the Parole Board of Canada.

This important community reference, which has only existed for a few months, must be accompanied by the development of resources that can receive women when they leave prison. Certain

peines minimales; création de nouvelles infractions; abolition du sursis pour certaines infractions; mise en place d'une philosophie correctionnelle qui a privilégié l'incarcération au détriment du processus de libération conditionnelle; abolition de la loi de la dernière chance permettant à une personne ayant reçu une sentence à vie de demander au tribunal l'autorisation de postuler pour une demande de libération conditionnelle après 15 ans d'incarcération; obligation des personnes débutant une sentence à vie à séjourner dans une unité à sécurité maximale malgré une cote de sécurité moyenne ou minimale. Ce ne sont que quelques exemples d'une décennie de politiques correctionnelles axées sur une approche sécuritaire et punitive.

Ces changements de paradigmes ont eu un impact indéniable sur la culture carcérale des établissements pour femmes où la sécurité statique a pris de plus en plus de place au détriment d'un modèle axé sur la sécurité dynamique.

Les pénitenciers pour femmes n'ont pas été épargnés. Ils se sont vu imposer aussi des règles sécuritaires qui ne sont pas nécessaires. Ainsi, au Québec, nous avons hérité d'un agrandissement du secteur à sécurité maximale dont nous n'avons pas besoin, à mon humble avis, une dépense de plusieurs millions de dollars qui auraient pu être investis dans les services aux femmes.

Lorsqu'on s'intéresse à la situation des femmes dans le système pénal, on comprend rapidement que la pauvreté demeure la principale cause de la criminalité féminine. Ici, comme ailleurs, nous judiciarisons la misère humaine. Chaque fois que je visite une prison pour femmes, je fais le même constat : 85 p. 100 des femmes incarcérées ont vécu dans une grande pauvreté. La pauvreté est un terrain fertile à la croissance des problèmes sociaux et, chez les femmes incarcérées, la diversité de leurs problèmes est importante, car ils sont nombreux et complexes.

Il faut admettre que l'incarcération a des impacts sur les enfants et les femmes, qui perdent leur logement et leurs biens. À leur sortie, elles ont de la difficulté à se trouver un emploi ou un logement. Ce ne sont que quelques-unes des conséquences de l'incarcération.

Le Canada occupe le cinquième rang par rapport aux pays d'Europe pour son taux d'incarcération. Il est de beaucoup supérieur à de nombreux pays du continent européen ayant un développement socioéconomique comparable.

Le Québec est la province ayant le moins recours à la libération conditionnelle. Il faut l'admettre : on incarcère beaucoup et, paradoxalement, le taux de criminalité est en baisse.

Cependant, je tiens à souligner que les femmes sous sentence fédérale depuis quelques mois ont de plus en plus accès à la libération conditionnelle. Je ne peux que souligner l'impact positif de cette pratique mise en place par Service correctionnel Canada, le service correctionnel de la région du Québec et la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Cette référence importante au sein de la communauté, qui existe depuis seulement quelques mois, doit être accompagnée d'un développement de ressources pouvant accueillir les femmes à

regions or provinces have a shortage of local resources, which forces women to live in men's centres or to begin their social reintegration far from their places of origin.

In addition, there are few services for aboriginal and Inuit women that are adapted to their needs, both in urban environments and in their communities. The needs are great.

The bottlenecks in the court system, the overrepresentation of aboriginal and Inuit persons in prisons, the criminalization of homeless persons and individuals suffering from mental health issues, and the increase in the criminalization and imprisonment of women should be a warning that forces us to reflect and begin a discussion on our penal and correctional systems.

In a context of budget cuts, where imprisonment is the most costly and less effective measure to resolve the problems of persons experiencing severe social issues, I invite you to reflect on the following question: why does prison occupy such an important place in our society? Canada and its provinces could shift to a community focus and develop an effective policy of alternative measures, making imprisonment a real measure of last resort.

Such an important shift in our penal philosophy will not be achieved without the political will to bring it about, and a government committed to deconstructing the myth that prison is the only valid way to render justice and guarantee the security we expect from our governments.

In the meantime, we continue to invest large sums in the prison environment, to the detriment of our need for education, health care, affordable housing and support for low-income elderly people.

Thank you for your attention.

[English]

**The Chair:** Thank you very much. We have questions and we have some time for discussion. It's very important testimony for this committee.

Senator McPhedran, would you like to start?

**Senator McPhedran:** I would like to direct my first question to Ms. Parisé and Ms. Parent, if I may, about what you're seeing with domestic violence in families.

One of the things we have noticed in our tour was that a number of the male prisoners we met had a history of domestic violence. I think it's fair to say that we heard genuine regret, but an acknowledgment that this was an issue.

In order to have families move to a better place together, I'm wondering if you have a program or a policy or anything you'd like to share with us about that. How do you respond to

leur sortie de prison. À ce titre, certaines régions ou provinces font face à des pénuries de ressources locales, ce qui oblige les femmes à séjourner dans des centres pour hommes ou à entreprendre une réintégration sociale loin de leur milieu d'origine.

De plus, les femmes autochtones et inuites ont peu de services adaptés à leurs besoins au sein de la communauté, tant en milieu urbain qu'au sein de leur collectivité. Les besoins sont importants.

L'engorgement des tribunaux, la surreprésentation des Autochtones et des Inuits dans les prisons, la judiciarisation des personnes itinérantes et des personnes souffrant de santé mentale et la croissance continue de la judiciarisation et de l'emprisonnement des femmes devraient nous alerter, nous imposer une réflexion et nous permettre d'amorcer une discussion sur notre système pénal et correctionnel.

Dans un contexte de compressions budgétaires, où l'emprisonnement est la mesure la plus coûteuse et la moins efficace pour résoudre les problèmes des personnes ayant de graves problèmes sociaux, je vous invite à poser la question suivante : pourquoi la prison occupe-t-elle une place aussi importante dans notre société? Le Canada et ses provinces pourraient prendre un virage communautaire et se doter d'une réelle politique de mesures de rechange à l'incarcération faisant de l'emprisonnement une vraie mesure de dernier recours.

Cependant, un changement aussi important de philosophie pénale ne pourrait s'actualiser sans une volonté politique et gouvernementale engagée à déconstruire le mythe que la prison est le seul moyen valable pour établir la justice et nous garantir la sécurité à laquelle nous nous attendons de nos gouvernements.

En attendant, nous continuons à investir des sommes importantes dans le milieu carcéral au détriment de nos besoins en matière d'éducation, de santé, de logements à prix modique et de prise en charge de nos personnes âgées à faibles revenus.

Merci de votre attention.

[Traduction]

**Le président :** Merci beaucoup. Nous voulons vous poser des questions et discuter avec vous. Vos témoignages sont très importants pour le comité.

Sénatrice McPhedran, voulez-vous commencer?

**La sénatrice McPhedran :** J'aimerais poser une première question à Mme Parisé et à Mme Parent, si vous me le permettez, au sujet de la violence au sein des familles.

L'une des choses que nous avons constatées pendant notre visite, c'est que plusieurs hommes avaient des antécédents de violence familiale. Je crois qu'il est juste de dire que ces prisonniers regrettaient sincèrement ce qui s'était passé, mais il faut reconnaître que c'est un problème.

Avez-vous un programme ou une politique qui aide les familles à progresser ensemble? Comment intervenez-vous dans les cas de violence familiale? Nous savons qu'elle a une incidence très grave

situations where there is domestic violence, which of course we know impacts very seriously not only on the mother and the family but also on the children?

[Translation]

**Ms. Parisé:** In fact, we have discussion groups that allow everyone undergoing such difficulties to talk about them. We do not provide direct assistance to inmates or those who have committed violent acts. We help women who were victims of family violence. Thanks to discussion groups and writing workshops, they have an opportunity to share their problems. So that is really what we do. We also want to offer conferences on family violence.

Relais Famille does not yet have programs on family violence at this time. The discussion groups allow people to share. We can meet them individually to listen and provide advice, but as for specific programs —

**Ms. Parent:** But we direct —

**Ms. Parisé:** We direct them, exactly, that's it. There are programs or organizations that specialize in family violence. We can provide their number, and provide advice —

**Ms. Parent:** If we can't provide a service, we never leave a family or individual without an answer. We direct them to places or organizations that can help them. We don't deal with everything, for instance family violence. People come to share their experiences with others. We are there to listen, to communicate with them, to help them get through these painful moments. If we don't have the resources to help them, we direct them to other organizations or specialized centres that do. Thank you.

[English]

**Senator Pate:** Thank you all very much for being here. I would like to ask each of you to identify what you would see as the top three human rights issues for your organizations so that they could help inform the issues we are looking at. You may have covered them, but there were many more than three issues. I'm not trying to falsely limit, but one of the things we're trying to do is look at interim recommendations as well as some longer term recommendations.

As well, which sections of the Corrections and Conditional Release Act are you using to help get people out? In particular, if you look at section 29, it allows you to take people out for health reasons. Section 81 allows people to serve their sentence in the community, and section 84 allows you to be paroled into the community.

They're specifically focused on indigenous prisoners, but the legislative intent was to look at other groups of prisoners. It could be for African Nova Scotians or African Canadians. It could be

non seulement sur la mère et la famille, mais aussi sur les enfants.

[Français]

**Mme Parisé :** En fait, nous avons des groupes de discussion qui permettent à toutes les personnes qui vivent une telle épreuve d'en parler. Bien entendu, nous n'aidons pas directement les personnes incarcérées ou celles qui ont commis un acte de violence. Nous aidons les femmes qui ont vécu la violence conjugale. Grâce aux groupes de discussion et aux ateliers d'écriture, elles ont l'occasion de partager leurs problèmes. Donc, c'est vraiment ça. Il y a aussi les conférences sur la violence conjugale qu'on veut offrir.

Relais Famille n'a pas encore de programmes sur la violence conjugale en ce moment. Les groupes de discussions permettent aux personnes de partager ensemble. Nous pouvons les rencontrer individuellement pour les écouter et leur apporter des conseils, mais des programmes précis...

**Mme Parent :** Mais on dirige...

**Mme Parisé :** On les dirige, exactement, c'est ça. Il y a des programmes ou des organismes spécialisés en violence conjugale. On peut leur donner leur numéro puis leur conseiller...

**Mme Parent :** Si nous ne sommes pas capables d'offrir le service, on ne laissera jamais une famille ou une personne sans réponse. On va les diriger vers les endroits ou organismes qui pourront les aider. On ne touche pas vraiment à tout, comme la violence conjugale. On a des gens qui viennent pour échanger avec d'autres personnes. On est là pour les écouter, pour communiquer avec eux, pour les aider à traverser ces moments pénibles. Si on n'a pas les ressources pour les aider, on les dirige vers d'autres organismes ou des centres spécialisés pour les aider. Merci.

[Traduction]

**La sénatrice Pate :** Je remercie tous les témoins de leur présence ici aujourd'hui. Je demanderais à chacun d'entre vous de nous dire quels sont les trois principaux enjeux en matière de droits de la personne au sein de votre organisation, afin d'orienter notre étude. Vous en avez peut-être parlé, et il y a beaucoup plus que trois enjeux. Je ne veux pas vous restreindre, mais nous tentons d'établir des recommandations provisoires et des recommandations à long terme.

Aussi, j'aimerais que vous nous parliez des articles de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition que vous utilisez pour aider les gens à sortir de prison. De façon particulière, l'article 29 vous permet de libérer une personne sous caution pour des raisons de santé. L'article 81 permet aux gens de purger leur peine dans la collectivité et l'article 84 permet de libérer les détenus au sein de la collectivité.

Ils visent les prisonniers autochtones, mais l'intention du législateur était de tenir compte d'autres groupes de prisonniers. On peut penser aux Afro-Néo-Écossais ou aux Afro-Canadiens.

looking at trans people. It could be looking at other groups where communities could sponsor people into their communities to serve their sentence and/or be conditionally released.

Who wants to start?

**Mr. Freeman:** I want to reiterate, to make sure I got the question. What are the top three problems?

**Senator Pate:** In particular, human rights issues. The second question is whether you've looked at using those particular provisions.

**Mr. Freeman:** In our case with the inmates we visit or we receive calls from, we have a huge language issue in Quebec. We have the incarceration of anglophone Black youth who are inside. They're receiving French documentation from their parole officers.

Again, I'm talking specifically for the demographic I'm serving. We find it's a lot harder to get parole for our people because there's a certain stigma. It's like they have to overachieve to be able to prove they have been rehabilitated. We find that our people constantly have to jump through hoops to convince parole officers they are ready to be reintegrated into society.

Another issue that we're having is when being released, they are being placed into unfavourable halfway homes when they have to go into them. Again, it stems from language and it stems from their parole officers not properly advocating for them. I would say those are our top three.

The second part of the question was?

**Senator Pate:** Would it be fair to paraphrase in particular your second one as really the systemic bias of the classification system, programming system and paroling system?

**Mr. Freeman:** Exactly.

**Senator Pate:** Tie in the three in terms of human rights issues.

**Mr. Freeman:** Yes.

**Senator Pate:** Ten the second part was that in the Corrections and Conditional Release Act right now there are provisions that allow for prisoners to be taken out of the prisons for certain reasons.

Section 29 is for health reasons. It's usually used for physical health, but it could also be used for mental health reasons.

Section 81 allows prisoners to actually be effectively imprisoned in the community if they're sponsored by an organization, an indigenous organization or Black organization that could provide the kind of support and supervision that's required.

On peut penser aux personnes transgenres ou à d'autres groupes qui pourraient purger leur peine dans la collectivité ou être libérés sous condition.

Qui veut commencer?

**M. Freeman :** Je veux être certain d'avoir bien compris la question. Vous voulez qu'on vous parle de nos trois principaux problèmes?

**La sénatrice Pate :** Des enjeux relatifs aux droits de la personne. Ensuite, j'aimerais savoir si vous avez songé à utiliser ces dispositions particulières.

**M. Freeman :** Comme nous sommes au Québec, la langue est un enjeu important pour les prisonniers à qui l'on rend visite ou qui nous appellent. On emprisonne de jeunes noirs anglophones, mais leurs agents de libération conditionnelle leur remettent de la documentation en français.

Je souligne que je parle uniquement de la région dans laquelle je travaille. Nous avons beaucoup de difficulté à trouver des agents de libération conditionnelle pour les personnes que nous aidons parce qu'il y a une certaine stigmatisation à leur égard. Il semble qu'elles doivent dépasser les objectifs établis pour prouver qu'elles se sont rétablies, qu'elles doivent faire l'impossible pour convaincre les agents de libération conditionnelle qu'elles sont prêtes à réintégrer la société.

Aussi, lorsque ces personnes sont libérées, on les place dans des maisons de transition qui ne sont pas adaptées à leurs besoins. Elles sont obligées d'y aller. Encore une fois, c'est un problème de langue et leurs agents de libération conditionnelle ne défendent pas leurs intérêts de manière appropriée. Je dirais que ce sont nos trois principaux problèmes.

Quelle était la deuxième partie de votre question?

**La sénatrice Pate :** Serait-il juste de paraphraser le tout — et surtout le deuxième problème — en disant que le système de classification, les programmes et le système de libération conditionnelle sont biaisés?

**M. Freeman :** Tout à fait.

**La sénatrice Pate :** Les trois problèmes ont trait aux droits de la personne.

**M. Freeman :** Oui.

**La sénatrice Pate :** Ensuite, dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous caution, certaines dispositions permettent de libérer les prisonniers pour certaines raisons.

L'article 29 vise des raisons de santé. On l'utilise habituellement pour des problèmes de santé physique, mais on pourrait aussi l'utiliser pour des problèmes de santé mentale.

L'article 81 permet aux prisonniers de purger leur peine dans la collectivité s'ils sont parrainés par une organisation — une organisation autochtone ou une organisation noire — qui peut offrir le soutien et la supervision nécessaires.

Section 84 allows people to be paroled into the community. Right now they tend to be used as institutional examples as far as we know, but if you've seen other examples, if you've tried to advocate for other ways, or if you have ideas about how that could be done, we'd be interested.

**Mr. Freeman:** We haven't implemented any of them. We have a pretty hard time when it comes to bridging with institutions. It's very hard to get the suggestions in, so right now we pretty much work with what we can get.

A lot of times it's the inmates themselves that are reaching out to us. It's not the parole officers; it's not the prosecutors. It's like pulling teeth to be able to get in and to implement any kind of change, especially because we're more recognized as an anglophone organization, although we're bilingual. Because the population we serve is primarily anglophone and who we're dealing with is primarily francophone, we don't get the time of day. It's really hard. We can't implement any of these right now.

**Senator Pate:** Access to prisoners is also an issue for you in terms of getting into the prisons.

**Mr. Freeman:** Big time, yes.

**The Chair:** Isabelle or Kim?

[Translation]

**Ms. Parisé:** I realized that there are a lot of problems with providing information to the family members of the incarcerated person, whether it is their mother or spouse, when they need answers to their questions. If they call the penitentiaries, they automatically are denied information, even if they are asking about a member of their family, such as their son or spouse. I believe this creates a feeling of powerlessness which breaks down the relationship that can exist between the two. As we mentioned a bit earlier, concerning reintegration into society, it is crucial that the family be involved to encourage successful reintegration.

When family members do not obtain any answers, this creates a distance between them. They say that they cannot even obtain information on the personal effects they have the right to bring to their son or other relative. This creates a distance. In my opinion, that is the main problem for our organization.

**Ms. Gagnon:** It is obvious; the fewer women there are in jail, the better that will be. Access to parole remains an important priority for the female clientele.

Unfortunately, incarcerated women in Quebec have very few opportunities to benefit from measures to prepare them for parole, such as escorted or unescorted temporary absences. That activity remains very underused.

L'article 84 permet aux gens d'être libérés au sein de la collectivité. À l'heure actuelle, on semble l'utiliser dans des cas institutionnels, mais nous aimerions entendre d'autres exemples. Avez-vous des idées quant à d'autres façons de faire?

**M. Freeman :** Nous n'avons pas eu recours à ces articles. Nous avons beaucoup de difficulté à faire le pont avec les institutions. Il est très difficile de faire des suggestions alors pour le moment, nous travaillons avec ce que nous avons.

Souvent, ce sont les prisonniers eux-mêmes qui communiquent avec nous. Ce ne sont pas les agents de libération conditionnelle ni les procureurs. Il est très difficile d'entrer dans le système et de tenter d'apporter des changements, surtout parce que nous sommes perçus comme étant une organisation anglophone, alors que nous sommes bilingues. Comme la population que nous aidons est principalement anglophone et que les intervenants du système sont principalement francophones, on ne nous dit rien. C'est très difficile. On ne peut mettre quoi que ce soit en œuvre pour le moment.

**La sénatrice Pate :** L'accès aux prisonniers est aussi un problème pour vous. Vous avez de la difficulté à entrer dans les prisons.

**M. Freeman :** Oui, c'est très difficile.

**Le président :** Isabelle ou Kim?

[Français]

**Mme Parisé :** Donc, je me suis rendu compte qu'il y a beaucoup de problèmes au niveau de la diffusion d'information auprès des membres de la famille de la personne incarcérée, que ce soit la mère, la conjointe, lorsqu'il s'agit d'obtenir des réponses à leurs questions. Quand ils appellent dans les pénitenciers, ils se font refuser automatiquement toute information, même si c'est un membre de leur famille, que ce soit leur fils ou leur conjoint. Cela a créé, je crois, un sentiment d'impuissance, ce qui brise un peu la relation qu'il peut y avoir entre les deux. Comme on l'a mentionné un peu plus tôt en matière de réinsertion sociale, il est primordial que la famille soit impliquée pour favoriser la réinsertion de façon positive.

Lorsqu'ils n'obtiennent pas de réponse, cela crée un éloignement entre les deux. Ils disent qu'ils ne peuvent même pas obtenir de l'information sur les effets personnels qu'ils ont le droit d'apporter à leur fils ou quoi que ce soit. Cela crée un éloignement. À mon avis, c'est le principal problème au sein de notre organisme.

**Mme Gagnon :** C'est bien évident : moins il y a de femmes en prison, mieux ce sera. L'accès à la libération conditionnelle demeure une priorité importante pour la clientèle féminine.

Malheureusement, les femmes qui sont en établissement au Québec ont très peu d'occasions de bénéficier de mesures préparatoires à la libération conditionnelle à travers les permissions de sortie avec ou sans escorte. Cela demeure une activité qui est encore très peu utilisée.

Multilevel facilities are the problem. In Quebec there is no real minimum security sector or establishment. The women who are incarcerated in a minimum security facility in Joliette are really in a medium security facility.

As I mentioned earlier, over the years there has been considerable expansion of the facilities. People are much more concerned with security than 20 years ago. The last 10 years played a large part in this.

When the women leave the facility to take part in a program on the outside, they have to go through strip searches that are neither necessary nor acceptable. If this type of search is a condition allowing them to leave the facility to attend a program on the outside, I think that this creates a serious obstacle. A lot of women will not go because they don't want to undergo this type of search.

As for preparing to leave prison by taking personal development programs, certain programs are interesting, but there is very little provided in the way of post-high school college or university courses. They cannot take online courses because they don't have access to the Internet in jail. So the possibility of preparing for training is very limited. They would have to leave the establishment and go to a vocational training school. Sentences are often too short and the programs that would allow them to leave are often cancelled at the last minute because of security issues.

Vocational training in penitentiaries is unfortunately not very well developed, and is still based on a traditional model. In fact, the sewing workshop is the most popular, and it is quite limited.

In conclusion, incarceration is a reality. Time spent in prison should be kept to a minimum, and the investment should be made in the community experience. Prisons are not open environments. They are closed. Prisons are very secure, but they prevent women from being able to leave. Access to parole is still the best thing for women. The work should be done in the community and be supported by the community. That is what we think.

[English]

**Mr. Prosper:** Just to answer that as well, of course the human rights breaches for us happen before the incarceration in the racial profiling that lots of our citizens are getting from our communities and the lack of help for poverty or too far to try to find employment. That's something that we don't see. Lots of our population is dropping out of school. There are not many policies to fight against that. If we could counter that, it would be excellent.

Le problème, ce sont les établissements à multiniveaux. Au Québec, on n'a pas d'établissement, de vrai secteur à sécurité minimale. Les femmes qui sont incarcérées dans un établissement à sécurité minimale, à Joliette, vivent en réalité dans un établissement à sécurité moyenne.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, au fil des ans, les établissements ont connu une croissance importante. Il y a beaucoup plus de préoccupations en matière de sécurité qu'il y a 20 ans. Les 10 dernières années ont été marquantes à ce chapitre.

Les femmes, quand elles sortent de l'établissement pour participer à un programme à l'extérieur de l'établissement, doivent subir des fouilles à nu, ce qui n'est ni nécessaire ni acceptable. Donc, si le processus de fouille est conditionnel à la sortie de l'établissement pour aller suivre un programme à l'extérieur, je crois que ça crée un préjudice important. Bon nombre de femmes y renoncent parce qu'elles ne veulent pas subir de fouille à nu.

En ce qui concerne la préparation à la sortie de prison par l'entremise des programmes de développement personnel, certains programmes sont intéressants, mais en ce qui a trait à la formation après les études secondaires, collégiales ou universitaires, il y a très peu de services. Elles ne peuvent suivre de formation à distance parce qu'elles n'ont pas accès à Internet dans les établissements. Les possibilités de préparation à une formation sont très limitées. Cela leur demanderait de sortir de l'établissement et d'aller dans une école de formation professionnelle. Les sentences sont souvent trop courtes et les programmes qui favorisent leur sortie sont souvent annulés à la dernière minute pour des questions de sécurité.

Alors, la formation professionnelle dans les établissements, malheureusement, est encore très peu développée et encore très axée sur un modèle traditionnel. En fait, ce qui marche le plus, c'est l'atelier de couture. Et c'est assez limité.

En conclusion, l'incarcération est une réalité. Le temps passé en prison devrait être le minimum possible et l'investissement devrait se faire en communauté. Les prisons ne sont pas des milieux ouverts. Ce sont des milieux fermés. Les prisons sont très sécuritaires, mais empêchent les femmes de pouvoir sortir. L'accès à la libération conditionnelle est encore la meilleure chose pour les femmes. Le travail doit se faire au sein de la communauté et être soutenu par la communauté. Voilà.

[Traduction]

**M. Prosper :** Pour répondre à votre question, bien sûr qu'il y a violation des droits de la personne avant l'incarcération, en raison du profilage racial dont sont victimes nombre des citoyens de nos collectivités et du manque d'aide pour lutter contre la pauvreté et favoriser le travail. C'est inexistant. De nombreux membres de notre communauté abandonnent leurs études. Il n'y a pas beaucoup de politiques pour lutter contre cela. Ce serait vraiment bien si l'on pouvait le faire.

In prison we have isolation, which we consider torture. We see that often. That was a huge part of my presentation. As well, overcrowded prisons are a huge issue. Lots of prisoners in Quebec are in overcrowded jail cells.

Also, when they're facing security guard brutality, there is a lack of services to denounce the attacks they're facing. Who are they going to call to complain about it? They face a lack of legal aid or assistance regarding the cases they're facing.

What we find also is that lots of prisoners, once they come out of jail and before they get in jail, we don't see progress in their education. We're asking why this aspect is not being treated correctly. Access to education is something that will help them progress in our communities. They're just facing exclusion, exclusion. Once they go in prison they're excluded from the education system. Once they go back with more severe conditions on their release, they're going to face another exclusion. It's just a combination of many exclusions that they're facing.

**Senator McPhedran:** There has been reference a number of times by different speakers about the social reintegration. When one reads about Quebec in the context of Canada, it's often cited as one of the better examples of social reintegration, including serving sentences in the community.

I'm wondering if each of you would care to comment on your assessment of serving sentences in the community as part of social reintegration.

**Mr. Freeman:** I could say from the sense of the Black community, I don't see it too much. What you said just now was almost surprising, actually.

[Translation]

**Ms. Gagnon:** I understand that in Quebec there are a lot of community organizations. I believe Quebec has about 4,000 community organizations, non-profit organizations that are involved in rehabilitation and the social reintegration of offenders. Yes, I must admit that there are a lot of community organizations in Quebec, which have a special feature that is important and which many other provinces do not have. Community organizations are included in the legislation on correctional services in Quebec. They are a part of that law. In Quebec, community organizations participate and co-operate in the social reintegration process.

That said, there can still be human rights issues in prisons because of overcrowding, et cetera. It is one of the provinces where there are a lot of services for the offender population.

The advantage of sentences that are served in the community, whether pursuant to a probation order or a suspended sentence, is that this prevents the person from being separated from her

En prison, il y a l'isolement, que l'on considère être de la torture. On en voit souvent. Une grande partie de mon exposé se centrait là-dessus. De plus, le surpeuplement dans les prisons est un grave problème. Au Québec, de nombreux prisonniers vivent dans des cellules surpeuplées.

Aussi, les prisonniers n'ont pas accès à des services pour dénoncer la brutalité qu'ils subissent de la part des gardiens de sécurité. À qui peuvent-ils en parler? L'aide juridique est déficiente à cet égard.

Enfin, on ne voit pas de progrès en matière d'éducation avant et après l'incarcération. On se demande pourquoi on n'aborde pas ce problème de façon appropriée. L'accès à l'éducation permettra à ces prisonniers d'avancer dans la collectivité. À l'heure actuelle, ils sont confrontés maintes et maintes fois à l'exclusion. Lorsqu'ils sortent de prison, ils sont exclus du système scolaire. Lorsqu'ils sont libérés selon des conditions plus strictes, ils sont confrontés à l'exclusion encore une fois. Ces personnes sont exclues à répétition.

**La sénatrice McPhedran :** Divers témoins ont parlé de rétablissement. Dans le contexte canadien, le Québec est souvent cité à titre de meilleur exemple de réinsertion sociale dans la documentation, notamment par l'entremise des peines purgées dans la collectivité.

Est-ce que vous voudriez nous parler de votre évaluation des peines purgées dans la collectivité dans le cadre du processus de réinsertion sociale?

**M. Freeman :** Je peux dire qu'on ne voit pas cela souvent dans la communauté noire. Ce que vous venez de dire m'a presque surpris, en fait.

[Français]

**Mme Gagnon :** Je comprends qu'au Québec il y a énormément d'organismes communautaires. Le Québec, je pense, a environ 4 000 organismes communautaires, des organismes à but non lucratif qui sont impliqués dans la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes judiciarisées, comme d'autres problématiques, et cetera. Oui, j'admets qu'il y a beaucoup d'organismes communautaires au Québec et qu'il y a une particularité aussi qui est importante que bon nombre d'autres provinces ne connaissent pas. Au Québec, en ce qui concerne la Loi sur les services correctionnels, les organismes communautaires sont enchâssés dans la loi. Ils sont partie prenante de cette loi-là. Au Québec, les organismes communautaires sont amenés à participer et à collaborer au processus de réinsertion sociale.

Cela dit, cela n'empêche pas qu'il peut y avoir des problèmes de droits de la personne dans les prisons en raison de la surpopulation, et cetera. C'est sans doute l'une des provinces où il y a beaucoup de services pour la population judiciarisée.

L'avantage des sentences purgées en communauté, que ce soit à l'intérieur d'une ordonnance de probation ou d'un sursis d'emprisonnement, c'est que cela évite à la personne d'être

children or family. It also prevents them from losing their apartments and jobs. It allows them to stay in the community and to at least work to maintain their assets.

The problem is that once a person is incarcerated, he or she loses his accommodation. Often they will lose their personal belongings and be impoverished. When they leave prison, they no longer necessarily have access to the affordable accommodation they had before. There are many problems of that order. The penal system is such that if a person goes to jail, it is certain that when he or she leaves it he will face problems regarding material organization. Inmates need support and they will certainly be poorer when they are released than when they went in. The system is built that way.

In my opinion, it is clear that sentences served in the community, or community sentences, are a solution that is preferable to incarceration when it can be avoided.

[English]

**The Chair:** Do you want to add something?

**Mr. Prosper:** Please. Quebec has been cited quite often as an example for reintegration, especially at the level of the sentences being less severe, but we haven't seen that a lot with the Black communities because lots of our members from the communities complain that they don't receive the same kind of legal services from legal aid particularly. Most of the time they are cited to give guilty pleas just to make the process go faster. They don't receive the same kind of justice treatments as other people. We will receive longer sentences.

In the whole process also is the huge problem. The huge issue we see is that they are far more severe with the conditions upon the release of members of the Black community.

One thing that is lacking also compared to the federal level in Quebec for the Black and indigenous and women in prison is that we don't have as much data as we should have to verify lots of information. We need to have more data, so that we have access to all these kinds of information.

Are the legal aid services that we are getting for the Black communities less or as good as that for other people? Are the sentences longer for the same crime? We have studies that prove that, but we don't have a total study that will prove that. I think we need to put more emphasis on that. It is also very important to see what kind of training the judges are receiving in facing implicit bias.

The alternative justice system, we don't have that as much in the community. There's only one organization that does that. Trajet OJA has been doing that for a couple of years. They are not really presenting our communities as the most impoverished communities. As an example, that's what we're trying to do in

séparée de ses enfants, de sa famille. Cela évite également à la personne de perdre son logement et son emploi. Ça lui permet de rester dans la communauté et de travailler au moins pour garder ses acquis.

En matière d'incarcération, le problème, c'est qu'une fois que la personne est incarcérée, elle perd son logement. Souvent, elle perdra ses biens personnels, elle s'appauvrira. À sa sortie de prison, elle n'aura plus nécessairement accès à un logement qu'elle payait à prix modique. Il y a beaucoup de problèmes de ce type. Le système carcéral est tel que si une personne entre en prison, il est sûr que quand elle en sortira, elle fera face à des difficultés sur le plan de l'organisation matérielle. Elle a besoin de soutien et elle est certainement plus pauvre que quand elle est entrée. C'est le système qui est fait comme ça.

Selon moi, il est clair que des sentences purgées en communauté ou des sentences communautaires sont une solution à l'incarcération quand on peut éviter l'incarcération.

[Traduction]

**Le président :** Voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Prosper :** Oui. On a souvent cité le Québec à titre d'exemple en matière de réintégration, surtout en ce qui a trait aux peines moins sévères, mais nous ne voyons pas cela beaucoup dans la communauté noire parce que de nombreux membres se plaignent de ne pas avoir droit aux mêmes services juridiques que les autres. La plupart du temps, on leur demande de plaider coupable pour accélérer le processus. Ils n'ont pas le droit au même traitement que les autres. On nous impose des peines plus longues.

Le processus dans son ensemble est problématique. Le plus gros problème, c'est que les conditions de libération des membres de la communauté noire sont beaucoup plus sévères que celles des autres.

Une autre lacune du système québécois par rapport au système fédéral, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de données sur les noirs, les Autochtones et les femmes en prison pour vérifier certaines choses. Il faut plus de données pour avoir un plus grand bassin de renseignements.

Est-ce que la qualité des services d'aide juridique offerts aux communautés noires est inférieure à celle des services offerts aux autres personnes? Est-ce que les membres de ces communautés purgent des peines plus longues pour un même crime? Certaines études prouvent que oui, mais nous n'avons pas d'étude complète qui le prouve. Je crois qu'il faut mettre l'accent là-dessus. Il est aussi très important de savoir quelle formation est offerte aux juges dans le but d'éviter les préjugés implicites.

Le système de justice alternative n'est pas vraiment présent dans notre collectivité. Il n'y a qu'une seule organisation qui offre un tel système. Trajet OJA le fait depuis quelques années, mais l'organisme ne présente pas nos collectivités comme étant parmi les plus pauvres. C'est ce que nous tentons de faire dans

Montreal North. We are trying to establish an alternative justice system to combat the criminalization of our youth. This is what we're trying to do.

**Mr. Freeman:** To quickly speak to that, some of the youth that we're dealing with are telling us that the parole officers or their legal aids are forcing them practically to plead guilty. A lot of them aren't aware of what's happening. We're talking minor marijuana possession. In terms of finding work after having that on your record, that one small infraction is really jeopardizing them and preventing them from reintegrating and working in the community and providing.

**Mr. Prosper:** To add to that, there's also something we call "une double peine." Some of them don't have their Canadian citizenship and they will offer a guilty plea based on lack of knowledge of the criminal system. What they'll find out is that if they plead guilty then they might be deported afterward. Then they face double sentences.

This is also a lack of knowledge of the justice system, the way it's constructed right now. Many immigrants don't have this kind of knowledge about what's going on.

**The Chair:** I'd like to ask a brief question on prisoner salary. The highest can be \$6.90 a day, I believe, and the lowest could be about — ?

[Translation]

**Ms. Gagnon:** Six dollars and twenty-four cents a day before the 30 per cent deduction for lodging, food and telephone.

[English]

**The Chair:** We heard from prisoners in all the institutions I talked about, every one. We were in Ontario this week. The salaries have not gone up since 1984. Because of the way the system works, they end up walking out of a prison with \$50. Toward the end of their incarceration they're told by their parole officer, for example, let's say in Quebec, "You're from the Gaspé, but you're going to a halfway house in Montreal, a big city, with \$50 in your pocket." In terms of rehabilitating a person with limited skills, it doesn't seem to be working because 50 to 70 per cent return.

We're looking at making a recommendation on increasing the remuneration. As they say, it's a no-brainer, obviously. It's about your own dignity inside the system. It's value for what you do.

Perhaps you'd like to give your thoughts.

**Mr. Freeman:** I could speak to that because it's one of the situations we're currently dealing with. We have an inmate who was shot inside and he pressed charges against the institution. They didn't allow him to go represent himself, so he wasn't able to plead his case. He was then found guilty, and he basically had

Montréal-Nord, par exemple, nous tentons de mettre sur pied un système de justice alternative pour lutter contre la criminalisation des jeunes. C'est ce que nous voulons faire.

**M. Freeman :** Pour répondre rapidement à cela, certains des jeunes avec lesquels nous travaillons nous disent que les agents de libération conditionnelle ou leurs auxiliaires juridiques les forcent pratiquement à plaider coupables. Nombre d'entre eux ne comprennent pas ce qui se passe. On parle de possession mineure de marijuana. Pour la suite, cette petite infraction peut nuire gravement aux chances de ces personnes de se trouver un emploi, de réintégrer le marché du travail et de contribuer à la collectivité.

**M. Prosper :** Pour ajouter à cela, il y a aussi ce qu'on appelle les doubles peines. Certaines de ces personnes n'ont pas la citoyenneté canadienne et plaideront coupables simplement parce qu'elles connaissent mal le système pénal. Si elles plaident coupables, elles risquent d'être expulsées. Elles font face à une double peine.

C'est aussi un manque de connaissances à l'égard du système de justice et de son fonctionnement. De nombreux immigrants n'ont pas ces connaissances et ne savent pas ce qui se passe.

**Le président :** J'aimerais vous poser une brève question au sujet du salaire des prisonniers. Le salaire le plus élevé est de 6,90 \$ par jour, je crois, et le plus bas serait d'environ...?

[Français]

**Mme Gagnon :** Et 6,24 \$ par jour, avant la réduction de 30 p. 100 pour l'hébergement, la nourriture et le téléphone.

[Traduction]

**Le président :** Nous avons échangé avec des prisonniers de tous les établissements dont j'ai parlé, sans exception. Nous étions en Ontario, la semaine dernière. Les salaires n'ont pas augmenté depuis 1984. Selon le système actuel, les prisonniers sont libérés avec 50 \$ en poche. Vers la fin de leur période d'incarcération, leur agent de libération conditionnelle leur dit, par exemple, au Québec : « Tu viens de la Gaspésie, mais nous t'envoyons dans une maison de transition à Montréal, une grande ville, avec 50 \$ en poche. » Ce processus ne semble pas fonctionner pour la réadaptation de gens ayant des compétences limitées, puisque 50 à 70 p. 100 d'entre eux récidivent.

Nous étudions la possibilité de recommander une augmentation de la rémunération des prisonniers. Comme on dit, c'est évident. C'est une question de dignité pour les prisonniers, une question de valorisation du travail effectué.

J'aimerais vous entendre sur le sujet.

**M. Freeman :** Je peux vous en parler, car c'est l'une des situations que nous vivons en ce moment. Un détenu atteint d'un coup de feu à l'intérieur de l'établissement a décidé de porter plainte contre l'établissement. On ne lui a pas permis de se représenter lui-même, ce qui l'a empêché d'aller plaider sa cause.

court fees to pay. We're talking in the tens of thousands of dollars they're charging him, and he's making \$6 a day. He gets no advocacy.

We're currently trying from the outside to get him some kind of support, but it's almost impossible in terms of getting support for the individual who is inside and what he is making. The system is not reintegrative. It's really not in place to support them to get on their feet and to get out.

[Translation]

**Ms. Parisé:** Since we help families at the salary level of the incarcerated persons, I'm not really aware of that.

**Ms. Gagnon:** Offenders under federal jurisdiction have gotten poorer since 1984. Over the last decade, the Conservative government implemented several measures that really impoverished the prison population. The maximum salary you can earn in a federal facility is \$6.24 before your 30 per cent contribution to your lodging, food and phone. This means the maximum salary is \$5 a day. Often, the situation is complicated in order to avoid paying the maximum salary. In general, people earn \$4, \$4.50 and \$5, no more.

So this is a situation that in my opinion cannot continue. Incarcerated persons cannot put money aside or meet their family responsibilities. They cannot contribute to the cost of educating their children. I find that this makes them completely dependent on their loved ones.

The luckier ones who can leave and begin their social reintegration in a community residential centre will receive help but the others, who are released directly into the street, go through difficult times.

It is a type of salary that can be compared to slavery. They work for \$5 a day. It makes no sense. It is inconceivable for the federal government to maintain that policy.

In provincial facilities in Quebec, an inmate who works in a workshop or a laundry for instance, earns \$3.50 per day. They provinces, which in principle are poorer than the federal state, can pay their inmates \$3.50 per day. I think the federal government could do the same. Unfortunately, that is not the situation at this time. This whole issue, it should be said, is currently before the federal court. We are waiting for the federal court's decision on this matter. The issue of inmates' salaries was challenged in court.

Il a été reconnu coupable et doit payer ses propres frais judiciaires. On parle ici de dizaines de milliers de dollars, alors qu'il ne gagne que 6 \$ par jour. Il n'a aucun soutien pour défendre sa cause.

Nous tentons, de l'extérieur, de lui trouver de l'aide, mais c'est presque impossible d'obtenir de l'aide pour un détenu compte tenu de ses revenus. Le système ne favorise pas la réinsertion. Les prisonniers n'ont pas de soutien pour se remettre sur pied en vue de leur libération.

[Français]

**Mme Parisé :** Puisqu'on aide les familles au niveau du salaire des personnes incarcérées, je ne suis pas vraiment au courant de ça.

**Mme Gagnon :** Les détenus sous juridiction fédérale se sont appauvris depuis 1984. Dans la dernière décennie, le gouvernement conservateur a instauré plusieurs mesures qui ont fait que la population carcérale s'est vraiment appauvrie. Le salaire maximum que vous pouvez gagner dans un établissement fédéral est de 6,24 \$ avant vos contributions de 30 p. 100 pour votre participation à l'hébergement, puis à la nourriture et au téléphone. Cela représente un salaire de 5 \$ par jour, soit le revenu maximum. Souvent, on complique la situation pour éviter de payer le salaire maximum. Donc, en général, les gens gagnent entre 4, 4,5 et 5 \$, pas plus.

Alors, c'est une situation qui, selon moi, ne peut plus durer. Les personnes incarcérées ne sont pas en mesure de mettre de l'argent de côté, d'assumer leurs responsabilités familiales. Elles ne peuvent pas contribuer aux frais d'éducation de leurs enfants. Je trouve que cela les rend complètement dépendantes de leur entourage.

Les plus chanceux qui pourront sortir et amorcer leur réinsertion sociale dans un centre résidentiel communautaire recevront de l'aide, mais les autres, quand ils se retrouveront directement dans la rue, vivront des conditions difficiles.

C'est une forme de salaire qu'on peut comparer à une forme d'esclavage. On les fait travailler à 5 \$ par jour. Cela ne fait pas de sens. Il est inconcevable que le gouvernement fédéral maintienne cette position-là.

Dans les établissements provinciaux au Québec, un détenu qui travaille dans un atelier ou une buanderie, par exemple, gagnera 3,50 \$ par jour. Les provinces, qui sont en principe plus pauvres que l'État fédéral, sont capables de payer leurs détenus 3,50 \$ par jour. Je pense donc que le gouvernement fédéral pourrait faire la même chose. Malheureusement, ce n'est pas la situation à l'heure actuelle. Il faut dire aussi que tout ce dossier-là est actuellement devant la Cour fédérale. On attend la décision de la Cour fédérale sur cette question-là. La question du salaire des détenus a été contestée sur le plan judiciaire.

[English]

**Mr. Prosper:** If you don't mind my adding to this, if poverty is a direct cause of incarceration, this \$5 a day is definitely a direct cause of reincarceration as well. It's a huge issue and I'm glad that you asked that question.

I don't know if you have heard about a program in Texas called PEP, the Prison Entrepreneurship Program. They spoke with different companies in their communities and asked if they wanted to reintegrate the prison population. They tried to adjust their formation so that as soon as they get out of prison they have a job waiting for them at the end of it, to help them reintegrate to society.

This program is actually very interesting. I don't want corporations to be in jail. That's not what I'm asking for, but I think we can partner with lots of different organizations and groups to make sure a program is built to target what the inmates would love to do once they come out. If they end up having a job, lots of our brothers and sisters will be happy to have this kind of program. It's something that you should definitely take look at.

Also, we would like to add that for Black inmates there's also a reality that is very close and dear to us. We would like to have a program in the prison system that brings people from our communities to reflect our culture and values. We would like to have direct access to our community members so we can work with together to create a strong bond and fix what is broken. We should make sure that once they come back into the community we already have that close connection and that they are very appreciated and needed by our communities instead of feeling like they are leftovers and somebody that we don't like to have around. This program is something we think we should have also in Black communities that reflect our cultures and values to facilitate reintegration in our communities.

**The Chair:** That's what was said inside the prisons in Ontario we visited this week about culturally sensitive, or there's the Black community, the Muslim community, the Aboriginal community, that there is a continuing connection of the values. We heard that over and over again.

I was just thinking about the issue of employment in prisons. In Joliette today the women are working hard, in what seemed to be a cheerful environment, at making men's underwear for other institutions across the country. Ms. Gagnon talked about the Internet and so on and so forth. I am thinking about innovation and the idea of having closed circuit. How are we preparing individual prisoners to move into this new environment of tweeting and simple things like the connecting kinds of things for when they do get out? I'm just thinking about that, but that's just an observation.

[Traduction]

**M. Prosper :** Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter une chose. Si la pauvreté est une cause directe de l'incarcération, alors un revenu de 5 \$ par jour est certainement une cause directe de la réincarcération. C'est un problème énorme. Je suis heureux que vous ayez abordé le sujet.

J'ignore si vous avez entendu parler du programme PEP, Prison Entrepreneurship Program, au Texas. Les responsables de ce programme ont demandé à diverses entreprises dans leurs communautés si elles voulaient participer à la réinsertion de la population carcérale. Ils ont tenté d'ajuster leur formation de façon à ce que dès qu'ils sont libérés, les détenus ont un emploi qui les attend, ce qui favorise leur réinsertion dans la société.

Il s'agit d'un programme très intéressant. Je ne demande pas à ce que les entreprises intègrent le système carcéral, mais je crois que nous pourrions créer des partenariats avec beaucoup d'organisations et de groupes différents pour mettre sur pied un programme qui cible le genre d'emplois qui plairaient aux détenus libérés. Beaucoup de nos frères et sœurs seront satisfaits d'un tel programme s'ils trouvent un emploi. C'est une option qu'il faudrait certainement étudier.

J'ajouterais que la réalité avec laquelle les détenus noirs doivent composer nous tient beaucoup à cœur. Nous aimerions qu'il existe un programme dans le système carcéral qui ferait appel aux gens de nos communautés pour faire valoir notre culture et nos valeurs. Nous aimerions que ces détenus aient un accès direct aux membres de notre communauté afin d'établir des liens solides et de corriger ce qui ne va pas. Nous voulons tisser des liens solides pour nous assurer que, lorsqu'ils sont libérés, les détenus ont le sentiment d'être aimés et que la communauté a besoin d'eux plutôt que de se sentir comme des restants de la société, des gens dont on ne veut rien savoir. Les communautés noires devraient disposer de tels programmes pour refléter notre culture et nos valeurs afin de faciliter la réinsertion des détenus noirs dans nos communautés.

**Le président :** C'est ce que nous ont dit les détenus des établissements que nous avons visités en Ontario. Ils ont parlé du respect de la culture, que ce soit la communauté noire, musulmane ou autochtone. Il y a un lien continu avec les valeurs. On nous l'a répété.

Je réfléchissais à la question de l'emploi dans les prisons. Aujourd'hui, à Joliette, nous avons vu les prisonnières travailler fort, dans un environnement qui semblait joyeux, à la fabrication de sous-vêtements pour hommes pour les détenus d'autres établissements un peu partout au pays. Mme Gagnon a parlé d'Internet, notamment. Je m'interroge au sujet de l'innovation et de l'idée des circuits fermés. Que fait-on pour préparer les prisonniers libérés à intégrer ce nouvel environnement de gazouillis et à s'ajuster à toute l'électronique qui existe? C'est une question à laquelle je réfléchissais, mais ce n'est qu'un commentaire.

**Senator Pate:** I have a question for each of you, but feel free to comment on the questions I'm asking others.

Ms. Gagnon, my first question is for you. Could you describe the model of the advocacy workers in Joliette and some of the issues around accountability? Is the grievance system working from your perspective? Are there good accountability mechanisms for prisoners to actually have their situations remedied when the law is breached or policies are breached?

For Ms. Parisé and Ms. Parent: You mentioned families not being able to get information on their loved ones. In my experience, that is often characterized as Corrections saying they're protecting the privacy of the prisoner when in fact, if they provided prisoners with greater access to Internet, Skype or FaceTime with their families, or greater opportunity for telephone calls without there being exorbitant rates, then more than likely families would hear from the individuals.

Correct me if I'm wrong, but it seems to me by tightening up and then not allowing prisoners to have access, they then characterize their inability to communicate with families as a privacy issue when in fact it's really an issue of increased security and less access of prisoners to their families. The freedom of families to associate with their loved ones is curtailed. I'd like you to comment on that.

Also we've heard lots of complaints about ion scanners and about the difficulties of people getting in. Sometimes people drive for six hours or more for a visit, and then are turned away, with the prisoner not even knowing that the visit was cancelled and the family not knowing exactly why or how, and that sort of thing. Can you comment on those?

Then for Mr. Prosper and Mr. Freeman: As you were talking, it made me think of one thing we should include in this report. It will be for the whole committee to look at it, but it sounds as though you're talking about the need to have almost a preamble to the report about how the preconditions are contributing to the increased criminalization of the poorest and the racialized. Those who have experienced previous victimization and violence should be part of that. Maybe there should be recommendations around guaranteed livable incomes and presumptions of community intervention as opposed to imprisonment. Perhaps you would comment on that.

I don't know if you know about the provision in the Youth Criminal Justice Act that requires judges to actually consider every other system before they consider incarceration and then they give reasons why they're actually still using incarceration if they do. What that did was reduce or cut in half the number of young people in custody, but it also exposed exactly what you're

**La sénatrice Pate :** J'aurais une question à poser à chacun d'entre vous, mais n'hésitez pas à réagir aux questions posées aux autres.

Je vais d'abord m'adresser à vous, madame Gagnon. Pourriez-vous nous décrire le modèle que suivent les défenseurs de cause à Joliette et nous parler de certains des problèmes entourant la reddition de compte? Selon vous, le système de grief fonctionne-t-il? Existe-t-il de bons mécanismes de reddition de compte pour les prisonniers victimes d'une infraction à la loi ou aux politiques?

Madame Parisé et madame Parent, vous dites que les familles ne peuvent pas obtenir de renseignements sur leurs proches. Selon mon expérience, on affirme souvent que ce sont les établissements qui disent vouloir protéger la vie privée des prisonniers, alors qu'en réalité, s'ils permettaient un meilleur accès à Internet, Skype ou FaceTime pour que les prisonniers puissent échanger avec leurs familles, ou un meilleur accès à un service téléphonique qui ne coûte pas les yeux de la tête, les familles auraient probablement plus de nouvelles de leurs proches.

Vous me corrigerez si j'ai tort, mais j'ai l'impression que les établissements serrent la vis et limitent les accès des prisonniers. Ils disent ensuite que l'incapacité des prisonniers à communiquer avec leurs familles est une question de vie privée, alors qu'en réalité, c'est le résultat de mesures de sécurité accrues et de l'accès limité qu'ont les prisonniers à leurs familles. Les familles n'ont pas la liberté de communiquer avec leurs proches. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Nous avons également entendu des plaintes au sujet des détecteurs ioniques et des difficultés qu'ont les gens à être admis dans les établissements. Certains voyagent pendant six heures ou plus pour visiter leurs proches en prison, mais se font refuser l'accès à l'établissement sans savoir pourquoi, et le prisonnier n'est même pas informé que sa visite a été annulée. Auriez-vous quelque chose à nous dire à ce sujet?

Monsieur Prosper et monsieur Freeman, en vous écoutant, j'ai pensé à une chose qu'il faudrait inclure dans le rapport. Les autres membres du comité devront être d'accord, mais, selon ce que vous dites, il faudrait presque un préambule à ce rapport concernant la façon dont les conditions préalables contribuent à l'augmentation de la criminalité chez les plus pauvres et les gens d'origines ethniques différentes. Ceux qui ont déjà été persécutés et victimes de violence devraient être inclus. Peut-être pourrait-on recommander l'attribution d'un revenu raisonnable garanti et l'intervention de la communauté plutôt que l'emprisonnement. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

J'ignore si vous le savez, mais il existe une disposition dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui oblige les juges à examiner tous les autres régimes avant l'incarcération et, s'ils choisissent l'incarcération, ils doivent justifier leur décision. Non seulement cette disposition a-t-elle permis de réduire, voire couper de moitié le nombre de jeunes en

talking about, the racism and sexism in the system, because the numbers of racialized young people and girls were reduced.

For each of you: If you want to comment on the questions I've asked the others, feel free as well. I just wanted to give you each something to chew on.

[Translation]

**Ms. Gagnon:** The problem with the grievance process in federal penitentiaries is that this is not an independent process. If a correctional officer mistreated an inmate and the inmate files a grievance, it will be evaluated by the officer's colleague. So we often say that the federal grievance process is somewhat incestuous because it is not really independent. In general, inmates have the impression that grievances are absolutely useless, because in any case the person who will evaluate the grievance will be a work colleague of the person concerned. So that is really a problem.

The Elizabeth Fry Societies of Canada can be present in prisons, can integrate the facilities. This is a situation which was hard-won following serious events that happened in the past in women's prisons, particularly at the Kingston women's prison in Ontario, following Judge Louise Arbour's commission of inquiry. This allowed an organization like the Elizabeth Fry Society of Canada to be present, to go and meet with and visit the women and to help them have their rights respected and support them in that.

Over the past year, the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies won the right to work to train women to become advocacy workers for other female inmates and help them defend their rights, provide information on their rights and help them have their rights respected.

I think that in this way women have an advantage over male offenders, because there is no comparable service in any male facility. Honestly, I think that that system should be extended to men's prisons. This would allow rights organizations to work with persons who have special needs, like the black or Hispanic community, and men from other minorities — aboriginal and Inuit persons — and allow them to be supported by organizations who defend their rights.

Often, women from minority groups experience a lot of negative effects during their incarceration. In this regard, the fact that a community organization like ours can integrate a prison to meet women and have access to the prison population is an important advantage, and we make the most of it. We do our

détention, elle a également exposé ce dont vous avez parlé, soit le racisme et le sexisme qui existe dans le système, puisque le système comptait désormais moins de jeunes et de filles racialisés.

Si l'un ou l'une d'entre vous souhaite répondre aux questions posées aux autres, n'hésitez pas. Je voulais simplement donner à chacun de vous une question sur laquelle réfléchir.

[Français]

**Mme Gagnon :** Le problème avec le processus de grief dans les pénitenciers fédéraux, c'est que ce n'est pas un processus indépendant. Disons qu'un agent correctionnel s'est mal conduit envers une personne, puis qu'elle dépose un grief, qui sera évalué par le confrère. Alors, on dit souvent que le processus de grief au fédéral, c'est un processus qui est un peu incestueux, car il n'est vraiment pas indépendant. En général, cela donne l'impression aux personnes incarcérées que ça ne sert absolument à rien de faire un grief, parce que de toute façon, la personne qui va évaluer le grief, c'est un collègue de travail de la personne qui est concernée. Alors, c'est vraiment un problème.

Les Sociétés Elizabeth Fry du Canada ont la possibilité d'être présentes en établissement, d'intégrer l'établissement. C'est vraiment une situation qui a été gagnée à la suite d'événements graves qui sont arrivés par le passé dans les établissements pour femmes, particulièrement à l'établissement de Kingston, en Ontario, et à la suite de la commission d'enquête de la juge Louise Arbour. Cela a permis qu'un organisme comme la Société Elizabeth Fry du Canada puisse être présent, aller visiter et rencontrer les femmes et les aider dans à faire respecter leurs droits, et à les appuyer dans cette démarche-là.

Dans la dernière année, l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry a gagné le droit de travailler avec des femmes en prison pour les aider à être ce qu'on appelle des « *advocacy workers* », c'est-à-dire les aider à faire un travail de défense des droits auprès des autres détenues pour leur transmettre de l'information sur leurs droits et les aider aussi à faire respecter leurs droits.

Je pense que les femmes, à ce titre, sont privilégiées par rapport à la clientèle masculine, parce qu'il n'y a pas de service comparable dans aucun pénitencier pour hommes. Sincèrement, je pense que ce système-là devrait être exporté dans les établissements pour hommes. Alors, cela permettrait à des organismes de défense des droits de travailler auprès de personnes qui ont des besoins particuliers, comme la communauté noire, la communauté latino, les hommes qui proviennent des minorités — des Autochtones, des membres des communautés autochtones et inuites — d'être appuyés par des organismes qui défendent leurs intérêts.

Je vous dirais que, souvent, les femmes ont été dans des situations où elles ont subi, à travers leur histoire d'incarcération, beaucoup d'effets négatifs liés au fait qu'elles faisaient partie d'un groupe minoritaire. À ce titre, je vous dirais que le fait qu'un organisme communautaire comme le nôtre puisse intégrer une

work at that level.

[English]

**The Chair:** We probably have 10 more minutes, but we do have two other answers and then Senator McPhedran would like to ask a final question.

We would like to have your final thoughts. This has been very informative.

[Translation]

**Ms. Parisé:** For me, the Internet is what is important. Personally, I think that Skype would really be a good idea, because it would help the family and the inmate to maintain their relationship. It would also be very positive for their children. It's very difficult for a child to not see his parents for a long time. Many of them live quite far away from the prison and do not have the opportunity to see their parents as often as they would like. This would of course have to be done under secure conditions; perhaps there could be a room supervised by guards that would allow for this type of exchange. I don't think the Internet should be accessible anywhere, any time, but this would really allow those who live further away to maintain a link with their families and to strengthen the parent-child bond.

**Ms. Parent:** Our organization is working hard on this because we think it is very important.

[English]

**The Chair:** Gentlemen.

**Mr. Freeman:** Concerning prevention, first of all, it's very necessary to create that preamble because what's happening right now is that our youth, especially, are going through the system unaware of the consequences of their actions.

One of the things we found somewhat difficult, though, was dealing with organizations like Batshaw, a youth detention centre. They are currently working on intermediate, transitional housing. They deal with youth until 17, and then after that they're looking to integrate them into the community.

What ends up happening is that we get an influx of young adults but we don't have the financial means as community centres to take that on. Then we have to go back to the institutions that are giving us the referrals and ask for per diems or whatever it is. It's taxing on them as well. It creates a vicious cycle where we want to give the help, but we're very stretched in what we can offer in terms of support. That's one of the things we're realizing we need to address.

prison pour y rencontrer des femmes et avoir accès à la population carcérale est un avantage dont nous tirons parti de façon importante. On fait notre travail à ce niveau-là.

[Traduction]

**Le président :** Il nous reste probablement une dizaine de minutes, mais nous avons encore deux réponses à entendre et la sénatrice McPhedran aimerait poser une dernière question.

Nous aimerions entendre vos dernières réflexions. Nous avons eu une séance très informative.

[Français]

**Mme Parisé :** Pour moi, c'est plus au niveau de la question concernant Internet. Personnellement, je crois vraiment que Skype serait une bonne idée, parce que ça favoriserait bien sûr le lien entre les membres de la famille et le détenu lui-même. Ce serait, sans contredit, très positif également pour leurs enfants. C'est très éprouvant pour un enfant de ne plus voir ses parents pendant longtemps. Il y en a beaucoup justement qui vivent très loin du pénitencier, donc ils n'ont pas la chance de voir leurs parents aussi souvent qu'ils le voudraient. Bien sûr, il faudrait que ce soit fait de manière sécurisée, donc il s'agirait peut-être de prévoir une salle supervisée par des gardiens qui permettrait ce genre d'échange. Je ne crois pas qu'Internet devrait être accessible n'importe où et n'importe quand pour eux, mais cela permettrait vraiment aux gens qui habitent plus loin de garder un lien avec leurs familles et les détenus, et surtout de renforcer le lien parent-enfant.

**Mme Parent :** Si notre organisme travaille fort là-dessus, c'est qu'on trouve qu'il s'agit d'une chose très importante.

[Traduction]

**Le président :** Allez-y, messieurs.

**M. Freeman :** En ce qui a trait à la prévention, d'abord, il est absolument nécessaire de créer un préambule, car, actuellement, les jeunes, entre autres, entrent dans le système sans connaître les conséquences de leurs gestes.

Toutefois, nous avons remarqué qu'il est quelque peu difficile de travailler avec des organisations comme Batshaw, un centre de détention pour jeunes. Les responsables travaillent à un projet de logements intermédiaires et de transition. Ils travaillent avec des jeunes de 17 ans et moins et tentent ensuite de les aider à réintégrer la communauté.

Ce qui se produit, c'est que nous recevons un flot de jeunes, mais, en tant que centres communautaires, nous n'avons pas les moyens financiers pour assumer cette charge. Nous devons communiquer avec les établissements qui nous envoient ces jeunes pour leur demander des indemnités journalières, par exemple. C'est une situation difficile pour eux aussi. Cela crée un cercle vicieux, car nous voulons aider les jeunes, mais nous sommes limités dans le soutien que nous pouvons leur offrir. C'est

Another thing, too, goes directly to the question I was asked before in terms of domestic violence. We're dealing with anger management with all of our former inmates. We are trying to prevent some of the youth we're dealing right now from getting into trouble. They don't necessarily identify with the people at the CLSCs and the health services being offered, they come back to us for help.

Again financially we're stretched in terms of being able to offer professional help by bringing in a Black psychologist or a Black social worker to deal with them. We need the resources to be able to provide those professionals the adapted services to the participants who need it.

I just want to touch quickly on the point of preventing inmates from getting access to technology. We're being faced with people who are coming out, and the anxiety level of how fast the world has become is creating isolation. Things are going way too fast. Because there's no integration, or giving them opportunities to get access to the Internet and stuff like that beforehand, again we're putting them in situations where it's like they cannot properly reintegrate into the community. Those are the things that we've experienced.

**Mr. Prosper:** Thanks for covering this part. It's good to give access to Skype, but we also need to give an alternate access for the children to visit their parents in the jail system because it's very violent for them to see their parents living in these conditions. It can be traumatizing for children to see their parents in these living conditions, so it would be nice to have an alternate site for children to visit their parents. That would be very important.

Also, the preamble is very important because we face criminalization that I have identified very clearly, but when you're living in poverty you have kids in schools right now who are struggling with empty stomachs and failing in our school system. Also, in our public schools, we have people that will graduate and will not be as competent as people living in areas with richer private schools. They will face this dichotomy, but they end up feeling they are not as qualified as the other children. That will influence them to drop out of cegep or universities just because they feel they are inadequate in the school system.

As an example, when I went to Calixa-Lavallée school in Montreal North there was a spelling bee for French in Grade 8 that I managed to win. I actually won the contest for all the different high school grades in my high school while I was in Grade 8. Then there was a competition for all of Montreal and I managed to win. I beat people in Grade 12, and then I lost in the semi-finals. I was just in Grade 8, and I ended up failing my French courses in the high school I was going to. You don't see a situation like that in other places because people will see that these children have some kind of aptitude or some kind of capacity and will invest in these children.

l'un des problèmes que nous avons remarqué et qui doit être réglé.

J'aimerais revenir à la question qui m'a été posée plus tôt au sujet de la violence familiale. Tous les anciens détenus avec qui nous travaillons doivent apprendre à gérer leur colère. Nous voulons éviter que les jeunes aient des ennuis. Ils ne s'identifient pas nécessairement aux gens qui travaillent dans les CLSC et ne voient pas nécessairement l'utilité, pour eux, des services de santé offerts. Ils reviennent nous demander de l'aide.

Encore une fois, nous n'avons pas les moyens financiers de leur offrir les services d'un psychologue ou d'un travailleur social noirs. Nous avons besoin de ressources pour offrir aux participants qui en ont besoin les services professionnels et adaptés nécessaires.

J'aimerais revenir brièvement sur la question des détenus à qui l'on empêche d'avoir accès à la technologie. Confrontés à un monde où tout fonctionne à la vitesse grand V, les détenus s'isolent. Les choses bougent trop rapidement. Le manque d'intégration et d'accès à Internet, notamment, nuit à la réinsertion des détenus dans la communauté. C'est le genre de choses que nous avons remarquées.

**M. Prosper :** Merci d'avoir abordé le sujet. Donner aux prisonniers l'accès à Skype, c'est bien, mais nous devons aussi trouver une autre façon de permettre aux enfants de visiter leurs parents incarcérés, car il peut être traumatisant pour un enfant de voir les conditions violentes dans lesquelles vivent leurs parents. Il serait bien que les enfants puissent rendre visite à leurs parents dans un endroit différent. Ce serait très important.

Aussi, il est très important de créer un préambule, car, comme je l'ai clairement expliqué, nous sommes confrontés à la criminalisation, mais les enfants de ceux qui vivent dans la pauvreté vont à l'école le ventre vide. Ils ont de la difficulté à apprendre et échouent. De plus, certains élèves qui terminent leurs études dans le système public ne seront pas aussi compétents que d'autres qui fréquentent des écoles privées plus riches. Ils seront confrontés à cette dichotomie, mais se sentiront moins qualifiés que les autres. Ils risquent d'abandonner les études collégiales ou universitaires simplement parce qu'ils ont l'impression de ne pas être à la hauteur.

À titre d'exemple, à l'époque où je fréquentais l'école Calixa-Lavallée, à Montréal-Nord, en 8<sup>e</sup> année, j'ai participé à un concours d'épellation en français et j'ai gagné. J'ai gagné un concours auquel participaient des représentants de toutes les années et j'ai gagné alors que j'étais en 8<sup>e</sup> année. Ensuite, j'ai participé à un autre concours d'épellation pour l'ensemble de Montréal, et j'ai gagné. J'ai battu des adolescents de la 12<sup>e</sup> année avant de perdre en demi-finale. Je n'étais qu'en 8<sup>e</sup> année, mais j'ai échoué à mes cours de français à l'école secondaire. C'est le genre de situation que l'on ne voit pas ailleurs, car les responsables voient le potentiel et le talent des élèves et investissent chez ces jeunes.

We are not investing in our children right now. We are failing them big time, which is actually excluding them and driving them to these kinds of violence. They might go in a different way or on a different path and end up in a criminalized neighbourhood also. It doesn't help us at all, especially when it's over police. Dropping out is something we need to take a clear look at.

I have mentioned before the justice system and the legal aid system. We feel like we have failed or been put in jail because we don't receive the same kind of justice from legal aid services as everybody else.

We have a higher rate of employment than the rest of the community. It's funny because even if you have a university diploma, as a Black person you are less likely in Quebec to find a job than a White person with no high school diploma. That's a reality for the Black community.

What does it do to people? It tells them that if they go to university, they're not even going to get the job they deserve like everybody else. That's why in my community one person out of ten has a post-high school diploma compared to four out of ten in Montreal. These numbers show the system is failing us in many ways.

That's why we need and it would also be nice to have a new preamble. We need to collect some data on racial profiling, overpolicing, and what's going on in jail. It would be nice to have different data on what we are facing as a community.

To finish, it's important for government to support initiatives like DESTA and different groups like it. We are also facing the problem that we are all living in precarious jobs, including my colleagues on my right. Even we are struggling at the end of the day, so we're not as efficient as we should be. It's hard to say, but it's what we call a system in crisis. That's what we are facing.

**Senator Pate:** In addition to what I was asking you, it sounds like in that preamble you're talking about the reallocation of resources to reflect systemic discrimination.

You mentioned the corrections investigator report. I just want to make sure I didn't mishear you. Rather than spending more time collecting more data, a lot of data show that there is systemic racism and systemic bias; that indigenous groups, Black groups and women are underprotected, overpoliced and overcriminalized, to have that context; and that it's a policy decision made by governments where that money goes, and it goes into policing and incarceration instead of into preventative work. Is that fair to say?

**Mr. Prosper:** That's a fair assessment that you've made. If we inject that money into our communities, it will help greatly to deal with that.

Actuellement, nous n'investissons pas chez les jeunes. Nous manquons à nos engagements à leur égard. Ils se sentent exclus et se tournent vers ce genre de violence. Ils risquent d'emprunter une voie différente et de se trouver dans un quartier où il y a beaucoup de criminalité. Cela ne nous aide pas du tout, surtout lorsqu'il y a un contrôle excessif de la part des policiers. Nous devons nous pencher plus sérieusement sur le décrochage.

J'ai déjà parlé du système judiciaire et du système d'aide juridique. Nous avons le sentiment d'avoir échoué ou nous sommes incarcérés, parce que nous n'avons pas accès au même service d'aide juridique que les autres.

Nous avons un taux de chômage plus élevé que le reste de la communauté. C'est drôle, car même avec un diplôme universitaire, un noir a moins de chance de se trouver un emploi au Québec qu'un blanc sans diplôme d'études secondaires. C'est une réalité qui frappe la communauté noire.

Quel genre d'impact cela a-t-il sur les gens? Ils comprennent que même avec un diplôme universitaire, ils n'obtiendront pas l'emploi qu'ils méritent, contrairement aux autres. C'est la raison pour laquelle dans ma communauté, 1 personne sur 10 a un diplôme d'études supérieures, comparativement à 1 sur 4 à Montréal. Ces chiffres démontrent que le système nous laisse tomber à bien des égards.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin... Il serait bien d'avoir un nouveau préambule. Nous devons recueillir des données sur le profilage racial, le contrôle excessif exercé par les policiers et ce qui se produit dans les prisons. Il serait bien d'avoir des données sur les choses avec lesquelles notre communauté doit composer.

En terminant, il est important que le gouvernement appuie des initiatives comme DESTA et d'autres groupes semblables. Nos emplois, y compris ceux de mes collègues à ma droite, sont tous précaires. Nous éprouvons aussi des difficultés et cela nuit à notre efficacité. C'est difficile à dire, mais c'est un système en crise. C'est la réalité.

**La sénatrice Pate :** Outre ce que je vous demandais, vous semblez dire que ce préambule devrait aborder la réaffectation de ressources pour lutter contre la discrimination systémique qui existe.

Vous avez mentionné le rapport de l'enquêteur correctionnel. Je veux être certaine de vous avoir bien compris. Nous ne devrions pas passer plus de temps à recueillir davantage de données : nombre de données montrent qu'il existe un racisme et des préjugés systémiques; que les Autochtones, les Noirs et les femmes sont mal protégés, qu'ils sont surveillés excessivement par la police et qu'ils sont démesurément incriminés; et que ce sont les gouvernements qui prennent la décision stratégique d'investir l'argent dans les services de police et les services correctionnels plutôt que dans la prévention. Cette interprétation est-elle juste?

**M. Prosper :** Oui. Si nous investissons ces fonds dans nos collectivités, cela aiderait énormément.

Maybe it would be nice to add that the judges and the Crown prosecutors have formation on their implicit bias also, to make sure that change. I believe that's very phenomenal. I believe in Quebec most of the Crown prosecutors, over 99 per cent, if not all of them, are all Whites.

**The Chair:** We're going to have a 30-minute town hall with others who have been waiting, so the last question goes to Senator McPhedran.

**Senator McPhedran:** This was a superb segue for the question I wanted to ask about the impact of racialization on several levels that I'm going to quickly summarize. This is just my impression from the last couple of days.

First of all, the decided majority of guards in every institution, except for Joliette and the Aboriginal Men's Healing Centre are White men. I have a particular question about youth because you referenced trans and issues around gender identity. I would also include sexual orientation, not necessarily trans but sexual orientation and gender identity. Looking at those marginalized groups, I would welcome thoughts on two points. The first is whether it would make a positive difference if there were many more Black guards in prisons.

Mr. Prosper, I invite you, if you wish, to comment on your own experience in a paramilitary organization, since you mentioned that you stepped away from your career with the RCMP.

The second part of my question is around the documentation because there are a number of references to research that is needed and documentation. Is it feasible or would you see it as desirable to have community academic partnerships in research about the impact of racialization? What would be the timeline that you would see for something like that, from your working experience? This is a question for anyone who is comfortable answering.

The first question, more geared to Mr. Freeman and Mr. Prosper, is about any other observations around racialization, and the second is the particular question about whether Black guards would make a difference.

**Mr. Freeman:** I believe they would. I don't know what else to say. Definitely it would make a difference because we're talking about a cultural break. There's almost a disconnect right now because the majority of the guards are White and we have a huge Black population that is incarcerated. In some of the stories we've heard it's almost as if some of the guards are scared of the inmates, which causes them to react in a certain way.

Again, this is just from what we've experienced and what I'm hearing from some of the inmates I'm dealing with. I feel it would make a huge difference in terms of the experiences our inmates are going through while they're incarcerated.

En outre, ce serait peut-être une bonne idée d'offrir aux juges et aux procureurs de la Couronne de la formation sur leurs partis pris implicites, pour changer la situation. C'est phénoménal. Je crois qu'au Québec, la majorité des procureurs de la Couronne — plus de 99 p. 100 d'entre eux, sinon tous — sont blancs.

**Le président :** Nous allons tenir une assemblée publique de 30 minutes pour permettre à ceux et celles qui attendent leur tour de prendre la parole. La dernière intervenante sera la sénatrice McPhedran.

**La sénatrice McPhedran :** C'est la transition parfaite pour la question que je veux poser concernant les incidences de la racialisation à divers égards, que je vais résumer brièvement. Ce que je vais dire n'est que l'impression que les derniers jours m'ont donnée.

Tout d'abord, la grande majorité des gardes, dans tous les établissements sauf celui de Joliette et le Centre de guérison pour hommes autochtones, sont des hommes blancs. J'ai une question précise sur les jeunes parce que vous avez parlé des enjeux liés à la transsexualité et à l'identité de genre. J'inclurais aussi l'orientation sexuelle, et non seulement les questions qui touchent les personnes transgenres. J'aimerais avoir votre avis sur deux points liés à ces groupes marginalisés. Premièrement, une augmentation considérable du nombre de gardes noirs dans les prisons aurait-elle une incidence positive?

Monsieur Prosper, je vous invite, si vous le voulez, à nous parler de ce que vous avez vécu au sein d'un organisme paramilitaire, puisque vous avez mentionné que vous avez renoncé à votre carrière à la GRC.

La deuxième partie de ma question porte sur la documentation parce qu'il a été dit maintes fois qu'il fallait mener des recherches et réunir de la documentation. Serait-il possible et croyez-vous que ce serait une bonne idée d'établir des partenariats entre les groupes et les universités dans le but d'effectuer des recherches sur les effets de la racialisation? D'après votre expérience, combien de temps faudrait-il pour mener un tel projet à terme? La question s'adresse à quiconque peut y répondre.

La première question, pour MM. Freeman et Prosper surtout, concerne les observations sur la racialisation, et la deuxième cherche à savoir si la présence de gardes noirs changerait la donne.

**M. Freeman :** D'après moi, la réponse est oui. Je ne sais pas quoi dire de plus. Leur présence changerait certainement la donne puisque nous parlons d'une division culturelle. Il y a une sorte d'écart à l'heure actuelle parce que la majorité des gardes sont blancs et le nombre de personnes noires incarcérées est énorme. Dans certaines histoires que nous avons entendues, on dirait que les gardes ont peur des détenus, ce qui provoque chez eux certaines réactions.

Ma réponse est fondée sur notre expérience et sur ce que certains détenus m'ont dit. Cela aurait une incidence importante sur la façon dont les détenus vivent leur incarcération.

**Mr. Prosper:** Just to take the first part of the gender orientation, I think that's one point that is very important for Black communities and people of different sexual orientation. They feel lots of times that they are targeted more often. They face more violent crimes against them. Sometimes their testimony is not taken into consideration. When they end up in the jail system, they will face many grievous assaults from prison guards and prison inmates, from everybody. We need to find a safe place for people with gender orientation issues. That's why we need other blocks nowadays. Otherwise they will face more violence. It's very important that we place everybody in safety because this is our responsibility.

On the question you asked me as an ex-RCMP officer working in this First Nation territory, for me the reception from the community in the Cree territory was overwhelming. It was very good for me compared to the other people that worked on that First Nation territory. It was a seven-person in the detachment, and I was the only Black person working there. Even when I work with the band council, they will give me more confidence. They will feel like they're safer when they're talking to me. I will have direct access to them.

I was also coaching basketball over there and taking part of other activities. There was one bar in the community in which no police officers were allowed, but I was allowed and welcome over there. I created a strong bond with the people from that community and I still have lots of them as friends.

It also reflects at that time that working on First Nations territories was almost like Montreal North. You don't have many services that we see in other cities or other places. You don't have services for victims of conjugal violence. You don't have places for people that drink a lot. Sometimes every week we were arresting the same person for being drunk and disorderly in a public place, but there was no place we could bring him in the community to treat his alcohol disease.

We face stuff like that in Montreal North. I'm dealing with people in Montreal North that have the same kind of problem and we don't have a place inside Montreal North, but outside of Montreal North we have access to that. So you're sending them to Hochelaga, which is not the same reality that they're facing. That's a huge issue also.

I spoke about mental health issues. As a police officer we are not equipped to deal with somebody who is having panic attack. Sometimes it might cause death, like we've seen in what went on in Ottawa with somebody suffering from autism and other cases like it. It's very important for police officers to understand these conditions of people with mental health issues. If they can refer them to the right services or offer the right services, maybe it will prevent lots of them from being detained.

**M. Prosper :** Concernant l'identité de genre, je trouve ce point très important en ce qui touche les communautés noires et les personnes ayant une orientation sexuelle différente. Ces personnes sentent souvent qu'elles sont ciblées davantage que les autres. Elles sont plus souvent victimes de crimes violents. Parfois, leurs témoignages ne sont pas pris en considération. Lorsqu'elles se retrouvent dans le système carcéral, elles font l'objet d'attaques violentes aux mains des gardes, des détenus, de tous. Nous devons trouver des endroits sûrs pour les gens ayant une identité de genre différente. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, il faut d'autres pavillons. Sinon, ces personnes seront victimes de plus de gestes violents. C'est à nous qu'il incombe que tous soient placés dans des endroits sûrs, et c'est très important.

Pour répondre à votre question concernant l'époque où j'étais agent de la GRC sur le territoire d'une Première Nation, les habitants du territoire cri m'ont accueilli très chaleureusement. J'ai été mieux reçu que les autres personnes qui travaillaient sur ce territoire. Le détachement comptait sept agents, et j'étais le seul Noir. Même lorsque je travaillais avec le conseil de bande, les membres m'accordaient une plus grande confiance qu'aux autres. Ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils me parlaient. J'avais directement accès à eux.

J'étais aussi entraîneur de basketball et je participais à d'autres activités dans la communauté. Il y avait un bar où les agents de police n'avaient pas le droit d'aller, sauf moi, et j'y étais le bienvenu. J'ai tissé des liens étroits avec les gens de cette communauté, et nombre d'entre eux sont toujours mes amis.

Cette expérience montre aussi qu'il y a beaucoup de ressemblances entre les territoires des Premières Nations et Montréal-Nord. Nombre de services trouvés ailleurs, dans d'autres villes, n'y sont pas offerts. Il n'y a pas de services pour les victimes de violence conjugale et les alcooliques. Nous arrêtions parfois la même personne chaque semaine pour ivresse et inconduite dans un endroit public, mais il n'y avait nulle part dans la communauté où nous pouvions l'amener pour traiter son alcoolisme.

C'est pareil à Montréal-Nord. Je travaille avec des personnes à Montréal-Nord qui sont aux prises avec les mêmes problèmes, et elles ont seulement accès à des services à l'extérieur de l'arrondissement. On les envoie donc à Hochelaga, où la réalité n'est pas la même. C'est aussi un grave problème.

J'ai parlé des troubles de santé mentale. Les policiers ne sont pas outillés pour aider quelqu'un qui fait une crise de panique. De telles crises peuvent entraîner la mort, comme nous l'avons vu dans des cas comme celui qui s'est produit à Ottawa, avec une personne atteinte d'autisme. C'est très important que les policiers comprennent les troubles de santé mentale qui touchent certaines personnes. S'ils sont en mesure de leur offrir des services adéquats ou de les diriger vers les bons services, peut-être que bon nombre d'entre elles éviteront l'incarcération.

On the community academic research question, maybe I'm going to answer it another time, but yes, of course it's very important to try to deploy. Something we need to do also is that lots of people from the academic field are coming from White communities. We need to take in consideration these academic communities actually feel we'll go and talk to them and ask them different questions. We have qualified people to do research and they are more sensitive to many issues. It's important to have that because sometimes we're just going to create more oppression against certain members of our communities.

**The Chair:** Thank you. And for the other witnesses, if you have a short final thoughts, we would appreciate that.

**Mr. Prosper:** I'm sorry about that.

**The Chair:** No, no. This is extremely important because there's a theme around this about preventive things going on in the community so that we don't have to see people in these large concrete institutions. What can be done on the street will prevent all that, whether they are intellectual disabilities or mental health. That is what we have to really understand and have a rethink.

Your final thoughts, please.

[Translation]

**Ms. Parisé:** That was really complete, they answered well and I have nothing further to add.

[English]

**The Chair:** We want to thank you very much. This has been very insightful.

We are now going to have a town hall meeting with those who want to present, but I want to publically thank you Senator Wanda Bernard, who recommended that you gentlemen be here tonight.

Of course, we have the issue of women, the overpopulation of women in prison, particularly Aboriginal women, and family reunification because the family is a partner of the prisoner.

Thank you very much.

This is the town hall portion of our public hearings. We've been travelling all week and visiting institutions in Ontario. We've been in Montreal for two days.

Rene Callahan-St. John is here with us tonight on our study on the human rights of prisoners in the Canadian correctional system.

Rene, welcome. We'd love to hear your testimony.

**Rene Callahan-St. John, as an individual:** Thank you so much.

Je répondrai peut-être à la question concernant les partenariats de recherche entre les groupes et les universités à une autre occasion, mais bien sûr qu'il est très important de tenter d'en établir. En outre, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre d'universitaires sont issus de communautés blanches. Les membres des différents groupes doivent croire qu'on discutera avec eux et qu'on leur posera des questions. Nous avons des personnes qualifiées pour mener des recherches, et elles comprennent mieux nombre d'enjeux. Leur présence est importante pour éviter d'augmenter l'oppression de certains membres de groupes divers.

**Le président :** Merci. Je demanderais aux autres témoins qui souhaitent présenter des observations finales d'être brefs, s'il vous plaît.

**M. Prosper :** Je suis désolé.

**Le président :** Non, non. Vos propos sont extrêmement importants parce qu'ils touchent les mesures qu'on peut prendre à l'intérieur de la communauté pour éviter que les personnes se retrouvent dans de grands établissements en béton. Les mesures prises dans la rue aideront à éviter tous ces problèmes, qu'il soit question de déficience intellectuelle ou de santé mentale. C'est ce que nous devons vraiment comprendre et réexaminer.

Vos dernières observations, s'il vous plaît.

[Français]

**Mme Parisé :** C'était vraiment complet, ils ont bien répondu, alors je n'ai rien à ajouter.

[Traduction]

**Le président :** Merci beaucoup. Vos témoignages nous ont beaucoup éclairés.

Nous allons maintenant tenir une assemblée publique au cours de laquelle les gens qui le souhaitent pourront prendre la parole, mais d'abord, je tiens à remercier publiquement la sénatrice Wanda Bernard, qui a recommandé que ces messieurs soient ici ce soir.

Bien sûr, la question des femmes est aussi importante, la surpopulation des femmes en milieu carcéral, en particulier des femmes autochtones, ainsi que celle de la réunification des familles, car les familles sont les alliées des prisonniers.

Merci beaucoup.

Nous débutons maintenant la partie « assemblée publique » de nos audiences publiques. Nous nous sommes déplacés toute la semaine et nous avons visité des établissements en Ontario. Nous sommes à Montréal depuis deux jours.

Rene Callahan-St. John se joint à nous ce soir pour participer à notre étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Bienvenue, Rene. Nous sommes ravis de vous écouter.

**Rene Callahan-St. John, à titre personnel :** Merci beaucoup.

I'm a gay trans man and I live in Montreal. I started volunteering with a group that supports trans prisoners in the U.S. and Canada. I also frequent ASTTEQ, a community centre for trans people, and Cactus, which is a health centre for trans people. I'm a little bit involved in the trans community here in Montreal. Through my work volunteering with the Prisoner Correspondence Project I have heard of a few issues for trans people in prison.

Raise in pay: People need more money, a large daily allowance in prison. I think that's something the committee has already been talking about today. Specifically with trans people in prison, sometimes things like gender affirming items cost more. If they're already struggling to get by on the money that they have, and they have to pay more for things like lipstick, you might prevent them from getting things that affirm from their gender, which could have a really negative impact on their mental health.

Ease of access for community groups: I was speaking with a worker at ASTTEQ who is trying to visit trans people in prison, and especially with Quebec there are a lot of barriers. Sometimes people have to choose among their friends or family visiting, or a worker from a community group, because they may have a list of how many people can visit them. Ease of access for community groups is really important to the trans community and for trans people in prison.

I heard earlier the committee was talking about alternatives to incarceration, which is really great. I'd love to see fewer trans people in prison.

I've also been hearing from trans people in prison that there's a very long wait time to get access to psychiatrists for gender dysphoria diagnosis. I would like to see speedier access for trans people to psychiatrists.

Specifically on this point, trans persons realize that they are trans and decide that they may want hormones or want surgery, or maybe just want to talk to a psychiatrist about being trans. From the moment when they decide that they're trans and while they're waiting to get health care is when they will experience the highest rates of suicidality. Fast access to health professionals for trans people is very important, as is continued access.

Maybe it is not a psychiatrist coming in and saying, "Okay, you have gender dysphoria," and then leaving. What that prisoner actually needs is continued emotional support from a health care professional, and hopefully access to other trans people in the community.

Je suis un homme transgenre homosexuel et j'habite à Montréal. J'ai commencé à faire du bénévolat pour un groupe qui appuie des détenus transgenres aux États-Unis et au Canada. Je fréquente aussi ASTT(e)Q, un centre communautaire pour les personnes transgenres, et Cactus, un centre de santé pour les personnes transgenres. Je participe un peu aux activités de la communauté trans ici à Montréal. Mon bénévolat auprès de Projet de correspondance pour prisonniers m'a fait découvrir certaines difficultés que les détenus transgenres affrontent.

Une augmentation salariale : les détenus ont besoin de plus d'argent, d'une allocation quotidienne généreuse. Je pense que le comité s'est déjà penché sur la question aujourd'hui. En ce qui concerne précisément les personnes transgenres incarcérées, les articles servant à affirmer son genre peuvent coûter cher. Si ces personnes ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts et si elles doivent dépenser plus d'argent pour acheter des choses comme du rouge à lèvres, elles ne pourront peut-être pas se procurer les articles dont elles ont besoin pour affirmer leur genre, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives considérables sur leur santé mentale.

La facilité d'accès pour les groupes communautaires : je parlais à un travailleur d'ASTT(e)Q qui essaie de rendre visite à des personnes transgenres incarcérées, et les obstacles sont nombreux, surtout au Québec. Les détenus doivent parfois choisir entre leurs amis, les membres de leur famille ou un travailleur communautaire parce que le nombre de personnes qu'ils peuvent inscrire sur leur liste de visiteurs est limité. La facilité d'accès pour les groupes communautaires est très importante pour la communauté trans et les détenus transgenres.

J'ai entendu le comité parler plus tôt de solutions de rechange à l'incarcération, ce qui est formidable. Je serais ravi de voir une diminution du nombre de détenus transgenres.

Des détenus transgenres m'ont aussi informé que le temps d'attente pour consulter un psychiatre en vue d'obtenir un diagnostic de dysphorie de genre est très long. Les personnes transgenres devraient avoir accès à un psychiatre plus rapidement.

À ce sujet, les personnes qui deviennent conscientes qu'elles sont transgenres peuvent décider qu'elles veulent prendre des hormones ou subir une opération, ou elles peuvent simplement vouloir parler à un psychiatre du fait qu'elles sont transgenres. C'est après qu'elles comprennent qu'elles sont transgenres et pendant qu'elles attendent des soins de santé qu'elles sont le plus à risque de se suicider. Il est très important que les personnes transgenres aient rapidement accès à des professionnels de la santé, et que cet accès soit continu.

Elles n'ont peut-être pas besoin qu'un psychiatre arrive, confirme leur dysphorie de genre, puis reparte. En réalité, elles ont besoin d'un appui émotionnel continu de la part d'un professionnel de la santé et, idéalement, elles doivent avoir accès à d'autres membres de la communauté trans.

I can say as a trans person having gone through the process of transitioning that at that point I did need a lot of support from a trans community, and from a therapist to help manage the anxiety and stress that come with that transitioning or choosing to transition.

**Senator McPhedran:** Mr. Callahan-St. John, could you just share with us a bit more about the Prisoner Correspondence Project and invite your colleagues to respond as well.

**Mr. Callahan-St. John:** I would say we have three main functions. We run a pen pal program for queer and trans prisoners. People that are in prison will write to us, and we will try and set them up with a queer or trans person on the outside to provide each with other emotional support or friendship, just to break up the isolation that queer and trans people face in prison.

Queer and trans people are usually more isolated in prison from the outside community, because there aren't many pen pal programs for queer and trans people in prison. Also, queer and trans people in prison may be isolated from their families, so we are trying to break that isolation by offering a pen pal program.

We also have a resource library with maybe 60 to 80 resources on things varying from legal aid, gender, sexuality, safe sex, and resources on like harm reduction in terms of drug use. We try to offer information to queer and trans people in prison.

From personal experience, I can't imagine going through a transition without having Google at my disposal or as a trans person because there are a lot of things. Any time I needed to know anything, I could always Google it, look it up on the Internet.

A lot of trans people in prison are isolated and they might not have that access to information. They might not have access to community. I also had a trans community that if I was going through something, a feeling, I could find a peer and talk to them about it, but trans people in prison may not have that. They may not have like a community support network.

What else do we do?

**Parker Finley, as an individual:** That's good.

**The Chair:** Senator Pate, do we have questions?

**Senator Pate:** Just to follow up Senator McPhedran's question, the Prisoners Correspondence Project is based in the U.S.

**Mr. Callahan-St. John:** It's based here in Montreal.

**Senator Pate:** My mistake. Is information that you're sending in to the prisons being received by people, do you know?

**Mr. Callahan-St. John:** No, it is not. Thank you very much for bringing that up.

En tant que personne transgenre qui a vécu le processus de transition, je peux affirmer qu'à cette étape-là, j'avais besoin de beaucoup d'appui de la communauté trans et aussi d'un thérapeute pour m'aider à réduire l'anxiété et le stress qui accompagnent la transition ou le choix de procéder à la transition.

**La sénatrice McPhedran :** Monsieur Callahan-St. John, pourriez-vous nous en dire plus sur le Projet de correspondance pour prisonniers et inviter aussi vos collègues à répondre?

**M. Callahan-St. John :** Je dirais que nous avons trois fonctions principales. Nous gérons un programme de correspondance pour les détenus allosexuels et transgenres. Les détenus nous écrivent, et nous tentons de les jumeler avec une personne allosexuelle ou transgenre non incarcérée afin qu'ils créent des liens d'amitié et qu'ils s'appuient mutuellement sur le plan émotionnel. Le but est de sortir les détenus allosexuels et transgenres de l'isolement qu'ils vivent en prison.

Les détenus allosexuels et transgenres sont souvent plus isolés du monde extérieur que les autres prisonniers, car peu de programmes de correspondance s'adressent à eux. Ils sont aussi parfois isolés de leur famille. Notre programme de correspondance vise donc à rompre cet isolement.

En outre, nous avons un centre de documentation qui compte entre 60 et 80 publications sur divers sujets, comme l'aide juridique, le genre, la sexualité, les pratiques sexuelles sans risque et la réduction des méfaits liés à la consommation de drogues. Nous essayons de fournir de l'information aux détenus allosexuels et transgenres.

Personnellement, je ne peux pas imaginer vivre une transition ou être une personne transgenre sans l'aide de Google, car les questions sont innombrables. Chaque fois que je voulais savoir quelque chose, je pouvais utiliser Google ou faire une recherche sur Internet.

Nombre de détenus transgenres sont isolés. Ils n'ont peut-être pas accès à toute cette information et à des pairs. Je pouvais aussi m'adresser aux membres de la communauté; si je vivais ou si je ressentais quelque chose, je pouvais en parler à un pair. Les détenus transgenres n'ont pas nécessairement cette possibilité. Ils n'ont peut-être pas de réseau de soutien communautaire.

Que faisons-nous aussi?

**Parker Finley, à titre personnel :** C'est un bon résumé.

**Le président :** Sénatrice Pate, avez-vous des questions?

**La sénatrice Pate :** Juste pour donner suite à la question de la sénatrice McPhedran, le Projet de correspondance pour prisonniers est basé aux États-Unis.

**M. Callahan-St. John :** Non, il est basé ici, à Montréal.

**La sénatrice Pate :** L'erreur est la mienne. Savez-vous si des gens reçoivent l'information que vous envoyez dans les prisons?

**M. Callahan-St. John :** Non, l'information n'est pas reçue. Merci beaucoup de soulever la question.

Especially with Alberta right now, a lot of our things get turned away. They get sent back for what seem like quite arbitrary reasons. Sometimes they send a slip saying why something will be sent back. A lot of our content will have depictions of sexuality, but none of it is explicit. We've looked up the policies of what is considered explicit and our content is not considered explicit, but it is being denied on the grounds that it is explicit. We believe that may be because the sexuality displayed is homosexuality, usually. It is probably deemed as being more explicit than if it was perhaps like heterosexual depictions.

We don't send anything explicit into the prisons, but we our content is constantly being turned away and turned down.

**Senator Pate:** Further to that, do you know the publication *Cell Count*, the PASAN?

**Mr. Callahan-St. John:** Yes, we've heard of it.

**Senator Pate:** You probably know that those have been turned away from many of the prisons.

**Mr. Callahan-St. John:** Yes.

**Senator Pate:** Many of the arguments, as I understand, have been because it's promoting pen pal. What is being written on the slips that you're getting when your material comes back? Sexually explicit is one. Would it be possible to send to the committee some examples of what you've sent in and what you've gotten back in terms of responses from Corrections? That would be helpful in terms of whether it fits policy and it violates the law and that sort of thing.

**Mr. Callahan-St. John:** For sure, yes, we could send it. I think for Canada now we've started keeping track. We have started a database of what is being sent back because it's unclear why at times our things will be accepted into certain prisons but not in other prisons, even though they may all be federal prisons. We're trying to keep a database and keep track of it all.

It seems like Alberta is maybe more conservative and that would be why, but it seems as if it gets turned away based on who is working in the mail room. It's not about the policy. It's about who is working in the mail room and what they may dislike or like.

**The Chair:** Rene, you referred to alternative incarceration. Could you tell us what that would look like in your estimation?

**Mr. Callahan-St. John:** This one is hard for me because I would love to see a flourishing community support group. You need support groups in Quebec, in Montreal, but funding has just been cut for ASTTEQ, which is one of our major support groups. For me, what I would imagine as an alternative to incarceration

Surtout en Alberta en ce moment, beaucoup de nos documents nous sont renvoyés, pour des raisons qui semblent arbitraires. On reçoit parfois une note qui explique pourquoi les documents sont refusés. Il arrive qu'ils contiennent des représentations de la sexualité, mais le contenu n'est jamais explicite. Nous avons cherché les politiques sur ce qui est considéré comme explicite, et notre contenu ne l'est pas, mais nos documents nous sont renvoyés sous ce prétexte. Nous croyons que c'est parce que la sexualité représentée est habituellement de l'homosexualité. Les représentations sont probablement jugées plus explicites que s'il s'agissait d'hétérosexualité.

Nous n'envoyons rien d'explicite dans les prisons, mais nos documents nous sont continuellement renvoyés.

**La sénatrice Pate :** Dans le même ordre d'idées, connaissez-vous la publication *Cell Count* de PASAN?

**M. Callahan-St. John :** Oui, nous en avons entendu parler.

**La sénatrice Pate :** Vous savez probablement que nombre de prisons ne l'acceptent pas.

**M. Callahan-St. John :** Oui.

**La sénatrice Pate :** Je crois comprendre que la raison est souvent que le contenu fait la promotion de la correspondance. Qu'est-il écrit sur les notes que vous recevez lorsque vos documents vous sont renvoyés? Le contenu sexuel explicite est une des raisons invoquées. Pourriez-vous transmettre au comité des exemples de documents que vous avez envoyés et de réponses que vous avez obtenues du Service correctionnel? Cela nous aiderait à déterminer si le contenu va à l'encontre des politiques ou de la loi, par exemple.

**M. Callahan-St. John :** Bien sûr, nous pourrions vous l'envoyer sans problème. Je pense que nous avons commencé à en faire le suivi au Canada. Nous avons créé une base de données sur ce qui nous est renvoyé, car nous ne savons pas exactement pourquoi il arrive que notre matériel soit accepté dans certaines prisons, mais pas dans d'autres, même s'il s'agit dans tous les cas de prisons fédérales. Nous essayons de maintenir une base de données et d'en faire le suivi.

Il semble que l'Alberta est peut-être une province plus conservatrice, ce qui pourrait expliquer le phénomène, mais j'ai l'impression que le matériel est refusé en fonction de la personne qui travaille dans la salle de courrier. Ce n'est pas une question de politique. Tout dépend de la personne qui reçoit le courrier et de ses préférences personnelles.

**Le président :** Rene, vous avez parlé d'un substitut à l'incarcération. Pourriez-vous nous expliquer à quoi cela pourrait ressembler, à votre avis?

**M. Callahan-St. John :** Je pourrai difficilement répondre à la question parce que j'aimerais vraiment qu'il y ait un groupe de soutien communautaire effervescent. Il faut des groupes de soutien au Québec et à Montréal, mais le financement de l'Action santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec, ou

would be funding groups that could support trans people. A group like ASTTEQ could do that, but their funding has been cut. They just need more resources.

Yes, if we had more resources, we could have programs. We could have work programs or community accountability.

**Mr. Finley:** I am just going to add to that. We have also been talking and thinking about before someone gets to the stage where they're being sent to prison. We have been thinking about actually building alternatives where we have fewer people in boxes and about reducing or cutting back on laws that particularly affect queer and trans people. For example, I can't remember the names of the people who did it, but there is research that shows that queer and trans people are more likely to be involved in street-based economies and economies that are criminalized.

A large part of that reason is because there's so much queer and transphobia in the workplace that people have a hard time finding jobs and are therefore pushed into doing jobs that put them in the place of being criminalized and then being sent to jail. Yes, we could think about somewhere else we could send those people, or we could also think about how to reduce the number of people going to jail and cutting back on those laws.

I know that one of those economies is selling drugs. I know with the upcoming legalization of pot, something that we were hoping to see but haven't seen yet, it seems that people who have a criminalized past or a criminal history will be barred from participating in the above ground legal economy. We can only assume this will push people further into these criminalized economies, because they won't be able to access the job that they are trained to do and have the expertise to do, although they were doing it illegally. Thinking about those things is also part of this broader picture.

**The Chair:** In your context with the trans community inside prisons, what kinds of stories have they told you in terms of attitude from prison guards, to attitude from other prisoners? You talked about their being in harm's way. It's not a very comfortable environment at the first place, I would think, for the trans community.

**Senator McPhedran:** I'm wondering if I could add to that question another dimension which comes out of some of the discussions or questions that we've asked in different institutions this week. When we've asked officials about gender identity issues, for the most part they've indicated that they're really not aware of there being gender identity issues. That's probably an interesting aspect of this as well. You may be hearing a very different side of that story.

**Mr. Callahan-St. John:** Could you repeat that?

ASTT(e)Q, vient d'être réduit, alors que c'est un de nos principaux groupes de soutien. À mes yeux, un substitut à l'incarcération serait des groupes de financement qui pourraient aider les personnes transsexuelles. Un groupe comme l'ASTT(e)Q pourrait jouer ce rôle, mais son financement a été réduit. Le groupe a simplement besoin de ressources supplémentaires.

Si nous avions plus de ressources, nous pourrions bel et bien offrir des programmes. Nous pourrions avoir des programmes de travail ou de responsabilité envers la communauté.

**M. Finley :** J'aimerais simplement ajouter une chose. Nous avons également discuté et réfléchi à ce qui se passe avant qu'une personne finisse par être envoyée en prison. Nous avons songé à créer des solutions de rechange pour qu'il y ait moins de personnes dans des cellules d'isolement et pour alléger ou abolir les lois qui touchent plus particulièrement les personnes allosexuelles et transsexuelles. Par exemple, je ne me souviens pas du nom des auteurs, mais une recherche montre que les personnes allosexuelles et transsexuelles sont plus susceptibles d'être impliquées dans les économies de la rue ou de la criminalité.

C'est en large partie attribuable à la phobie des personnes allosexuelles et transsexuelles qui règne en milieu de travail, de sorte que ces personnes ont de la difficulté à trouver un emploi. Elles sont alors poussées à faire un travail qui les criminalise, après quoi elles aboutissent en prison. Nous pourrions bel et bien trouver d'autres endroits où envoyer ces personnes, et nous pourrions aussi réfléchir à une façon de limiter le nombre de personnes qui finissent en prison en abrogeant ces lois.

Je sais que la vente de drogue fait partie de ces économies. Avec la légalisation imminente de la marijuana, une chose que nous espérons voir se réaliser, mais qui n'est pas encore faite, il semble que les personnes qui ont un passé ou des antécédents criminels n'auront pas le droit de participer à l'économie légale et autorisée. Nous supposons donc que cela poussera les gens encore plus creux dans ces économies criminalisées, étant donné qu'ils ne pourront pas faire le travail pour lequel ils ont été formés et ont l'expertise, même s'ils le faisaient illégalement. Il faut aussi penser à ces choses pour avoir une vue d'ensemble.

**Le président :** D'après votre expérience auprès de la communauté transsexuelle dans les prisons, quelles sortes d'histoires ces personnes vous ont-elles racontées quant à l'attitude des gardiens de prison et des autres prisonniers? Vous avez dit qu'elles sont en danger. J'imagine que ce n'est pas un environnement très confortable d'emblée pour la communauté transsexuelle.

**La sénatrice McPhedran :** J'aimerais ajouter un autre aspect à la question, qui découle de discussions ou de questions que nous avons posées dans différents établissements cette semaine. Lorsque nous avons demandé aux responsables de nous parler des problèmes d'identité de genre, la plupart d'entre eux ont dit ne vraiment pas être au courant de problèmes semblables. C'est probablement un aspect intéressant de la question aussi. Vous entendez peut-être une version tout à fait différente de l'histoire.

**M. Callahan-St. John :** Pourriez-vous répéter la question?

**Senator McPhedran:** Officials, for the most part, have not been able to give us details on prisoners for whom gender identity is an issue. Whether it's transition or whether it's about what they identify as queer or trans, it's as though they aren't really apparent. They're not seen by many of the officials.

**Mr. Callahan-St. John:** I can say that we received a letter from a trans woman who is in federal prison right now. There was a search of her quarters. She had makeup and it was all destroyed by the officers that searched her room. I guess she filed a grievance with the CO so that she could get it replaced and it wasn't replaced. It was quite a large ordeal.

From this letter I know of a trans person who feels targeted and who was targeted by guards.

**Mr. Finley:** Just to add to that, I think I know what you're getting at. We hear from many trans people who are not "out" in the prison, such as a trans woman living in a men's prison, pretending to be a man and simultaneously being forced to also be a man in this institution, and making a personal decision not to be "out" as trans to the people, the guards and fellow inmates out of a very real fear for safety.

That also comes with a huge problem. That's a huge mental health issue. That's a huge mental stress. I mean prisons are obviously already incredibly stressful places to be, but to be trapped within a cage within a cage is especially awful.

Did we miss the first question that someone asked us?

**The Chair:** I was just looking for stories that may have happened inside the prison system.

**Mr. Callahan-St. John:** I can give you one where a trans woman was targeted and her things were destroyed.

**The Chair:** Yes.

**Mr. Callahan-St. John:** Trans people wanting gender affirming clothing and being denied it is also an issue. By gender affirming clothing I mean like a trans woman wanting a dress and being denied a dress. It can cause a lot of emotional strain on a person, not being able to express their gender through clothing, and that seems to be happening a lot in Canadian prisons.

There is something I want to bring up. Through I guess my connections with the trans community, I heard of a death of a trans woman in Archambault prison in March. The circumstances of her death seemed to be quite graphic, the details of it. Personally I tried through my connections to find out information about this death and couldn't get anything. I've contacted trans

**La sénatrice McPhedran :** La plupart des responsables n'ont pas pu nous donner de détails sur les prisonniers pour lesquels l'identité de genre pose problème. Qu'il s'agisse de la transition ou du fait qu'ils s'identifient comme allosexuels ou transsexuels, c'est comme s'ils n'étaient pas vraiment visibles. Bon nombre des responsables ne les voient pas.

**M. Callahan-St. John :** Je peux dire que nous avons reçu une lettre d'une femme transsexuelle qui est actuellement détenue dans une prison fédérale. Sa cellule a été fouillée. Elle avait du maquillage, et tout a été détruit par les agents qui ont fouillé sa chambre. Je suppose qu'elle a déposé un grief auprès du commandant pour se le faire remplacer, mais elle n'a pas eu gain de cause. C'était une rude épreuve.

Grâce à cette lettre, je connais une personne transgenre qui se sent ciblée et qui a été visée par les gardiens.

**M. Finley :** Pour compléter, je pense savoir où vous voulez en venir. Nous entendons parler de nombreuses personnes transsexuelles qui ne s'affichent pas dans les prisons, par exemple une femme transgenre qui vit dans une prison pour homme, et qui prétend être un homme tout en étant forcée d'en être un dans cet établissement. Elle a pris la décision de ne pas s'afficher comme transsexuelle aux yeux de tous, tant des gardiens que d'autres détenus, par crainte très réelle pour sa sécurité.

Cela pose aussi un problème de taille. Il s'agit d'un gros problème pour la santé mentale. C'est un stress mental considérable. Évidemment, les prisons sont déjà des endroits incroyablement stressants, mais il est particulièrement horrible d'être pris au piège dans une cage qui se trouve dans une cage.

Avons-nous oublié de répondre à la première question qui nous a été posée?

**Le président :** Je voulais simplement connaître des histoires qui se seraient produites dans le système carcéral.

**M. Callahan-St. John :** Je peux vous raconter celle d'une femme transsexuelle qui était ciblée et dont les effets personnels ont été détruits.

**Le président :** D'accord.

**M. Callahan-St. John :** C'est également un problème lorsque les personnes transgenres veulent avoir des vêtements pour affirmer leur genre, mais en sont privées. J'entends par là une situation où une femme transgenre voudrait une robe, mais essuierait un refus. Ne pas pouvoir exprimer son genre par ses vêtements peut engendrer beaucoup de tensions émotionnelles, ce qui semble fréquent dans les prisons canadiennes.

Il y a une situation que j'aimerais mentionner. Grâce à mes relations avec la communauté transgenre, j'imagine, j'ai entendu parler de la mort d'une femme transsexuelle dans la prison Archambault en mars dernier. Les circonstances entourant son décès semblaient être assez explicites et détaillées. J'ai personnellement essayé de faire appel à mes contacts pour

groups like ASTTEQ. We've all been in contact trying to figure out the circumstances of the death, and we have not been able to get any details.

Information about deaths is supposed to be made public. The only information that we could find on the Internet was deaths from natural causes, I believe, but I don't think this person's death was from a natural cause. I guess it seems this person died because their genitals were removed, and we do not know if it was self-surgery, self-harm, or if it was an attack.

This was made aware to me and some of the members of the trans community about a month or two ago. We haven't been able to find out any information or even confirm whether there was a death or perhaps serious injury. This information has come out of Archambault prison through our community channels, but we haven't heard anything at all about it.

**Mr. Finley:** To contextualize that also, this is someone, a trans woman, who is incarcerated in a men's federal institution. The policy is still that "pre-operative male to female trans people are housed in men's prisons," and that "pre-operative female to male trans people are housed in women's prisons." The way to get access to switching a prison is to get a gender dysphoria diagnosis. There are then problems of the wait period and then to get the surgery. You have to go through those hoops. You have to get the diagnosis and the surgery in order to switch prisons.

**Senator McPhedran:** Do you have the name of the person that you're concerned about?

**Mr. Callahan-St. John:** No. We just heard. I guess from people who were in the prison told people in the community. I was very reluctant to bring it up today, but after about two months or so of trying to find out information and of not being able to get any, and neither have the community groups I'm involved in, I brought it up.

**The Chair:** Has this been a part of any media coverage?

**Mr. Callahan-St. John:** No media coverage.

**Senator Pate:** Without disclosing anything because of the stage of investigation, there is an investigation happening into that, just so that you know.

**Mr. Callahan-St. John:** Okay.

trouver de l'information sur la situation, mais je n'ai rien pu apprendre. J'ai contacté des groupes transsexuels comme ASTT(e)Q. Nous avons tous été en communication pour essayer de comprendre les circonstances de la mort, mais nous n'avons pu obtenir aucun détail.

L'information entourant les décès est censée être rendue publique. La seule information que nous pouvons trouver sur le Web porte sur les décès attribuables à des causes naturelles, je crois, mais je doute que cette personne soit morte d'une cause naturelle. Il semble qu'elle ait perdu la vie parce que ses organes génitaux ont été enlevés, mais nous ignorons si elle s'est opérée elle-même, si c'était de l'automutilation, ou si s'agissait d'une attaque.

Cette affaire a été portée à mon attention et à celle de certains membres de la communauté transsexuelle il y a environ un mois ou deux. Depuis, nous n'avons pu trouver aucune information ni même confirmer qu'il y avait eu un décès ou une blessure grave. Ces renseignements provenaient de la prison Archambault et de notre milieu, mais nous n'avons rien entendu à ce propos.

**M. Finley :** Pour situer l'affaire dans son contexte, c'était une femme transsexuelle incarcérée dans un établissement fédéral pour hommes. La politique dit encore qu'un homme transsexuel qui n'a pas encore subi de chirurgie pour devenir une femme doit être détenu dans une prison pour hommes, et qu'une femme transsexuelle qui n'a pas encore subi de chirurgie pour devenir un homme doit être détenue dans une prison pour femmes. Pour pouvoir effectuer la transition dans le milieu carcéral, la personne doit obtenir un diagnostic de dysphorie sexuelle. Il y a ensuite des problèmes relatifs à la période d'attente, puis à l'obtention de la chirurgie. Il faut donc surmonter ces obstacles. Une personne transgenre doit obtenir le diagnostic et la chirurgie pour pouvoir changer de prison.

**La sénatrice McPhedran :** Avez-vous le nom de la personne qui vous préoccupe?

**M. Callahan-St. John :** Non. Nous venons de l'apprendre. Je suppose que des personnes qui étaient dans la prison l'ont dit à des gens de la communauté. J'ai beaucoup hésité à en parler aujourd'hui, mais après avoir passé environ deux mois à essayer sans succès de trouver l'information, en collaboration avec les groupes communautaires pour lesquels je travaille, j'ai décidé d'en parler.

**Le président :** Est-ce que l'affaire a fait l'objet d'une couverture médiatique?

**M. Callahan-St. John :** Non.

**La sénatrice Pate :** Je ne veux rien divulguer en raison de l'enquête en cours, mais je tiens à ce que vous sachiez que l'affaire fait l'objet d'une enquête.

**M. Callahan-St. John :** Bien.

**Senator Pate:** I would say keep in touch. One of the challenges often is: If the individual, after there has been a serious harm, doesn't want that information out, then the information won't be released, or if there's a death and the family doesn't want the information released. Just keep that in mind as context.

**Mr. Callahan-St. John:** Okay.

**Senator Pate:** I don't know if you were here when I was asking the previous witnesses about using section 81 for trans prisoners, which is a provision that allows people to actually serve their sentence in the community and section 84, which allows people to be paroled into the community. I think you've partially answered the question because the lack of supports for the trans community generally would be a challenge to then say, "Let's offer support for community."

One of the things that goes along with section 81 is funding, but it is one of the things you may want to have some discussion about. I'm happy to discuss the provisions, either through the committee or by getting in touch separately. I encourage that because in my experience, when I worked in the system, many of the trans women wanted to be in the women's prisons, but most of the trans men did not want to be in men's prisons. Nor did anybody want to be in seg, obviously. I don't know if you have some of that information or if it would be helpful, but if it would be useful, I'd be happy to provide that as well.

**The Chair:** We want to thank you very much for being here. I'm glad you did find out that we were here. I don't know how you found out, but we did put out bulletins that we were going to be here.

I have found over many years in the Senate that these town halls are incredibly good forums to be informed. There are groups that come before us, but at the end of the day, in a town hall like this one, the information is extremely important.

As I've said in the last week in Ontario at all the institutions, we are the Human Rights Committee and everybody has human rights, no matter who you are. Whether inside of prison or outside of prison, gender, or whatever the case may be, we're all Canadians and we deserve to be heard and we deserve to be respected.

We want to thank you very much for coming.

(The committee adjourned.)

**La sénatrice Pate :** Je dirais de rester en communication. Un des défis est souvent le suivant : si l'individu, après avoir subi des lésions importantes, ne veut pas que l'information soit divulguée, les renseignements ne seront pas diffusés. Il en va de même s'il y a un décès et que la famille ne veut pas divulguer l'information. Ne perdez pas cela de vue dans ce contexte.

**M. Callahan-St. John :** Bien.

**La sénatrice Pate :** Je ne sais pas si vous étiez ici lorsque j'ai demandé aux témoins précédents d'appliquer l'article 81 aux prisonniers transsexuels, une disposition qui permet aux gens de purger leur peine dans la collectivité, ainsi que l'article 84, qui permet aux gens d'obtenir une libération conditionnelle dans la collectivité. Je pense que vous avez partiellement répondu à la question, car compte tenu du manque de soutien à l'égard de la communauté transsexuelle en général, il serait difficile de demander d'aider la communauté.

Une des choses qui accompagnent l'article 81 est le financement, mais vous voudrez peut-être en discuter. Je serai ravie de parler des dispositions, soit par l'intermédiaire du comité ou distinctement. Je vous invite à le faire, parce que d'après mon expérience de l'époque où je travaillais dans le système, de nombreuses femmes transsexuelles voulaient être dans des prisons pour femmes, alors que la plupart des hommes transsexuels ne voulaient pas être dans des prisons pour hommes. Personne ne voulait être en isolement non plus, évidemment. J'ignore si vous avez ces renseignements ou si ce serait utile, mais dans l'affirmative, je serais heureuse de vous les remettre aussi.

**Le président :** Nous tenons à vous remercier infiniment d'avoir comparu. Je suis ravi que vous ayez su que nous étions ici. J'ignore comment vous l'avez appris, mais nous avons publié des communiqués pour aviser de notre présence.

Pendant les nombreuses années que j'ai passées au Sénat, j'ai appris que ces assemblées publiques sont des tribunes incroyables pour nous tenir informés. Il y a des groupes qui témoignent devant nous, mais au bout du compte, dans une assemblée publique comme celle-ci, l'information est toujours de la plus haute importance.

Comme je l'ai dit la semaine dernière en Ontario dans tous les établissements, nous sommes le Comité des droits de la personne, et tout le monde a des droits, peu importe de qui il s'agit. Qu'il s'agisse d'un détenu ou d'un citoyen libre, peu importe le genre et le reste, nous sommes tous des Canadiens et nous méritons d'être entendus et respectés.

Nous voulons vous remercier d'être venus.

(La séance est levée.)

WITNESSES

**Monday, May 15, 2017**

*Canadian Families and Corrections Network:*

Margaret Holland, Ontario Co-ordinator, Visitor Resource Centres.

*As individuals:*

Sean Ellacott, LL.B., Director, Prison Law Clinic, Faculty of Law;

Julie Langan;

Katheryn Wabegijig.

*John Howard Society of Canada:*

Catherine Latimer, Executive Director;

Lawrence DaSilva, Former Federal Prisoner.

**Thursday, May 18, 2017**

*Relais Famille:*

Isabelle Parent, President of the Board of Directors;

Kim Parisé, Coordinator.

*Elizabeth Fry Society of Quebec:*

Ruth Gagnon, Director General.

*DESTA Black Youth Network:*

Will Prosper;

Pharaoh Hamid Freeman, Executive Director.

*As individuals:*

Rene Callahan-St John;

Maggie Smith;

Parker Finley.

TÉMOINS

**Le lundi 15 mai 2017**

*Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s :*

Margaret Holland, coordonnatrice pour l'Ontario, Centres de ressources pour visiteurs.

*À titre personnel :*

Sean Ellacott, LL.B., directeur, Clinique juridique en droit carcéral, faculté de droit;

Julie Langan;

Katheryn Wabegijig.

*Société John Howard du Canada :*

Catherine Latimer, directrice générale;

Lawrence DaSilva, ex-détenu fédéral.

**Le jeudi 18 mai 2017**

*Relais Famille :*

Isabelle Parent, présidente du conseil d'administration;

Kim Parisé, coordinatrice.

*Société Elizabeth Fry du Québec :*

Ruth Gagnon, directrice générale.

*DESTA Black Youth Network :*

Will Prosper;

Pharaoh Hamid Freeman, directeur exécutif.

*À titre personnel :*

Rene Callahan-St John;

Maggie Smith;

Parker Finley.